

COMPTE RENDU IN EXTENSO

6EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

30 ET 31 JUILLET 2020

JOURNEE DU 31 JUILLET 2020

(VISIOCONFERENCE/PRESENTIEL)

(MANDATURE 2018-2021)





**SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
30 È 31 DI LUGLIU
6ème SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 ET 31 JUILLET**

SOMMAIRE DU VENDREDI 31 JUILLET 2020

Reprise de la séance à 10 h 15

Le Président du Conseil Exécutif Gilles SIMEONI annonce le décès subit de M. Michel BATTISTI agent de la Collectivité de Corse.	8
Minute de silence	8
Le Président Jean-Guy TALAMONI ouvre la séance	8

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DU
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Raportu n^u : 210: Muratoriu nant'à a sparghjera di a 5G.

Rapport n^o 210: Moratoire sur le déploiement de la 5G.

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse	9
DISCUSSION GENERALE	12
AMENDEMENT	21
VOTE du rapport	22

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n^u 204 : Schema d'accunciamentu idrolicu di a Corsica Acqua Nostra 2050.

Rapport n^o 204 : Schéma d'Aménagement Hydraulique de la Corse Acqua Nostra 2050.

Présentation du rapport du Conseil exécutif	23
DISCUSSION GENERALE	25
AMENDEMENTS	61
VOTE du rapport	77

SUCIALE SALUTE / SOCIAL SANTE

Raportu n^u : 211:Raportu intermediariu in quantu à a spirimintazioni di u rivinutu universali in Corsica.

Rapport n^o 211: Rapport d'étape relatif à l'expérimentation du revenu universel en Corse.

Présentation du rapport du Conseil exécutif	78
DISCUSSION GENERALE	80
AMENDEMENTS	87
VOTE du rapport	88

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n^u 207 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2019.

Rapport n° 207 : Rapport d'activité de la Collectivité de Corse pour l'année 2019.

Présentation du rapport par le Président du Conseil exécutif	88
L'Assemblée prend acte	95

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DU
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Raportu n° 221: Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2019.

Rapportn° 221:Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'année 2019.

Présentation du rapport par le Président de l'Assemblée de Corse	96
L'Assemblée prend acte	98

Raportu n° 224: Mudificazione di a deliberazione nu 16/040 AC di u 25 di ferraghju di u 2016 mudifichendu a cumposizione di u Cumitatu d'Evaluatione di e pulitiche publiche.

Rapportn° 224: Modification de la délibération n° 16/040 AC du 25 février 2016 portant modification de la composition du comité d'évaluation des politiques publiques.

Présentation du rapport par le Président de l'Assemblée de Corse	98
DISCUSSION GENERALE	104
VOTE du rapport	105

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n° 190 : Resuontu di e delegazione d'attribuzione cunfidate à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente pè u primu semestru 2020.

Rapport n° 190 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le premier semestre 2020.

Présentation du rapport du Conseil exécutif	106
L'Assemblée prend acte	107

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 199 : Approbazione di u listinu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 199 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	107
VOTE du rapport	107

RAPORTU DI A CUMMISSIONE DI E PULITICHE DI SALUTE NANT'A L'ACCESSU A L'ASSISTENZA UNCOLUGIA IN CORSICA / RAPPORT DE LA COMMISSION DES POLITIQUES DE SANTE SUR L'ACCES AUX SOINS EN MATIERE D'ONCOLOGIE EN CORSE

Raportu n° 214: Raportu di a cummissione di e pulitiche di salute nant'a l'accessu a l'assistenza unculugia in Corsica

Rapport n° 214: Rapport de la commission des politiques de santé sur l'accès aux soins en matière d'oncologie en Corse.

Présentation du rapport du Conseil exécutif	108
DISCUSSION GENERALE	110
VOTE du rapport	112

DESIGNAZIONE / DESIGNATIONS

Raportu n° 213 : Mudificazione di a deliberazione relativa à a designazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica à a cummissione di deontologia /

Rapport n° 213 : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la commission de déontologie

Présentation du rapport par le Président de l'Assemblée de Corse 113

L'Assemblée prend acte 113

Rapport n° 179 : Designazione di i ripresentanti di l'Assemblea di Corsica à u Cunsigliu di l'architettura, di l'urbanisimu è di l'ambiente di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 179 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Collectivité de Corse.

Présentation du rapport du Conseil exécutif 114

DISCUSSION GENERALE 115

Reconduction sans vote 120

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2020/E6/013 relative à l'instauration d'un tarif préférentiel dans l'aérien pour les personnes ayant un centre d'intérêts matériels et moraux en Corse (CIMM), déposée par le Président Jean-Guy TALAMONI

Présentation de la motion 121

DISCUSSION GENERALE 121

La motion est **RENVOYEE** 125

Motion n° 2020/E6/019 relative à la demande de création d'un CHU en Corse déposée par le Président Jean-Guy TALAMONI

Présentation de la motion 125

DISCUSSION GENERALE 126

AMENDEMENT 126

VOTE de la motion	132
Motion n° 2020/E6/022 relative au plan de lutte et de prévention contre toute forme de harcèlement , déposée par Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI et Marie SIMONI au nom du groupe « Corsica Libera »	
Présentation de la motion	132
DISCUSSION GENERALE	133
VOTE de la motion	135
Motion n° 2020/E6/024 relative à la station thermale de PETRAPOLE les BAINS déposée par MM. Francis GIUDICI, François BENEDETTI et Julien PAOLINI	
Présentation de la motion	135
DISCUSSION GENERALE	136
VOTE de la motion	138

La séance est ouverte à 10 h 15 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

Chers collègues, merci de regagner vos places.

Le Président SIMEONI

Bonjour, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

On vient de m'apprendre une triste nouvelle : le décès d'un agent, Michel BATTISTI, qui était un agent émérite de la direction en charge des constructions scolaires, interlocuteur des élus, des chefs d'établissements, qui assurait l'interface avec l'ensemble des membres de la communauté éducative, qui est jeune, 55 ans, qui est décédé subitement cette nuit d'un infarctus massif.

Je tenais à vous le dire, je viens de l'apprendre. Je vous propose que nous ayons une minute de silence en hommage à sa mémoire et bien sûr pour s'associer à la douleur des siens.

Le Président TALAMONI

Bien entendu, au nom de l'Assemblée de Corse, nous adressons nos pensées à sa famille. Nous allons donc observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle en hommage à M. Michel BATTISTI.

Je vous remercie.

Nous allons reprendre nos travaux. Nous allons prendre la proposition de moratoire concernant le déploiement de la 5G et ensuite, le dossier de l'office hydraulique.

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

* **Raportu n° 210 : Muratoriu nant'à a sparghjera di a 5G /**

* **Rapport n° 210** : Moratoire sur le déploiement de la 5G

Le Président TALAMONI

Le rapport demandant un moratoire, s'agissant de l'installation de la 5G, est un rapport que je dépose au titre de la présidence de l'Assemblée.

Il ne s'agit pas de s'opposer par principe à la 5G. Il s'agit simplement de réclamer le droit pour les élus de pouvoir d'abord avoir tous les éléments et ensuite, prendre position sur cette nouvelle technologie.

Il est quand même important que la représentation politique de la Corse, l'Assemblée de Corse, Conseil exécutif, ceux qui reçoivent un mandat du suffrage universel, qu'ils puissent à moment donné ne pas être à la remorque d'avancées ou de prétendues avancées technologiques, qui sont des avancées sur le plan technologique mais parfois ne sont pas des avancées pour la société, qu'ils puissent avoir un temps de réflexion et également disposer de tous les éléments d'appréciation.

S'agissant de la 5G, il y a un certain nombre d'oppositions qui se sont manifestées, notamment de la part du milieu associatif, de citoyens. On lui reproche un grand nombre de choses et en particulier ses conséquences sanitaires. De ce point de vue, des études sont en cours et il n'y a rien de tout à fait concluant à cet égard, il faut le dire. Mais il y a des études dont on attend les conclusions, notamment une étude de l'ANSES qui est une agence de l'administration d'Etat.

Nous voyons un petit peu une contradiction dans le fait, pour l'Etat, de commencer le déploiement de la 5G, alors même que la même administration d'Etat est dans l'attente des conclusions d'une enquête qui est lancée sur les conséquences sanitaires de la 5G. C'est un peu étrange cette chronologie. On ne respecte pas les différentes étapes. Lorsque l'on compare cela au processus qui conduit à la mise en circulation des médicaments, par exemple, il y a un grand nombre de précautions, cela prend des années et c'est normal, tout à fait normal. Là, on n'attend pas le résultat des études et on commence. En fait, la société, ses élus sont à la remorque de décisions qui sont prises par d'autres, ce qui n'est pas acceptable.

Sur la question sanitaire, je serai très prudent parce qu'effectivement, nous n'avons pas d'études avec des conclusions, dans un sens ou dans un autre, à l'heure où nous parlons et donc, il faut je crois disposer de ces éléments ; c'est d'ailleurs le registre le plus inquiétant, les retombées sanitaires.

Ensuite, il y a les retombées environnementales, sachant que la 5G va consommer beaucoup plus d'énergie, trois fois plus d'énergie que la 4G.

Evidemment, les conséquences environnementales sont là et elles seront là indiscutablement. Et là aussi il faut voir si, pour parler familièrement, le jeu en vaudra la chandelle.

Il y a également des conséquences sociales. On nous dit qu'il faudra changer les appareils. On sait que déjà la fracture numérique est une réalité au sein de notre société, en Corse tout particulièrement, chez les jeunes tout particulièrement. Nous nous en sommes rendu compte notamment à l'occasion de la crise du COVID, lorsque nous avons été obligés de mettre en place le télétravail pour les salariés, le travail à distance, par exemple pour les étudiants, l'université. Nous avons commencé à travailler dès les premiers jours à l'aide de l'ENT (espace numérique de travail). Les enseignants se sont rendu compte que beaucoup d'étudiants ne répondaient pas et que ce n'était pas forcément uniquement de la fainéantise. En fait, nous savions qu'il y avait une certaine précarité numérique bien sûr, nous ne l'avons appris à l'occasion de la crise du COVID. Mais l'ampleur de cette précarité numérique nous a vraiment surpris ; j'en parlais encore récemment avec le président de l'université. D'ailleurs, au titre de « Corsica solidaria », je vous le dis parce que ça peut vous intéresser, nous avons lancé une démarche pour essayer de réduire cette fracture numérique des étudiants. Nous avons fait appel aux services informatiques des collectivités de Corse, mais également des grandes sociétés pour essayer de mettre à la disposition des étudiants qui en ont besoin à la rentrée le matériel informatique nécessaire. C'est une démarche au titre de « Corsica solidaria ». Je ferme la parenthèse

Tout cela pour dire que la 5G dans ce contexte risque d'augmenter la fracture numérique avec la nécessité de changer les appareils.

Donc, conséquences environnementales, sociales, sanitaires et c'est ce qui nous inquiète le plus. Il faut tirer cela au clair. Dans cette attente, il nous faut sans doute demander qu'il soit mis un terme au déploiement qui est d'ores et déjà lancé.

Voilà ce que nous proposons, c'est un moratoire. Encore une fois, ça n'est pas un refus.

J'ai bien observé, depuis que ce rapport a été rendu public, qu'un certain nombre de Corses, souvent d'ailleurs des professionnels qui attendent beaucoup de la 5G, on peut le comprendre, nous reprochent d'être dans une attitude archaïque, passéiste, de nous opposer au progrès.

D'abord, le progrès, vous savez, c'est une notion qui est très discutée depuis fort longtemps, il faut voir ce qu'est un réel progrès. Ensuite, je crois quand même que les élus ont le droit, à un moment donné, d'essayer de garder la direction des opérations sur des choses aussi importantes pour la société.

Aujourd'hui, se réapproprié une part de cette décision, s'agissant de l'intérêt public, je crois que c'est loin d'être archaïque, au contraire, je pense que c'est une démarche qui est à contre-courant de la logique actuelle qui sera peut-être, y compris reconnue comme nécessaire dans l'état à venir. Je crois que loin d'être archaïque, si nous nous réapproprions une part de la décision, je crois que nous sommes peut-être même un petit peu des précurseurs.

Je crois sincèrement qu'à ce stade, il nous faut réaffirmer le droit pour les élus de savoir, de décider et de n'être pas à la remorque d'intérêts privés. C'est ça, le principe fondamental que je vous demande pour ma part de mettre en application.

Nous avons discuté, dans le cadre de la conférence des présidents, de la commission du développement, d'ailleurs il y a un avis écrit à ce sujet qui vous sera présenté. Nous avons discuté longuement, je crois qu'il y a, non pas un consensus, mais il semble y avoir une majorité assez forte, au-delà de la majorité territoriale, en faveur du moratoire. Encore une fois, ça n'est qu'un moratoire.

Il y a une commune, la commune de Purtivechju, qui a décidé de se prononcer en faveur de ce moratoire. De l'autre côté de la mer, il y a un grand nombre de communes qui ont fait la même chose.

Bien sûr, nous n'avons pas une compétence juridique, mécanique à ce sujet, ce qui veut dire que nous ne pouvons pas, par notre simple volonté, interrompre la procédure. Mais en revanche, je crois que si nous faisons connaître l'avis de la Collectivité, de l'ensemble des Corses, que d'autres communes peut-être demain se joignent à la démarche actuelle, les collectifs citoyens, je crois que nous pouvons, à un moment donné, créer une situation différente nous permettant de faire-valoir les intérêts collectifs qui sont les nôtres et notamment les droits pour les Corses de voir leurs élus décider d'un certain nombre de choses. Aujourd'hui, on a l'impression que tout est décidé en dehors de la volonté, et des Corses, et de ceux qu'ils ont mandatés par le suffrage.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Il y a un amendement qui est déposé par le Conseil exécutif. Il sera présenté. Mais dès à présent, je voudrais que la commission du développement, à travers sa rapporteure, ou bien sa présidente, ou l'un de ses membres puisse donner l'avis de la commission du développement.

Qui veut donner l'avis de la commission du développement ? Sinon, je donnerai simplement la nature de cet avis sans donner lecture, compte tenu de la procédure un peu particulière que nous avons mise en route ces dernières semaines.

Nous ne procédons pas à la lecture complète des avis des commissions, mais nous donnons simplement le dispositif, l'avis final.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Per l'Avvene », « Andà per Dumane » et de Mme Véronique ARRIGHI. Voilà ce qui s'est passé à la commission du développement.

La parole est à qui la demande sur le rapport et puis ensuite, il faudra que le Conseil exécutif propose son amendement.

Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Au préalable, je voudrais, une fois n'est pas coutume, rendre un hommage très personnel à Michel BATTESTI qui était un homme que je connaissais bien dans le cadre de mes fonctions professionnelles que j'ai longtemps exercées à Ajaccio.

Michel était un homme profondément engagé dans sa mission de service public, un travailleur inlassable, constant, discret. Je l'ai croisé avant-hier. Michel se rendait à Jules ANTONINI pour panser les plaies de cet établissement. C'était par ailleurs un sportif accompli et nous nous sommes donné rendez-vous la semaine prochaine pour une balade à vélo.

Je voudrais rendre un hommage sincère à sa famille et à ceux qui, à l'heure où on se parle, pleurent cette disparition brutale.

Difficile de faire transition sur un sujet aussi complexe qui nous amène au confluent de ce que doit être le rôle de l'élu et l'aide à la décision. C'est de ça dont il s'agit. Nous l'avons vécu pendant des mois, ballottés que nous étions, tenaillés entre des expertises scientifiques complexes, parfois contradictoires.

Le Président TALAMONI

Pardonnez-moi, cher collègue, il y a quelqu'un qui a laissé son micro ouvert, on entend des bruits qui sont un peu gênants dans l'hémicycle. Je demande à nos collègues qui sont en lien par visioconférence de vérifier que leur micro est bien fermé.

Vous avez la parole, Cher collègue.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci.

Donc, j'indiquais qu'il était toujours difficile de se prononcer sur des technologies qui sont déjà éprouvées par ailleurs et vous avez raison de le rappeler, qui ne sont plus à l'état de prototype, mais qui sont déjà au stade du déploiement.

Nous voterons le texte que vous proposez parce qu'il ne s'agit pas de heurter le déploiement, il s'agit d'un moratoire qui vise, dans la durée de ce moratoire, à pouvoir nous éclairer. C'est du reste la conception qui est la nôtre de la décision politique qui ne devrait intervenir qu'aux termes de l'expertise et c'est de l'expertise dont il s'agit parce qu'à un moment donné, on ne peut pas seulement se contenter d'être dans une défiance permanente à l'égard des experts.

Je pense que les collectifs citoyens sont un véritable rempart contre cette dérive, mais qu'on ne peut pas non plus se contenter, aussi denses soient les documents que l'on nous remet. J'ai, non pas lu, mais parcouru avec beaucoup d'intérêt le document remis hier par le manifeste citoyen. Il est question pêle-mêle d'avis d'astronautes, de dérèglement climatique, de théorie de collapsologues à laquelle je m'intéresse très volontiers, mais on ne peut pas tout confondre.

Ceci étant dit, je pense qu'ils envoient un signal, un signal de prudence dans lequel on doit s'inscrire. Mais ce signal de prudence ne doit pas interdire la décision, à un moment donné. Cette décision ne peut être corrélée de notre point de vue que dès lors qu'on considère qu'il y a des autorités scientifiques compétentes en direction desquelles on doit adosser nos avis.

Il faut que durant ce moratoire, l'ARCEP ou d'autres... Après, la question de savoir si elles sont réellement indépendantes au motif qu'elles sont financées par les corps d'Etat, c'est ce que vous connaissez bien dans le monde universitaire. Où s'arrête l'indépendance et où s'arrête la dépendance matérielle dans la recherche qui est éminemment dépendante des fonds et éminemment dépendante de sphères privées ou parapubliques ? C'est un autre sujet.

Donc, nous adhérons à l'idée de patienter, sans que cette démarche veuille se présenter de notre point de vue comme une volonté de heurter ce qui doit être le développement car vous avez rappelé que certains progrès, en tout cas certains développements technologiques sont à l'origine de vertus évidentes, notamment du point de vue médical, scolaire, vous l'avez évoqué aussi, du point de vue social.

Attention aussi à ne pas se situer, et je voudrais conclure là-dessus, de façon compartimentée dans des approches contradictoires, parce qu'on ne pourrait pas, si tel était le cas, mais j'insiste, ce n'est pas le cas, vouloir ralentir le développement de la 5G et se féliciter, et vous avez eu raison de le faire, de pouvoir disposer de centres d'hébergement. C'est le cas avec la SITEC que je connais bien par ailleurs, qui fait du data center. Il y aurait beaucoup à dire aujourd'hui sur le fait d'héberger des données, non pas sur le fait de les héberger localement, mais des conséquences que les centres d'hébergement ont du point de vue des radiations, du point de vue de la consommation d'énergie et du point de vue des dérèglements climatiques. Ce sont à elles seules des petites centrales nucléaires.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. M. CECCOLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

M. CECCOLI avec la carte de Pierre GHIONGA que je remplace aujourd'hui.

Favorable également à ce moratoire. Comme toute décision au niveau des élus, on n'est jamais sur des choses binaires, le bien, le mal, le gentil, le méchant. C'est souvent d'ailleurs notre existence même qui fait que nous sommes là pour cela. S'il suffisait de nous remplacer par des ordinateurs, ça aurait le mérite d'aller plus vite.

Sur une affaire aussi complexe, aujourd'hui, la 5G fait débat. Elle ne fait pas débat qu'en Corse, elle fait débat en France, elle fait débat en Europe, elle fait débat dans le monde. Elle fait débat dans des proportions qui sont relativement lourdes puisqu'on ne met pas en cause le confort des gens, mais bien leur santé, avec des effets bien sûr qui restent encore à déterminer.

Je me permets quand même de vous préciser que, malheureusement, quand ce genre de technologie est déployée, quand les éléments négatifs surviennent, ils surviennent parfois des années, voire des décennies après. Alors, quand on nous dit qu'aujourd'hui, la 5G n'est pas dangereuse, je veux bien, mais je vous avoue que je ne suis pas forcément totalement convaincu.

Les batailles d'experts, mon collègue Jean-Martin MONDOLONI les a évoquées. Si on fait un sondage parmi les experts, je ne suis pas sûr que nous

obtiendrons une réponse forcément majoritaire dans un sens, sans oublier les relations, on l'a vu encore dernièrement, qui peuvent lier ces experts pour partie à des groupes, eux-mêmes investisseurs dans certaines technologies et là aussi, quid de l'avis de ces experts ?

Ces inquiétudes ne sont pas une raison pour dire « il faut écarter la 5G, on n'en a pas besoin en Corse ». Ce n'est pas du tout l'objet de mon intervention.

J'ai envie de vous dire : la Corse, on en est où sur le déploiement de ces technologies ? On en a déjà parlé et on va en parler, on a ce déploiement très fort du retard structurel sur le réseau internet qui est aujourd'hui en cours. J'ai envie de vous dire que celui-là, il va quand même apporter des choses, sinon on imagine mal la Collectivité de Corse avoir dépensé des dizaines des millions d'euros dans cet objet.

Le déploiement de la 4G, il n'est pas totalement terminé puisqu'on voit bien qu'il existe encore des zones blanches. On prend tous nos voitures et on s'aperçoit régulièrement qu'on est coupé, et je ne vous parle pas de la période dans laquelle on se trouve actuellement. Donc, j'ai envie de vous dire, « commençons comme toujours par les fondations, c'est mieux que de vouloir faire le toit en premier. Terminons notre déploiement tel qu'il se doit sur les deux années et demie qui viennent, mettons à niveau ce que l'Etat s'est engagé à faire avec les régions, le déploiement de la 4G avec la disparition des zones blanches. Et j'ai envie de vous dire, ça n'a rien d'extraordinaire !

Lançons ce moratoire qui va nous permettre d'en savoir plus.

Encore une fois, ce n'est pas le train de la 5G qui passe et si on ne monte pas dessus aujourd'hui, il est perdu. C'est simplement de différer de quelque temps mais qui à l'échelle, vous me l'accorderez, de l'homme ne sont finalement que peu de choses, pour en savoir plus.

Je terminerai sur une mise en garde générale. Malheureusement, nous sommes tous touchés et vous avez pu le remarquer, aujourd'hui, il est de plus en plus de maladies qui touchent des proches, des familles, des gens que l'on connaît et où les médecins, quand vous prenez la précaution de discuter avec eux, vous disent « on ne sait pas tout à fait ce qui s'est passé, vous avez une tumeur qui s'est déclenchée, mais on ne sait pas tout à fait pourquoi. Les gens n'étaient pas fumeurs ou ne buvaient pas ». « Oui, mais ce n'est pas forcément ça ». On vous dit en off que ça peut être les ondes, les pesticides... Enfin, on vous dit finalement qu'on ne sait pas et que ça peut tout être.

Avant de mettre la santé de nos populations encore un peu plus en danger, je ne suis pas en train de vous dire que la 5G va faire en sorte qu'on va être malade d'un côté et pas de l'autre, mais on va peut-être en rajouter à la barque qui n'en a pas besoin.

Je pense que des mesures de prudence doivent être mises en œuvre et ce moratoire, à ce niveau-là, me semble un juste équilibre entre l'avancée technologique qui fait que les peuples doivent évoluer et la prise en compte de beaucoup d'incertitudes sur la santé publique de nos concitoyens. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. Oui ? Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Président.

Notre groupe va expliquer pourquoi il a décidé de s'abstenir sur le rapport présenté.

J'entends tous les arguments développés par les uns et les autres. D'ailleurs, l'argument de Jean-Martin MONDOLONI, pour expliquer qu'il était plutôt favorable, en tout cas il n'est pas contre la 5G, celui de François-Xavier CECCOLI, je crois qu'aujourd'hui, il faut aussi qu'on sache dans cet hémicycle quels sont les maux dont souffre-le plus la Corse.

La Corse aujourd'hui, quand vous consultez les citoyens, lorsque vous les interpellez, c'est le fait qu'aujourd'hui, il y a quand même un élément clé qui est la fracture numérique.

Notre retard dans le télétravail, dans la télémédecine, le fait que l'on ne puisse pas communiquer normalement sur ces routes, et je suis certain que bon nombre de conseillers territoriaux sont souvent sur les routes et aimeraient pouvoir continuer à travailler, mais, cela n'est pas possible.

L'argumentaire développé par M. CECCOLI est bien sûr recevable. Je suis un peu surpris, je l'avais déjà entendu en commission et j'entends Jean-Martin, c'est vrai que notre île a vocation souvent à dire non, quels que soient les bords politiques. Le principe, c'est « on dit non », y compris sur des bancs de l'Assemblée où on pourrait penser qu'on est plus volontariste normalement en termes de progrès scientifiques, en termes de volonté d'avancer.

Je crois qu'aujourd'hui bien sûr qu'il y a des interrogations, mais j'ai envie de vous dire est-ce que ces interrogations aujourd'hui ne valent pas sur tout le secteur de l'agroalimentaire et pourtant, est-ce qu'on a stoppé la vente de tel ou tel produit ? Pourtant, pour bon nombre d'entre eux, on se pose la question de savoir s'ils n'ont pas là aussi des répercussions en termes cancer ou tout autre.

C'est vrai, je n'ai pas non plus la preuve que la 5G est inoffensive. Vous ne l'avez pas pour démontrer qu'elle est aujourd'hui dangereuse.

Aujourd'hui, demander encore un moratoire et emmagasiner encore du retard et plus tard, nous serons tous en train de faire des motions, de déposer des motions pour dire que la Corse est en de retard, que la Corse n'avance pas.

Je crois qu'aujourd'hui, notre groupe a donc pris la décision de s'abstenir sur ce moratoire parce que je crois qu'il en va de la nécessité pour la Corse de rentrer vraiment et de plain-pied dans le XXIème siècle.

Ne pas voter ce moratoire, ça ne veut pas dire que je suis contre le déploiement de la 3G et de la 4G. Là aussi, j'entends les arguments qui consistent à dire « finissons d'abord la 3G et la 4G ». Oui, mais si on va prendre du retard sur la 5G alors que le monde entier avance, je crois que c'est une erreur. C'est une erreur d'autant plus que les argumentaires souvent développés par les uns et les autres, sont les mêmes qui ont été développés pour un tas de technologies qui ont démontré par la suite leur côté inoffensif. La question s'est sûrement posée pour la 3G, pour le wifi.

Aujourd'hui, je crois qu'il faut avoir aussi un peu d'ambition et peut-être à contre-courant, notre groupe exprimera non pas une défiance vis-à-vis du rapport, mais restera en réserve. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui. Vannina ANGELINI-BURESI, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

À ringrazià vi.

Je voulais intervenir puisque hier, j'ai participé à la réunion dans votre bureau, Président. Je représentais le groupe, il y avait également Jean-Martin, Mattea et Véronique ARRIGHI. On a reçu le collectif qui nous a apporté des précisions,

même si on a suivi plus ou moins ce qui se passait, qu'on a lu votre rapport quand on l'a reçu sur Nomad.

Et donc je voulais ici, en séance publique, réitérer mes propos. J'ai entendu ceux de M. CECCOLI, malheureusement je n'ai pas entendu ce qu'a dit Jean-Martin, mais j'imagine que ce sont les mêmes propos qu'il a tenus hier en réunion. J'ai entendu également ce que disait Jean-Charles ORSUCCI. Je vais donc réitérer mes propos, ce que j'ai dit hier au collectif.

Aujourd'hui, il me semble que cette demande de moratoire est le bon compromis puisqu'évidemment, nous n'en n'avons pas la certitude, nous ne sommes pas scientifiques et nous ne pouvons raisonner qu'avec les éléments que nous avons et de façon individuelle.

Et comme nous le disions hier au collectif, on ne peut pas évidemment tenir le même raisonnement que nous aurions de façon individuelle, et ici, dans cette Assemblée, en tant que responsables politiques. Mais malheureusement, les avancées qu'il y a eues dans le monde, ce qui nous paraissait bon, et encore une fois je rejoins les propos de François-Xavier, il y a quelques années, quand il était question de culture intensive, on n'avait pas conscience des dangers que cela pouvait avoir sur la santé et sur l'environnement, bien entendu. Aujourd'hui, malheureusement, notre pays, la Corse, est touchée, comme les autres, il y a de plus en plus de cancers et notamment chez l'enfant, et même si les scientifiques et les médecins, et je sais qu'il y a des médecins parmi nous, ne contesteront pas ces propos, parce que les propos sont réservés, on ne sait pas véritablement à quoi cela est dû, mais on a entendu souvent parler des méfaits des ondes, des méfaits des pesticides.

Donc, il me semble que oui il faut avancer, Jean-Charles. Si dans le monde il y a des avancées, nous en Corse, on ne peut pas ne pas y participer, mais en attendant, et je prendrai une nouvelle fois comme exemple, et je mettrai en parallèle la culture intensive, il me semble qu'on revient à des anciens modes de culture comme la permaculture, on favorise de plus en plus les circuits courts parce qu'on a compris que d'utiliser les pesticides, ce n'est pas bon, ni pour l'environnement, ni pour la santé.

Donc là, il me semble que l'on a déjà la 4G. Moi, j'habite dans une région de l'île perdue, je dirai, où le téléphone fonctionne plus ou moins bien, et je dirai qu'il fonctionne même mieux, et le réseau numérique notamment, que dans certaines villes. Donc, la 5G, franchement !... Il me semble qu'on a de quoi faire avec la 4G, on peut très bien se connecter, même s'il y a des endroits où le réseau reste encore mauvais. La 5G, on n'a pas assez de recul et je pense que pour l'instant il vaut mieux rester prudent et c'est pour cela qu'évidemment, notre groupe est très favorable à ce

rapport et cette demande de moratoire, encore une fois, je pense que c'est le bon compromis et c'est le mieux que l'on puisse faire.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, Mattea CALSATA a demandé la parole.

Mme Mattea CASALTA

De façon très rapide, M. le Président, je vous remercie, parce que tout a été dit effectivement, d'un côté comme de l'autre. J'ai bien entendu Jean-Charles ORSUCCI qui forcément, ça n'étonnera personne, essaye de maintenir un certain équilibre avec une certaine ligne politique.

Maintenant, nous ici, nous nous devons d'être prudents et je crois que ça n'ira pas au-delà. Tout a été très, très bien expliqué déjà dans ce rapport, il ne s'agit pas d'être contre l'évolution, d'être contre le progrès, il s'agit juste d'être extrêmement vigilants parce que nous savons que cela peut avoir des conséquences extrêmement graves quelquefois.

Donc, nous attendons de voir quels sont les résultats des spécialistes et des gens qui sont à même de juger si ça a un intérêt pour l'avis que nous aurons, ici, dans les années à venir ou si, d'un point de vue sanitaire, ça pourra être très grave.

Donc, nous attendons de voir et nous voulons bien forcément voter ce moratoire avec grand plaisir, parce que je pense que c'est la sagesse qui guide notre vote. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Apparemment il n'y en a pas. Donc, sans doute l'Exécutif pour cet amendement n° 1, le seul amendement d'ailleurs proposé à ce rapport. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Le Conseil exécutif partage, bien sûr, l'opinion majoritaire telle qu'elle ressort et de votre rapport et des débats qui s'en sont suivis, tout à fait favorable au principe d'un moratoire.

Je voudrais simplement rappeler que la 5G aujourd'hui, la nouvelle étape donc de cette technologie, des enjeux y compris, ça été dit, sur des usages nouveaux, mais la question du progrès est une question philosophique : le progrès consiste-t-il à faire tout ce qu'il est techniquement possible de faire ? Et ça, c'est une vraie question et je pense que nous devons chercher à y répondre aussi bien que possible à la fois en tant que citoyen et en tant qu' élu.

Alors effectivement, à mon avis, l'argument essentiel au soutien de la position aujourd'hui d'un moratoire, c'est celle qui a été exposée : on ne peut pas priver les élus, les décideurs politiques, des moyens de la décision, du choix éclairé et nous ne pouvons pas intervenir à aval de décisions qui sont prises, notamment éventuellement sous la pression de groupes qui ont leur propre stratégie et leurs propres intérêts, alors que nous, nous essayons de défendre l'intérêt général.

Ceci étant, nous avons bien conscience aussi que nous sommes au confluent de deux enjeux contradictoires, d'un côté tout ce qui a été exposé : quid de l'impact de cette technologie sur la santé ? Sur l'environnement ? Sur le modèle de développement durable aussi ? Confer les ressources, par exemple, qu'elles mobilisent, sur le modèle de développement durable dont nous avons dit, notamment depuis le début de la crise du Covid, qu'il devait être désormais au centre de nos préoccupations.

Donc, je pense que nous devons réinterroger tous nos choix à l'aune de ce monde nouveau que nous avons l'ambition de construire.

Donc, d'un côté cette exigence prudentielle et de l'autre la situation de la Corse aujourd'hui qui souffre effectivement d'une véritable fracture numérique, d'un retard considérable que la Collectivité de Corse s'emploie, avec d'autres acteurs, à combler le plus vite possible. Je pense par exemple au déploiement du très haut débit et je pense aussi aux actions que nous menons, notamment pour que le réseau de téléphonie mobile soit couvert largement et y compris sur la 3G ou sur la 4G.

Donc, de ce côté-là il y a aussi une exigence. Et je rappelle que la 5G, éventuellement, conditionne aussi le déploiement amélioré de la 4G actuelle et qu'il y a connexion entre les deux enjeux. Et que, par ailleurs, ça ouvre aussi des perspectives intéressantes dans tous les nouveaux usages, notamment dans le monde de l'entreprise, mais par exemple aussi, nous en parlions hier avec Bianca FAZI, dans le domaine des villes intelligentes, des villages connectés, « Smart Astutu paese », et

par exemple la transmission de données en temps réel pour des patients hospitalisés à domicile ou des interventions chirurgicales à distance, pour le télétravail sur lequel nous travaillons de plus en plus. Donc, il y a sans doute aussi des opportunités considérables.

Donc comment faire pour à la fois avoir tous les éléments du choix et puis ensuite continuer d'avancer le plus vite possible dans les décisions qui sont utiles pour les citoyens, notamment pour les citoyens de Corse.

Moi, je pense que ce principe du moratoire est fondé. L'amendement qui a été déposé vise simplement à dire, nous n'avons pas la décision, je le rappelle, c'est le Gouvernement qui l'a et semble-t-il il a mis la charrue avant les bœufs, puisqu'il finance et il se propose de financer à travers l'Arcep, les opérateurs pour déployer la 5G, et ça va commencer alors même que les études sont encore en cours et n'ont pas encore fourni la totalité de leurs résultats.

Je rappelle qu'il y a la question de la santé, il y a aussi la question de l'environnement, il y a la question de la consommation d'énergie, il y a la question du nombre d'antennes à déployer, il y a la question de l'éventuel impact sur la biodiversité, il y a même la question des interférences de la 5G avec la collecte des données météorologiques.

Donc, il y a tout un champ de questions qui sont traitées mais qui ne sont pas définitivement purgées.

Donc moi je pense qu'il faut dire au Gouvernement que nous voulons moratoire, nous ne voulons pas être placés devant le fait accompli. Par contre, nous souhaitons que les délais, le calendrier des enquêtes, le calendrier de la restitution du résultat de ces enquêtes et les modalités du débat public indispensables soient fixés dans des délais extrêmement resserrés pour que nous puissions prendre le plus vite possible les décisions qui seront les plus adaptées aux enjeux.

Donc c'est l'objet un peu de l'amendement qui vous est soumis et qui est ainsi rédigé : l'Assemblée de Corse, article 1, inchangé, article 2 : souhaite que le calendrier et les modalités de restitution des études et de l'organisation du débat, soient fixés au plus vite.

Cela s'adresse bien sûr au Gouvernement puisque je le redis, nous n'avons pas la main sur cette affaire.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, en tant que porteur du rapport je souscris à cet amendement du Conseil exécutif, ce qui nous permettra, si tout le monde est d'accord, de ne procéder qu'à un vote plutôt que deux, c'est-à-dire l'amendement et ensuite le rapport. Donc, je vous propose de voter directement sur le rapport ainsi amendé, donc amendé dans les termes qui viennent de vous être présentés, et puis avez l'amendement sous les yeux également.

Donc, je vais demander à Anne TOMASI de procéder à l'appel nominal afin que nous votions.

Mme Anne TOMASI procède l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

Le résultat du vote est le suivant :

Pour (56): Femu a Corsica (18), Corsica Libera (13), PNC (10), Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (5).

Abstentions (5) : Andà per dumane.

Non-participation : M. Pierre GHIONGA.

Absente (non connectée) : Mme Catherine RIERA.

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTÉ à la majorité.¹

Je vous remercie.

Nous allons examiner à présent le rapport suivant :

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

¹ Délibération N° 20/112 AC

* **Raportu n° 204** : **Schema d'accunciamentu idrolicu di a Corsica**
« **Acqua Nostra 2050** »

* **Rapport n° 204** : **Schéma d'Aménagement Hydraulique de la Corse**
« **Acqua Nostra 2050** ».

Le Président TALAMONI

C'est Xavier LUCIANI, le Président de l'office hydraulique, qui va le présenter comme il se doit. Vous avez la parole.

M. Xavier LUCIANI

Merci. Je vais être très court parce qu'il y a une présentation en PowerPoint qui va être également détaillée région par région.

Vous aurez l'occasion, puisque vous êtes tous des élus da Bunifaziu à Macinaghju, di guardà forse a prugezzione è averete l'occasione di vede à pocu pressu ciò ch'ellu si pò fà à l'ingrossu ind'è e vostre regione.

Nanzu d'attaccà stamane, eiu a dicu guardandu l'Esecutivu dinò, guardandu anc'à l'eletti di a Corsica, ghjè impurtante per noi, per l'Esecutivu, perchè ghjè un'azzione quantunque massiccia, eiu pensu quantunque à stu populu di pastori chì tutti l'anni circava l'acqua è chì muntagnava, è dopu impieghjava. Eiu pensu à i mei è à tutti quessi chì anu pigliatu a strada di a muntagna senza à ponè si questione è circandu sempre pè e so bande st'acqua.

E pensu dinò à l'epica di u 60, quandu hè ghjuntu in piaghja u prugressu, incu a SOMIVAC, incu un sviluppu quasi appena impostu, diceraghju cusì, è a nascita d'una cultura muderna chì i Corsi ùn n'eranu micca pronti à riceve forse ind'è a stessa manera che oghje.

Pensu à quelli di oghje dinò, perchè sò forse un soculu di 1 000 anni di cultura di stu populu, è pensu dinò à tutti quelli chì oghje quì è in altrò sò di pettu à ste sfide : e sfide di u cambiamentu climaticu, e sfide di l'ecunomia, e sfide di l'isulanità, diceraghju cusì.

E pensu dinò à quelli chì sò quì, ci n'hè 7 o 8 di l'Ufficiu d'equipamente idraulicu ch'anu travagliatu nant'à stu prugettu, chì ci anu credutu, chì m'anu fattu cunfidenza, è à qualli aghju fattu cunfidenza, è chì in l'affare di 2 anni, si po di, anu quantunque cacciato un prugettu, una strada : una strada per l'acqua è soprattutto una strada per su populu di pettu à tutte isse sfide.

Pensu dinò, perchè chì sò ghjuntu quì mesi fà à presentà la à l'Assemblea di a Giuventù, à tutte ste generazione chì anu passatu 2 ore incu noi à ragionà è à ponè ci quistione pè sapè « mà l'acqua dumane, per u turisimu, chì ne pensate ? ».

State à sente, l'acqua ghjè forse a matrice, ghjè forse a sorgente, l'ochju ghjè u corre di ciò chì face populu ind'è a sucietà. E da quì ch'hà da parte, forse, l'idea d'un turisimu. C'hè digià, mà vogliu di chì ghjè da quì ch'hà da parte forse sta pista, se ùn n'hè un chjassu, un andatu o una strada.

E sta strada di l'acqua, per me ghjè una strada, l'aghju detta parechje volte, ghjè a strada di l'inchjostru rossu per certi ; per me ghjè l'inchjostru turchinu di a pagina bianca di a strada ch'hà da aiutà à Jean, per esempiu, quandu emu da parlà di l'organisazione, di a cunstruzione, di a scrittura di u territoriu. Ci hà da aiutà assai, parchè ci hà da permette di parlà di sviluppu agriculu. Incu l'ATC, di parlà di sviluppu turisticu, d'imaginà forse una storia appena cambiata, o in tutti i casi mudificata.

Tuttu què per di vi chì stamane, lasceraghju a parolla à quelli ch'anu fattu. Sò duie : Mma CASABIANCA è Mma CECCALDI. L'altri sò quassù dinò : M. SERRA, M. MENDES ; u direttore, M. DE CICCIO ; Vincent PIANELLI, chì ghjè forse quassù... Tutti quelli ch'anu pussutu, incu me, accumpagnà su prugettu.

Aghju avutu un messagiu eri sera di u Presidente di u Cunsigliu naziunale di l'acqua, Jean LAUNAY, chì ci hà da accumpagnà dopu, forse ind'è una discussione incu Pariggi, à u livellu di u Cunsigliu naziunale di l'acqua.

Pensu dinò à Riccardo PETRELLA, Petr'Antò l'hà cittatu l'altru ghjornu. L'aghju avutu à u telefonu l'altru eri, chì cunnosce u prugettu. Mi face assai piacè perchè ghjè quantunque una riferenza mundiale.

E pensu dinò, è l'aghju messa à a fine di stu travagliu, à Mandela. Tuttu u mondu cite à Mandela, è Mandela un ghjornu, quand on parle du jour 0, hà dettu « l'acqua hè demucrazia, se ùn ci hè micca acqua ùn ci hè micca demucrazia ».

Et vous remarquerez qu'en Europe, beaucoup de réfugiés sont aujourd'hui des réfugiés climatiques et des réfugiés politico-climatiques. Et, il faut y penser aussi, le monde change, è quandu parlu di a Corsica, parlu d'universale perchè sò ghjente chì ci anu cruciatu ind'è i libri, o forse ind'è una storia cusì, a nostra storia individuale.

Pè di vi dunque, facciu à l'accorte, ete capitu bè è u CESEC l'hà capita dinò, ùn anderaghju più in la ind'è e mo spiegazione, eu sò cuntentu, sò fieru per quelli ch'anu fattu, sò fieru per noi, sò fieru pè l'Esecutivu è sò fieru pè a ghjente chì sò quì.

Pensu chì oghje, ci hè una vulintà pulitica di tutt'ognunu, qualsiasi a tendenza pulitica, di travaglià nant'à su cantieru. C'est un chantier, je le dis parce qu'on m'a dit « il manque ça... Il manque ça... ».

Emu apertu una strada, cuntinuemu mà ghjè una strada induv'ellu ci hè parechje canse. Il y aura forcément des PTGE, on en parlera après, il y aura des EPCI, je parle aux présidents des communautés de communes, il y aura des réflexions locales qui vont nous permettre de continuer à réseauter ce travail, certainement à le modifier, à l'amender, et je le dis avec beaucoup d'humilité parce que c'est important. Mais ce qui est surtout important pour nous aujourd'hui, il faut dire que quand moi je suis arrivé ici, à l'Office hydraulique, ùn ci capia nunda, ci capia quante Ghjesu Cristu ind'è e tribbiere. Aghju pigliatu u tribbiu, aghju tribbiatu è aghju cunvintu, m'anu cunvintu è emu fattu stu documentu.

Hà da esse appena longu forse, mà pensu chì a spiegazione vale u colpu è chì soprattuttu ghjè un travaglione.

Sò quì per ringrazià à elli quantunque, perchè a vi possu di ch'anu a pacienza è soprattuttu pè di vi chì eu sò cuntentu. Voilà. In stu mese di lugliu, parlemu di sicchia in Balagna, parlemu di sicchia in certi lochi, è semu quì à parà è soprattuttu à appruntà l'avvenu. Voilà.

Diceraghju à Mma CASABIANCA di principià la « projection privée », diceremu cusì. Mais en tous les cas, je vous remercie de votre attention et surtout j'espère qu'on aura un débat qui nous permettra aussi de progresser parce que là où on est, on est toujours des militants du doute, on essaye d'avancer et on ne peut pas avancer si autour de nous on n'a pas des gens qui nous poussent à avancer.

Simu carchi a difetti, a sapemu, mais on les assume. Merci.

Mme Maryline CASABIANCA, Chef du département traitement de l'eau de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers, merci de nous recevoir aujourd'hui.

L'Office hydraulique a donc souhaité pouvoir présenter pour la Corse un nouveau schéma d'aménagement hydraulique, qui a vocation à définir l'ensemble des ouvrages qui devront être réalisés pour assurer la satisfaction des besoins en eau pour les 30 prochaines années.

Nous allons commencer par vous présenter la démarche dans sa globalité, nous vous présenterons ensuite les propositions d'aménagement par territoire et nous finirons par une synthèse relative aux résultats escomptés.

« Acqua Nostra 2050 », dans un contexte de changement climatique, c'est un projet ambitieux. La méthodologie a consisté à démarrer par l'établissement d'un état des lieux, c'est-à-dire que nous avons fait une estimation des besoins en eau en situation actuelle. Ces besoins ont ensuite été projetés à horizon 2050. Nous avons également procédé à un inventaire des ressources en eau existantes. Nous avons mis en perspective les besoins futurs et les ressources actuelles pour définir donc les ouvrages qui devront être réalisés pour assurer la satisfaction des besoins projetés.

Commençons donc par l'estimation des besoins. Elle a été menée selon deux types d'approches : une première approche par type d'usage et une deuxième approche à partir des productions constatées sur les ouvrages actuellement exploités par l'office hydraulique.

Par type d'usage, il s'agit de définir les besoins liés à l'alimentation en eau potable, ceux relatifs à la distribution en eau brute agricole et ceux liés à la desserte en eau brute d'agrément, c'est-à-dire l'eau d'arrosage auquel les particuliers ont accès lorsqu'ils sont situés à proximité des réseaux de l'office hydraulique.

Donc, la figure ici présente les résultats obtenus en termes d'estimation de besoins théoriques, donc en eau, actuels et projetés.

S'agissant de l'eau agricole, les besoins théoriques ont été calculés à partir de données d'exploitations existantes, et notamment de données fournies par les chambres d'agriculture et relatives à des besoins théoriques en irrigation en fonction du type de culture pratiquée.

A horizon 2050, ces besoins en eau agricole peuvent être estimés selon cette méthode, à environ 67,5 millions de mètres cubes pour une situation actuelle de 47,4 millions de mètres cubes, soit une progression de 42 %.

Pour ce qui concerne l'eau potable, les besoins ont été estimés, à partir de données INSEE pour la population résidente, à partir de données de l'ATC pour ce qui concerne la population touristique. Et, le besoin à horizon 2050 s'établirait autour

de 38,5 millions de mètres cubes pour une situation actuelle à 30,5 millions de mètres cubes, soit une progression de 26 %.

Et enfin, pour l'eau d'agrément, les besoins projetés ont été estimés à environ 3 millions de mètres cubes pour une situation actuelle autour de 2,5 millions.

Au global, le total des besoins en eau à horizon 2050 serait de près 110 millions de mètres cubes pour une situation actuelle à 80,5 millions de mètres cubes, soit une progression de 36 %.

L'étude que nous avons réalisée sur nos productions nous a permis également de faire une approche des rendements techniques de nos réseaux. Nous avons mis en regard les productions constatées sur nos ouvrages avec les besoins théoriques calculés. Et on vous présente ici le résultat obtenu, en globalité sur la partie eau brute agricole.

Donc la production à vocation agricole, effectivement constatée sur nos ouvrages, s'établit autour de 50,7 millions de mètres cubes, pour un besoin théorique calculé qui s'établit, on l'a vu sur le slide précédent, à 47,4 millions de mètres cubes, soit une excellente adéquation entre production constatée et besoins théoriques calculés. Ce qui confirme la très bonne efficacité des réseaux, ce qui tord le cou aux idées reçues selon lesquelles les réseaux de l'office hydraulique pourraient présenter des taux de fuite importants. Non, les volumes que nous mettons en distribution répondent bien à un besoin et l'approche que nous avons menée par secteur, montre que le volume de fuite n'excède pas 15 % des volumes prélevés.

Dans une troisième étape, nous avons procédé à un inventaire de ressources. Nous avons effectué un bilan quantitatif complet au niveau de chacun des ouvrages de prélèvement de l'office hydraulique, barrages et prises d'eau superficielles.

L'étude a consisté à vérifier la disponibilité de la ressource en eau selon deux approches, une approche en matière de débit instantané, mais également une approche en matière de volumes disponibles sur une période donnée.

Enfin, nous avons procédé à ce que l'on appelle un bilan besoins/ressources. On a vérifié l'adéquation entre les besoins projetés et les ressources disponibles. L'étude a été menée spécifiquement sur chacun des secteurs étudiés. La problématique a été traitée en termes de débit instantané, en termes de volume et sur deux secteurs, à Piaghja Orientale et à Purtivechjacciu.

L'analyse a été complétée par la simulation de deux années sèches consécutives. Il a s'agit pour nous de vérifier dans quelle mesure les infrastructures actuelles pouvaient répondre à un tel scénario.

Les conclusions du diagnostic sont bien celles d'un changement climatique avec une hausse des températures avérée : sur Bastia et Aiacciu c'est plus 1,6 degré Celsius entre les températures normales entre 1950 et 1981 et les températures normales entre 1981 et 2010. Une baisse des précipitations avec une diminution de la pluie efficace de près de 20 %, une augmentation de l'évapotranspiration, donc des besoins plus importants en période estivale et un élargissement des périodes d'irrigation, et une baisse des débits moyens des cours d'eau : c'est moins 18 % depuis le début des années 80 sur les cours d'eau majeurs de l'île.

« Acqua Nostra 2050 », dans ce contexte, a vocation à proposer des actions stratégiques en réponse.

Alors d'abord une augmentation des niveaux de stockage, que ce soit par la rehausse des ouvrages existants ou que ce soit par la création de nouveaux stockages, barrages ou retenues collinaires ; la sollicitation de nouvelles ressources et le renforcement des transferts dans une politique de sécurisation ; une augmentation des capacités de prélèvement instantané parce qu'il faut que l'on soit capable de prélever mieux au moment où la ressource est disponible ; une adaptation des valeurs de débit réservé, le débit réservé c'est le débit que nous avons obligation de restituer sur chacun de nos points de prélèvement et on sait aujourd'hui que ces valeurs de débit réservé réglementaire ne sont plus toujours en adéquation avec la réalité hydrologique des cours d'eau ; une obligatoire modernisation et mise aux normes des barrages de la concession dans un contexte réglementaire qui est en perpétuelle évolution.

L'ensemble de ces actions stratégiques devant s'intégrer évidemment dans une politique de développement durable.

Le plan « Acqua Nostra 2050 » propose également un phasage des réalisations avec une phase que l'on a appelé « phase immédiate 2020-2022 » qui concerne des projets qui sont d'ores et déjà étudiés, financés soit au titre de la dotation d'investissement de l'office hydraulique, soit au titre du PEI et certains projets étant d'ailleurs en cours de réalisation.

Une phase à court terme, 2020-2025, avec la mise en conformité réglementaire des barrages existants, qui s'accompagnera d'une rehausse de certains ouvrages, la réalisation de conduites de transferts, la réalisation d'extensions dans les périmètres existants et l'étude de grands projets.

Une phase trois à moyen terme, 2020-2030, avec la poursuite des transferts entre secteurs, la réalisation de nouveaux prélèvements et la réalisation des premiers ouvrages de stockage nouveaux dont les études auront pu être menées pendant la phase 2.

Et, une dernière phase à plus long terme, 2020-2040-2050, avec la réalisation de nouveaux grands ouvrages hydrauliques et donc l'alimentation de nouveaux périmètres depuis ces nouveaux ouvrages.

Dans le cadre de l'étude que nous avons menée, chaque équipement hydraulique qui est proposé a fait l'objet d'une note de calcul qui a permis de définir les caractéristiques dimensionnelles des ouvrages.

Ensuite, ces ouvrages ont été insérés au sein des ouvrages existants, des infrastructures existantes et les nouveaux schémas hydrauliques ont été vérifiés par modélisation, aussi bien en termes de volume que de débit de pointe.

Le plan « Acqua Nostra 2050 » a été proposé pour un ensemble de 8 territoires, les territoires évidemment sur lesquels déjà l'office hydraulique est présent, les périmètres de la concession, à savoir : U Nebbiu, a Balagna, a Piaghja orientale, u Purtivechjacciu, u Sartinese è Valincu, u rughjone Aiaccinu, mais également deux nouveaux périmètres : u Capicorsu è u Punente. U Capicorsu qui a été identifié au PBACC, comme un territoire extrêmement vulnérable en termes de ressources hydriques. Et u Punente, pour lequel le PADDUC avait déjà fléchi deux nouveaux ouvrages de stockage, le Liamone et le Taravu.

Le projet « Acqua Nostra 2050 », a été élaboré dans le respect de la politique nationale de l'eau qui est rédigée à partir de quatre grandes lois encadrées par la directive cadre européenne. Le projet a évidemment intégré les grands documents stratégiques régionaux que sont le PADDUC, le SDAGE, le PBACC.

Mais Président vous l'avez dit, « Acqua Nostra 2050 », c'est la première étape d'un grand chantier qu'il conviendra de mener avec un ensemble de partenaires : l'Etat et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, EDF, notre partenaire naturel qu'est la « mission eau » de la Collectivité de Corse. Et, les propositions d'aménagement qui sont faites dans « Acqua Nostra 2050 » devront être déclinées au sein des territoires, en collaboration avec les EPCI et notamment au travers de l'élaboration des PTGE (projets de territoires pour la gestion de l'eau).

Je vais laisser la parole à Camille qui va donc vous présenter les propositions d'aménagement sur chacun des secteurs que nous avons étudiés.

Mme Camille CECCALDI, Ingénieure hydraulicienne de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse

Bonjour à tous.

Donc, Maryline CASABIANCA vous l'a annoncé, nous allons passer à présent aux propositions d'aménagement sur les différents secteurs. Donc, c'est vrai, vous allez voir, c'est une partie qui est un peu technique, un peu dense, mais il nous est paru important de quand même pouvoir rentrer dans le détail sur chacune des microrégions.

Donc, nous vous proposons de démarrer ce tour de Corse avec le Rughjone Aiaccinu. Il faut savoir que ce secteur est alimenté à partir d'un prélèvement de surface sur le Prunelli, en provenance du barrage de Tolla, qui est l'ouvrage de stockage majeur de la microrégion. Les infrastructures hydroélectriques d'EDF permettent l'alimentation de la réserve du Prunelli et cette réserve permet la mise en charge d'une part du réseau d'eau brute de l'Office d'équipement hydraulique pour la satisfaction des besoins agricoles, d'agrément, mais également pour l'alimentation en eau brute de l'unité de production d'eau potable de Bomortu, qui est la propriété du SIVOM de la Rive-Sud et qui est le point de départ d'alimentation en eau potable des quatre communes du SIVOM, mais également de la commune de Bastelicaccia.

Cette réserve permet d'autre part la mise en charge du réseau d'eau brute de la CAPA, en direction de l'usine de traitement de la Cunfina qui est la ressource principale en eau potable de toute la CAPA.

Au passage, la centrale EDF du Vaziu est desservie en eau brute, d'une part pour le refroidissement des moteurs thermiques, mais d'autre part pour la sécurité incendie.

Sur ce secteur, la problématique principale est l'unicité de la ressource, parce que si effectivement nous avons pu démontrer qu'à 2050 le stock du barrage de Tolla permettra de satisfaire l'ensemble des besoins, ce qui pourra poser souci, c'est que justement en cas d'indisponibilité de cette ressource, nous n'avons aucun plan B, comme nous avons pu le voir ces dernières années quand il avait été question de vidanger le barrage pour une inspection réglementaire. Donc finalement, on a eu, je dirai, des moyens techniques d'imagerie à la pointe de la technologie, qui ont permis d'effectuer les inspections voulues sans vidange.

Pour répondre à cette problématique, nous prévoyons tout d'abord, à court terme, une sécurisation de l'alimentation à partir du Prunelli, par la mise en place de pompes alternatives situées à proximité directe de la réserve. Donc, ces pompes

permettront d'alimenter directement la réserve en cas d'indisponibilité soit de la ressource, soit des équipements hydrauliques situés en amont, ou bien soit de shunter la réserve en cas d'indisponibilité de celle-ci, comme ça avait été le cas en 2017 lors de travaux de maintenance.

D'autre part donc, pour remédier à cette problématique d'unicité de la ressource, nous prévoyons la sollicitation d'une nouvelle ressource, à savoir la Gravona qui est le second cours d'eau important de cette microrégion, avec la mise en œuvre d'un barrage de 8 millions de mètres cubes sur la Haute Gravona. Des lâchures seraient opérées depuis ce barrage, l'eau serait récupérée à partir d'une prise à mettre en œuvre, quand même assez en amont pour permettre une alimentation gravitaire du réseau.

Donc, l'ensemble de ces aménagements permettra vraiment une pérennisation de l'alimentation en eau de ce secteur, y compris en cas d'indisponibilité de la ressource principale actuelle qu'est le Prunelli.

Enfin sur ce secteur, nous prévoyons également des extensions notables et l'alimentation de nouveaux périmètres, notamment de Bellaranda jusqu'au golfe de Lava, mais également au niveau de la commune d'Ocana.

Passons à présent au deuxième secteur, le Sartinese à Valincu.

Sur ce périmètre, l'Office d'équipement hydraulique assure la gestion de quatre réseaux indépendants. Tout d'abord le réseau d'eau potable de Sartè, sur le Rizzanese, où l'office hydraulique assure, dans le cadre de la concession, la gestion des infrastructures de production, à savoir une prise d'eau sur le Rizzanese ainsi qu'une unité de production d'eau potable. Et, dans le cadre d'une délégation de service public, la gestion des infrastructures de distribution d'eau potable.

Côté eau brute, toujours dans le cadre de la concession, l'Office Hydraulique assure la gestion de trois autres réseaux, deux sur le Taravu :

Le Taravu supranu où l'alimentation s'effectue de façon gravitaire à partir de la prise di U Ponte di u Pinu.

Un second réseau, le Taravu suttanu, qui est alimenté à partir d'un dispositif de prélèvement par pompage sur le Stiliccione.

Et enfin, le réseau d'eau brute de l'Ortolu qui lui dispose d'un stockage, le barrage de l'Ortolu.

Et pour ces quatre secteurs, on peut noter comme problématique principale, une problématique commune qui est l'unicité des sites de production.

A cette problématique vient s'ajouter pour le Taravu suttanu et le Rizzanese, la disponibilité de la ressource en période estivale puisque ces réseaux sont alimentés en direct à partir de prises et en cas d'étiage intense, nous pouvons nous retrouver, c'est déjà arrivé, dans l'indisponibilité de prélever la ressource.

En revanche, sur le Taravu supranu, la ressource est suffisante, y compris en période estivale, pour répondre aux besoins estimés à horizon 2050, les projections hydrologiques l'ont démontré.

Sur l'Ortolu, le stock du barrage est suffisant pour satisfaire l'ensemble des besoins prévus à horizon 2050.

Passons à présent aux aménagements hydrauliques. Donc pour ce secteur scindé en deux parties :

Premier point, pour le Taravu - Baracci, nous prévoyons à court terme la sécurisation de l'alimentation du Taravu avec la refonte totale du dispositif de prélèvement du Stiliccione. Nous connaissons, au niveau de cet ouvrage, une problématique d'ensablement récurrente, et d'ailleurs actuellement des opérations de curage contrôlé sont en cours.

A plus long terme, nous prévoyons, c'était prévu par le PADDUC, la création d'un barrage sur le Taravu pour un volume de 8 millions de mètres cubes. Donc, ce barrage a été redimensionné au regard des besoins estimés sur cette microrégion. Cet ouvrage permettra d'assurer la disponibilité de la ressource en période estivale pour le secteur agricole du bas Taravu.

Enfin, nous prévoyons une extension notable avec l'alimentation d'un nouveau périmètre qui est la plaine de Baracci.

Le deuxième secteur, donc le deuxième point pour le Sartinese à Valincu, concerne le Rizzanese et l'Ortolu.

Donc, sur ce secteur, on le rappelle, la problématique principale était l'unicité et la disponibilité de la ressource pour l'alimentation en eau potable de la ville de Sartè. Cette problématique sera résolue avec la mise en œuvre d'un transfert inter-bassins versants depuis le barrage de l'Ortolu, à partir d'un pompage, et la mise en œuvre d'une nouvelle unité de production d'eau potable à la Bocca di Tipponu, qui permettra de faire une pierre deux coups. En fait, en raccordant Sartè au barrage, on

résout la problématique d'unicité de la ressource, mais également de disponibilité à partir du stock.

Là aussi nous prévoyons des alimentations de nouveaux périmètres avec la Vallée du Rizzanese, donc la haute vallée et la basse et moyenne vallée, à partir des infrastructures EDF, mais également une nouvelle extension à partir du plateau de Cauria jusqu'à la vallée de Conca.

Le secteur suivant, concerne le Purtivechjacciu. Ce secteur est alimenté à partir de deux ouvrages de stockage majeur, à savoir donc le barrage d'U Spidali et le barrage de Figari. Le barrage d'U Spidali est rempli en période hivernale à partir de la dérivation des eaux du haut Rizzanese, via la prise de l'Asinau.

Le barrage de Figari est, quant à lui, rempli à partir de la dérivation des eaux du Stabiacciu, via la prise de l'Orgone, mais également à partir des apports de l'Osu, via le réseau hydraulique.

Sur ce secteur, il est important de noter que 75 % de l'eau redistribuée en période estivale, est destinée à la potabilisation. Donc, les eaux d'usage, à savoir l'agriculture et l'agrément, représentent un quart de l'eau produite.

Sur ce secteur, on identifie trois problématiques principales.

Tout d'abord un fonctionnement en flux tendu, c'est-à-dire que les infrastructures actuelles sont déjà sollicitées au maximum de leurs possibilités. On l'a vu en 2017 où en fin de saison, le reliquat sur les ouvrages de stockage était déjà très faible. De plus, la substitution d'un barrage par l'autre en cas d'indisponibilité n'est que partielle et au regard des travaux de maintenance règlementaires obligatoires que nous aurons à mener sur les deux barrages, le risque d'indisponibilité est bien réel et donc le risque de pénurie également.

Le dernier point, nous avons pu mettre en évidence, notamment par l'adéquation besoins/ressources, que ces stocks seront insuffisants pour satisfaire les besoins à 2050 et nous avons pu démontrer que dans le cas d'une année moyenne, cette problématique apparaît dès 2043 pour atteindre un déficit de 0,7 millions de mètres cubes à horizon 2050. En cas d'année sèche, c'est dès 2030, dès 2030 les stocks actuels ne permettront plus de satisfaire les besoins en eau en cas d'année sèche, et 2030, à l'échelle d'une infrastructure hydraulique, c'est demain. Et à 2050, le déficit est évalué à 2,5 millions de mètres cubes.

Les aménagements hydrauliques que nous proposons sont les suivants : tout d'abord, je l'ai annoncé en préambule, des mises en conformité qui

sont imposées réglementairement, d'abord sur le barrage d'U Spidali avec un renouvellement du dispositif d'étanchéité par géomembrane. Sur le barrage de Figari, il conviendra de redimensionner le dispositif d'évacuation de crues avant 2025 et nous profiterons de l'opportunité donnée par cette mise en conformité, pour rehausser cet ouvrage de stockage et ainsi bénéficier d'un volume supplémentaire de 1,5 millions de mètres cubes.

Parallèlement, dans la partie création de stocks, nous projetons la réalisation du barrage du Cavu pour un volume de 5 millions de mètres cubes. Il est important de souligner que ce barrage est le barrage pour lequel les études sont les plus avancées. Cet ouvrage avait été également identifié au titre du PADDUC.

Avec ces ouvrages de stockage, il faudra mettre en œuvre des aménagements pour pouvoir déployer cette nouvelle ressource, donc ça passera tout d'abord par la mise en œuvre d'une conduite du barrage du Cavu jusqu'à l'entrée nord de Portivechju, jusqu'à la Trinità.

Coté Figari, il conviendra de remettre à niveau le pompage existant au pied du barrage, mettre en œuvre une conduite de transfert supplémentaire entre le lieudit Scupettu et Campicicoli, ainsi qu'un surpresseur à Portivechju ayant fait l'objet récemment d'une délibération de l'Assemblée de Corse.

L'ensemble de ces ouvrages permettra la satisfaction des besoins estimés à horizon 2050, mais permettra également d'augmenter les possibilités de déploiement des stocks.

Le prochain secteur, et pas des moindres, la Piaghja orientale. Ce secteur est constitué de quatre systèmes hydrauliques interconnectés. Tout d'abord le système Golu qui est alimenté, comme vous le savez sûrement, à partir du barrage de Calacuccia, donc à partir de lâchures, et également à partir d'apport au fil du Golu. Et toute cette eau est récupérée au niveau de la prise de Prunelli di Casaconi et permet l'alimentation des périmètres agricoles de Marana et Casinca, mais également l'alimentation de l'unité de traitement du Lancone, pour l'alimentation en eau potable de la CAB.

Le système Alisgiani est alimenté à partir de son barrage, d'un volume de 10,5 millions de mètres cubes, mais également à partir de la réserve de Peri pour l'alimentation des périmètres agricoles allant de Folelli globalement jusqu'aux portes d'Aleria.

Enfin le système hydraulique Tavignanu - Fium'Orbu dispose de trois réserves basses que sont les réserves de Bacciana, Teppe Rosse et Alzitone, qui sont

remplies de manière gravitaire en période hivernale à partir de la prise de Trevadine sur le Fium'Orbu.

En période estivale, les volumes ainsi constitués sont redistribués à partir de stations de pompage positionnées au pied des réserves. Et, les ressources du Fium'Orbu, via la prise de Trevadine, et du Tavignanu, via la prise de Casaperta, continuent d'être sollicitées tant que la ressource le permet.

Concernant les problématiques pour ce secteur, l'adéquation besoins/ressources a mis en évidence un déficit estival à 2050 de l'ordre de 12 millions de mètres cubes.

Plus spécifiquement, sur la Plaine orientale, nord et centre, nous avons noté l'impossibilité de prélever l'intégralité du droit d'eau que nous disposons sur le barrage EDF de Calacuccia compte tenu du dimensionnement de nos infrastructures actuelles. Et également, il est important de souligner qu'en cas d'indisponibilité du barrage d'Alisgiani qui devra subir, je dirai, des maintenances importantes, la substitution en été par les eaux d'ouvrage n'est que partielle. Donc, ça aussi c'est un point important.

Côté Plaine orientale sud, de la même façon que sur Porto-Vecchio, en fait on l'a vu en 2017, les infrastructures sont déjà sollicitées au maximum de leur capacité. En cas d'année sèche les reliquats sont très faibles. De plus, la simulation de deux années sèches consécutives a permis de mettre en évidence un déficit de stockage important des réserves qui empêchera donc en cas d'année sèche de reconstituer les stocks à leur valeur nominale.

Les aménagements seront ventilés sous système hydraulique, en commençant par la Plaine orientale nord et centre.

Je l'ai annoncé en préambule, dans les mises en conformité il y aura, d'une part, un confortement de la digue de la réserve de Peri, mais également un redimensionnement du dispositif d'évacuation des crues du barrage d'Alisgiani à réaliser avant 2025. Et nous profiterons, là encore, de l'opportunité donnée par ces mises en conformité, pour augmenter nos capacités de stockage, donc à savoir : 1 million de mètres cubes supplémentaires sur le barrage de Peri en rétablissant son stock à sa valeur d'origine et sur Alisgiani également, plus 1 million de mètres cubes avec une rehausse de l'ouvrage.

Nous l'avons un peu évoqué, le Golu est une ressource plutôt excédentaire, le sud de la Plaine orientale est plutôt déficitaire, donc nous prévoyons la mise en œuvre d'ouvrages qui permettront de transférer cette ressource excédentaire vers la

Plaine Orientale sud plutôt déficitaire. C'est dans ce cadre que rentre la réhabilitation de la prise du Golu, il faut savoir que cette prise a beaucoup souffert lors des crues que nous avons connues ces 5 dernières années, et au regard des dommages subis, cet ouvrage ne permet plus de remplir ses fonctions de manière optimale.

Donc, en descendant vers l'aval, je dirai, nous prévoyons la mise en œuvre du surpresseur de Tagliu è Isulacciu ; mise en service qui est éminente.

Nous prévoyons dans la foulée, également, des renforcements de conduites au refoulement sur surpresseur de Casamozza ; une nouvelle station de pompage à Peri, ainsi que le doublement de la capacité du surpresseur de Bravona, là aussi associé à des renforcements de conduites.

Donc pour cette partie-là, ces aménagements permettront d'une part de sécuriser la ressource, mais également d'améliorer les possibilités de transfert.

En Plaine orientale sud, nous prévoyons la mise en œuvre d'un nouveau stock avec la réserve collinaire de Vadina pour un volume de 5 millions de mètres cubes.

Il est important de noter qu'en période hivernale, nous prévoyons la sécurisation du remplissage des réserves actuelles, mais nous prévoyons également le remplissage de cette nouvelle réserve de Vadina, en redimensionnant le FEEDER du Fium'Orbu. En fait, c'est cette conduite que l'on voit dans le défilé de l'Inzecca, qui est aujourd'hui en 800 millimètres, cette conduite sera passée en 1 000 millimètres, pour permettre d'accélérer le remplissage des réserves basses en période hivernale lorsque la ressource est effectivement disponible.

Nous prévoyons également le confortement du dispositif de prélèvement sur le Tavignanu par la mise en œuvre d'une prise de type sous fluvial.

Nous prévoyons aussi la sollicitation d'une nouvelle ressource avec l'Abatescu avec le déploiement d'une prise et d'un transfert environ de Prunelli di Fium'Orbu jusqu'à presque la réserve d'Alzitone, et en fait ce nouvel ouvrage, cette nouvelle ressource permettra soit de se substituer au Fium'Orbu pour le remplissage des réserves en cas d'indisponibilité, soit d'apporter un complément au remplissage des réserves.

Donc, on a vu pour la période hivernale que tous ces aménagements permettront d'augmenter les possibilités de reconstitution de nos stocks.

Passons à la période estivale : donc la ressource Abatescu, avec la prise que nous venons d'évoquer, sera également sollicitée avec son transfert pour alimenter le réseau indirect en avant saison et ainsi retarder le début de déstockage des réserves basses, mais également ralentir la cinétique de déstockage tant que la ressource est disponible. De plus, le transfert entre Prunelli di Fium'Orbu et Alzitone permettra d'améliorer les conditions de desserte de l'extrême sud de la Plaine orientale.

Nous prévoyons la sécurisation de l'alimentation du secteur du Haut Tavignanu, depuis le complexe Teppe Rosse - Bacciana avec une refonte totale du site de Teppe Rosse 1, mais également par le Fium'Orbu par un redimensionnement du pompage de Vergaghjola, mais également des renforcements de conduites entre Vergaghjola et Aghjone.

Nous l'avons également évoqué en préambule, une problématique importante est la compensation de l'Alisgiani en cas d'indisponibilité. En fait, cet ouvrage majeur pourra être compensé par des transferts à la fois depuis le nord et sud. Le transfert sud-centre nécessitera un rétablissement de la traversée aval du Tavignanu au niveau de Cateraghju, mais également des renforcements de conduite.

Nous mobiliserons le surpresseur de Bravona qui fonctionnera en sens inverse, en sens sud - nord, par des jeux de vannes. Le transfert nord - sud, quant à lui, se fera à partir des ouvrages déjà évoqués, donc à savoir le surpresseur de Tagliu è Isulacciu les renforcements de conduites au refoulement de Casamozza, mais également la nouvelle station de pompage de Peri.

Donc, de cette manière nous sécurisons l'alimentation en eau de l'ensemble de ces secteurs pour la période estivale.

Passons maintenant au petit secteur du Nebbiu, ce secteur est alimenté à partir du barrage de Padula, qui est rempli en période hivernale à partir des apports propres de son bassin versant, mais dont le remplissage peut également être complété par une prise sur l'Alisgiu. L'irrigation de ce périmètre agricole est effectuée à partir de ce barrage, mais ce barrage permet également la desserte de l'unité de production d'eau potable de San Fiorenzu, et sur ce secteur l'adéquation besoins/ressources a permis de démontrer que ces infrastructures permettront bien de répondre aux besoins projetés à 2050.

Donc, c'est une microrégion qui est plutôt bien dotée.

Nous prévoyons tout de même des mises en conformité, notamment sur la prise de l'Alisgiu, où nous mènerons des travaux de comportement, avec une révision du dispositif de débit réservé, mais également la mise en œuvre d'une passe à

poissons pour garantir la continuité écologique du cours d'eau. Parallèlement, nous poursuivrons la politique d'aménagement de ce secteur avec la réalisation d'antennes d'irrigation en fonction des différents besoins exprimés.

Passons à présent à la Balagna, qui est un secteur également majeur. Donc, sur la Balagna l'Office hydraulique assure la gestion d'un réseau d'eau brute et d'eau potable interconnecté. Mais également deux réseaux d'eau potable indépendants dans le Ghjunsani et dans le Canale. Donc, sur la Balagna, à proprement parlé, le barrage d'E Codule est l'unique ouvrage de stockage et quasiment l'unique ressource estivale. Nous avons des prises sur la Figarella qui permettent l'alimentation à la fois du réseau d'eau potable et du réseau d'eau brute, et les aquifères de la Figarella et du Reginu permettent d'apporter un appoint sur le réseau d'eau potable, notamment en période estivale.

Sur le Ghjunsani, l'alimentation est effectuée à partir d'une prise de la Melaghja. Nous disposons également d'une prise de secours ou d'appoint sur la haute Tartagine. Et, le réseau d'eau potable du Canale est alimenté à partir de forages situés à la confluence entre l'Ascu et la Tartagine

Il est important de noter que ce territoire a été identifié comme vulnérable au titre du PBACC.

Les problématiques identifiées sur ce secteur sont les suivantes :

Tout d'abord sur la Balagna, l'adéquation besoins/ressources a permis de mettre en évidence un déficit de stockage de 1,2 millions de mètres cubes à horizon 2050. De plus, nous pouvons noter la vulnérabilité des aquifères au risque d'intrusions salines.

Sur le Ghjunsani et le Canale, les problématiques sont les mêmes, à savoir l'unicité et la disponibilité de la ressource en période estivale, mais également une ressource estivale insuffisante pour pouvoir satisfaire les besoins à horizon 2050.

Donc là encore, sur ce secteur, il y aura des mises en conformité à mener, notamment sur le barrage d'E Codule, avec une mise en conformité du dispositif d'évacuation des crues à mener avant 2025. Là encore, nous profiterons de l'opportunité donnée par cette mise en conformité pour stocker 1,3 millions de mètres cubes supplémentaires. Parallèlement nous mettrons en œuvre, côté Figarella, la réserve de Sambucu pour un volume de 1,5 million de mètres cubes, sachant que cette réserve permettra de sécuriser l'alimentation de la plaine de Calvi en période estivale. Cette réserve a également été identifiée au titre du PADDUC.

Sur le réseau d'eau, nous prévoyons le doublement de la capacité de la réserve de Salvi, plus 40 000 mètres cubes pour porter la capacité totale à 80 000 mètres cubes.

Et enfin donc, avec cet accroissement des stocks, nous prévoyons une amélioration des capacités de transferts et de substitution de la ressource par la mise en œuvre d'un double surpresseur et d'un renforcement de conduites. Ces nouveaux aménagements donneront la possibilité de pouvoir se substituer au barrage d'E Codule pour une période variant de 5 à 8 semaines en période estivale.

Nous prévoyons sur ce secteur des extensions de périmètre, donc à savoir la vallée du Marsulinu, par la mise en œuvre d'un réseau indépendant. Une étude spécifique a été menée sur ce secteur et cette étude a permis de démontrer qu'il s'agit de mettre en œuvre une retenue de 500 000 mètres cubes pour satisfaire les besoins projetés sur cette vallée du Marsulinu.

Également, la vallée du Luzzipeu a été étudiée, nous avons pu mettre en évidence la nécessité d'un stockage entre 160 et 200 000 mètres cubes. Et là, va se poser la question du devenir de la réserve de l'Argentella, puisque cet ouvrage nécessite des mises en sécurité.

Sur le Ghjunsani et le Canale, nous prévoyons des créations de stocks, avec le barrage du centre Corse sur la Tartagine, pour un volume de 8 millions de mètres cubes. Donc, ce barrage aura différentes vocations, tout d'abord la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Canale, par la mise en œuvre d'une exhaure à proximité de l'unité de production d'eau potable existante. Mais ce barrage permettra également, par le biais de lâchures, d'alimenter des périmètres agricoles situés en aval au fil de la Tartagine, de l'Ascu et du Golu, comme c'est le cas, par exemple, avec le périmètre de la plaine de Castifao.

Côté Ghjunsani, nous prévoyons la mise en œuvre d'une réserve de 45 000 m³ pour pouvoir sécuriser la satisfaction des besoins à horizon 2050. Et cette réserve permettra l'abandon de la prise de secours sur la Tartagine.

Ainsi, les besoins à horizon 2050 pourront être satisfaits sur ces deux secteurs, et également l'alimentation en eau en période estivale sera également sécurisée.

Nous ne pouvons pas proposer un schéma d'aménagement hydraulique pour la Corse sans traiter le périmètre du Cap Corse.

Aujourd'hui, l'activité de l'Office hydraulique dans le Cap Corse se limite à la délégation de service public de la production et de la distribution de l'eau potable pour la commune de Rogliano, assortie de la gestion de la réserve de Stullone au titre de la concession. Et la problématique sur ce secteur est clairement identifiée, à savoir une ressource en eau fragile, d'ailleurs ce territoire est identifié comme vulnérable au titre du PBACC.

Sur ce secteur, nous prévoyons la mise en œuvre d'un barrage de 2 millions de m³ sur l'Acqua Tignese. Ce barrage serait à vocation mixte, bien sûr : il permettra d'une part la satisfaction des besoins en eau agricole, mais d'autre part ce stock permettra de venir sécuriser l'alimentation en eau des différentes communes en période estivale à horizon 2050. Ce barrage serait rempli par les apports propres de son bassin versant, mais également par une dérivation des eaux du bassin versant du Luri, donc par la mise en œuvre d'une prise et des conduites de transfert. Et ces infrastructures permettront, à court ou moyen termes de sécuriser le remplissage de la réserve de Stullone, sans attendre la mise en œuvre du barrage.

Dernier secteur : il s'agit du Punente, qui est une microrégion située en dehors du périmètre d'action couvert par l'Office hydraulique dans le cadre de la concession. Au sein de ce périmètre a été identifié par le PADDUC un barrage sur le Liamone ; barrage que nous avons redimensionné au regard des besoins calculés sur cette microrégion. Donc, sa capacité a été calculée à 2 millions de m³. Donc, là encore, ce sera un barrage mixte qui permettra d'une part de satisfaire les besoins agricoles, mais d'autre part de sécuriser l'alimentation en eau des communes de la microrégion à horizon 2050.

Là encore, en fait, on parle de barrage, mais c'est une réserve basse qui sera remplie à partir d'une prise sur le Liamone en période hivernale. Et en période estivale, la ressource sera déployée à partir d'une station de pompage à deux étages pour permettre l'alimentation du périmètre partant du Golfe de la Liscia jusqu'à la plaine de Chiuni à Cargese.

Dernier point. Cela concerne la mise en place de turbinages. Il faut savoir que par délibération de l'Assemblée de Corse de 1992, les statuts de l'Office d'équipement hydraulique nous donnent la possibilité d'étudier, de réaliser ou d'exploiter des ouvrages à destination énergétique dont la puissance est inférieure à 8 000 kW.

Dans ce cadre, l'Office hydraulique assure l'exploitation de 4 minicentrales : Casamozza sur le Golu, de l'Oneiu sur l'Alisgiani, de l'Asinao et de Curgia sur l'Ortolo pour une puissance totale installée de 3,9 MW.

Bien évidemment, nous avons intégré à ce présent schéma d'aménagement des projets de mini-centrales, avec le remplissage du barrage de Peri par le barrage d'Alisgiani, le remplissage du barrage d'Alzitone par le Fium'Orbu, le remplissage de l'ensemble Teppe Rosse/Bacciana, mais également des turbinages sur le système Asinao Uspidale et Osu dans le sud-est.

La production annuelle totale a été estimée autour de 2 GWh. Cette production est à mettre en regard aux productions d'électricité par filière, donc des données EDF.

Par exemple, le thermique produit plus de 1 000 GWh ; la grande hydroélectricité quasiment 400 GWh. Donc on voit que cette production n'est pas à l'échelle. Elle sera remobilisée directement au niveau des ouvrages de l'Office Hydraulique de façon à alléger le prix de revient de l'eau.

Je vous remercie. Nous allons à présent passer aux éléments de synthèse et c'est Maryline CASABIANCA qui reprend la parole.

Mme Maryline CASABIANCA, Chef du département traitement de l'eau de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse

Je vais essayer de vous présenter rapidement quelques éléments de synthèse.

En termes de satisfaction des besoins, les besoins actuels ont été estimés donc à environ 80 millions de m³ et avec le plan « Acqua Nostra 2050 », ce sont près de 110 millions de m³ qui pourront être satisfaits.

En termes de création de stockage, le graphique qui vous est présenté ici présente donc l'évolution de la capacité de stockage des ouvrages de la concession. Ces ouvrages vont démarrer, leur construction a démarré dans les années 60 avec la SOMIVAC, s'est poursuivie dans les années 90 avec l'Office hydraulique et le plateau noir que vous observez ici matérialise en fait l'absence d'augmentation de stock depuis le début des années 2000, depuis près de 20 ans donc.

L'objectif, avec le Plan « Acqua Nostra 2050 », est une augmentation des stocks de près de 90 %, avec des rehausses et de nouveaux ouvrages.

On vous propose ici un indicateur, qui est la capacité de stockage par habitant.

Cette capacité de stockage par habitant pour la Corse, aujourd'hui, s'établit à 322 m³ par habitant ; c'est la valeur que l'on avait autour des années 80, c'est-à-

dire il y a près de 40 ans. Si on la compare à la valeur de la Sardaigne, la Sardaigne c'est plus de 1 100 m³ de stockage par habitant ; c'est quasiment quatre fois ce dont dispose la Corse.

C'est vrai que la Corse bénéficie d'une pluviométrie qui est plus favorable que celle dont dispose la Sardaigne. Mais ce qui est surtout ici mis en exergue, c'est la différence de politique de gestion des stocks. La Sardaigne s'est dotée de la capacité de stockage suffisante pour mettre en place une politique de gestion de stocks pluriannuelle, c'est-à-dire que la Sardaigne est en mesure de faire face à deux années de sécheresse consécutives. Alors même qu'en Corse, nous sommes aujourd'hui contraints à une politique de gestion des stocks inter-saisonnière. C'est-à-dire qu'on remplit nos stocks en hiver, on les déstocke en été pour faire face aux besoins et on doit être absolument en mesure de les reconstituer l'hiver suivant pour faire face à la saison estivale qui suit.

La proposition, avec le Plan « Acqua Nostra 2050 », c'est de rétablir à horizon 2050 la valeur dont on disposait dans les années 2000, donc avant le plateau noir qui a pu être observé sur la diapo précédente.

Donc, en termes d'évolution de capacités des ouvrages de stockage, actuellement notre capacité de stockage des ouvrages de la concession, c'est à peu près 45 millions de m³, 44,7 exactement, auxquels viennent se rajouter 34 millions de droits d'eau dont l'Office hydraulique dispose sur les barrages EDF.

L'objectif, avec le Plan « Acqua Nostra 2050 », c'est une augmentation des stocks de la concession de près de 90 % pour les porter à 84,7 millions de m³ ; soit 40 millions de m³ supplémentaires.

En termes de surfaces irriguées, les surfaces actuellement irriguées ont été estimées à 22 000 hectares, et l'objectif, avec le plan qui vous est présenté, c'est une augmentation de 90 % pour atteindre 42 000 hectares irrigués, soit 20 000 hectares supplémentaires de surfaces irriguées, avec 16 000 hectares autour de surfaces comprises dans l'emprise des réseaux existants et à peu près 3 600 hectares de périmètres nouveaux ou extensions notables.

Donc, conformément aux orientations majeures du PADDUC, le Plan « Acqua Nostra 2050 », c'est un doublement des surfaces de productions agricoles.

En termes de niveau d'investissement : l'ensemble des ouvrages projetés ont été chiffrés par secteur et c'est un total d'investissement qui s'établit à hauteur de 600 M€ ; 600 M€ qui pourront être financés à hauteur de 5 % par la dotation d'investissement de l'Office Hydraulique, 5 % à travers le PEI, 15 % que nous

espérons pouvoir faire financer au titre du PTIC, mais dont on sait déjà que ce sera largement insuffisant et que c'est surtout un projet à court terme.

Donc, il conviendra de mettre en œuvre un nouveau plan pluriannuel d'investissement à hauteur de 450 M€. Et le levier financier devra intervenir à compter de 2030, puisque le besoin financier identifié à partir de 2030 est de près de 250 M€.

Nous vous remercions pour votre attention.

Le Président TALAMONI

La commission développement a émis un avis favorable sur ce rapport (non-participation du groupe « Andà per Dumane »).

Ensuite, il y a un rapport de la commission des finances et de la fiscalité. Elle a émis un avis favorable sur ce rapport (non-participation des groupes : « Andà per Dumane », « per l'Avvene » et « la Corse dans la République »).

Donc, la parole est à qui la demande sur ce rapport. Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Il y a, on le voit à travers la présentation, un travail colossal qui a été effectué par les services de l'Office hydraulique et il serait malhonnête intellectuellement de ne pas à la fois le reconnaître et donc le saluer et, à travers son président, adresser une marque de félicitations non contenue aux services de l'Office pour cette mise en perspective et pour, d'autre part, distiller un message d'opposition responsable. Parce que, je le dis à l'égard de certains de nos collègues, on peut être dans l'opposition, mais on peut être responsable. Et c'est donc une attitude responsable qui sera la nôtre et être responsable, c'est à la fois acter ce qu'il y a de positif dans un rapport, mais on n'est que plus crédible lorsque très honnêtement, on distille un certain nombre, pas de critiques, mais de réserves.

La première réserve, je l'ai évidemment pointée du doigt et ça apparaît lors d'une des dernières diapos, et le président en a convenu en commission des finances, est celle du financement. En gros, on passe jusqu'en 2030 et dopu videremu... Donc, il y a manifestement des leviers à activer, ça a été dit lors de la précédente intervention, au niveau de l'Etat, au niveau de l'Agence de l'eau, au niveau de tous les leviers de financement que nous connaissons qui ne sont pas légions : l'Agence de

l'eau, je l'ai citée ; le PTIC ; l'actuel PEI... Et cette question, évidemment, nous préoccupe collectivement, pourquoi ? Parce que ce travail a été effectué, chers collègues, pour ceux qui ne peuplaient pas cet hémicycle, il y a une petite dizaine d'années. Il y avait bien eu une mise en perspective à travers ce qu'on appelle désormais de façon un peu galvaudée un PPI, un plan pluriannuel d'investissement, qui allait tout aussi loin d'ailleurs.

Ce qui nous préoccupe dans la diapo, c'est le plateau. C'est le zoom qui est fait sur le plateau. Et la question qui doit nous interpeller parce que les mêmes causes produisent les mêmes effets, c'est pourquoi il y a 10 ans, 15 ans, il y a eu une mise en projection et pourquoi il n'y a pas eu d'investissement ? Et la réponse est souvent complexe, mais elle passe par un certain nombre de registres qui sont simples, c'est souvent, pas par défaut d'ambition, pas par défaut de travail, pas par défaut de volonté, c'est par défaut de financement.

Donc, la question qui doit nous préoccuper, c'est celle du financement. Premier élément.

Deuxième élément. Mais cette question a été levée lors d'échanges que j'ai eus tout à l'heure avec les services de l'Office hydraulique, on ne peut pas évidemment être contre les barrages, encore qu'il faut moduler. Nous, vous le savez, en tout cas pour ceux qui l'ignorent, nous avons sinon une préférence, en tout cas une inclinaison naturelle pour les retenues collinaires. Il m'a été répondu, et c'est la raison pour laquelle, ça facilitera nos travaux et nous lèverons cet amendement, le concept de barrage couvre aussi les retenues collinaires. Deuxième élément d'appréciation.

Troisième élément d'appréciation. On parle de perte d'eau depuis longtemps, moi ce que j'aimerais savoir, ce que nous aimerions savoir, c'est comment tout cela est cartographié. Quand on dit, en gros peu ou prou, on estime qu'il y a 15 % de perte sur nos réseaux d'eau, ce qui serait intéressant, c'est de voir dans quelles microrégions les pertes sont les plus importantes, de façon à ce qu'on ne se situe pas sur un nombre qui soit moyenné, mais qui soit parfaitement identifié sur les territoires.

Un mot, parce que c'est une préoccupation désormais transversale pour chacun d'entre nous, lorsqu'on construit un barrage, on ne doit pas seulement avoir une vue par silo sur la problématique exclusive de l'eau, mais une vue panoramique qui touche à la fois à la biodiversité et à la fois à la vision énergétique de l'eau.

En termes de biodiversité, il est important, et cela a été abordé très souvent dans le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), il est de

notre point de vue beaucoup plus moderne, en tout cas beaucoup plus adapté aux enjeux de notre temps de parler de débits biologiques, plutôt que de débits réservés. Lorsqu'on parle de débits réservés, on fait (je caricature) une corrélation entre les besoins et les moyens ; lorsqu'on parle de débits biologiques, cela est régulé y compris en tenant compte des impacts que peuvent avoir ces types d'ouvrages, et ils ne sont pas mineurs, sur la biodiversité.

Je le dis aussi, c'est un objet, un barrage, qui doit être regardé, et c'est pour cela que dans une refonte institutionnelle, pour notre part, on n'aurait pas un office hydraulique, mais un grand office de l'eau qui couvrirait, y compris la problématique énergétique, parce que l'eau c'est un enjeu social, c'est un enjeu évidemment vital, c'est un enjeu sanitaire, c'est aussi un enjeu biologique, c'est un enjeu de développement rural et c'est un enjeu énergétique.

Donc, on ne peut plus aujourd'hui se contenter d'aborder la problématique de l'eau uniquement depuis la problématique des besoins, qu'il s'agisse d'eau potable ou d'eau agricole. Nous privilégions pour notre part depuis longtemps, et cela a été indiqué souvent à travers des motions, le principe des STEP, c'est-à-dire cette technologie de station de transfert d'énergie par pontage, qui crée les conditions pour que nous tendions vers une énergie décarbonée à moyen terme.

Enfin, j'en aurai conclu, non pas sur cet inventaire, mais sur cette liste sinon de réserves, d'observations en disant qu'on ne peut pas déconnecter la problématique de l'eau de la problématique agricole, et tout se tient parce qu'il n'y a pas d'agriculture sans eau. Mais il ne peut pas y avoir n'importe quelle agriculture demain matin, puisqu'on parle beaucoup du monde d'après. Le monde d'après, il faut se le dire, il faut avoir le courage de poser cette problématique, ça ne peut pas être d'irriguer du maïs en plein été. Et donc, il va falloir aussi, et cela n'apparaît peut-être pas suffisamment, même si c'est dit entre les lignes, il faut que cette problématique de l'eau réponde à la question « quelle agriculture ? ».

Voilà les observations que nous souhaitons formuler, qui seront complétées par, je crois, deux observations de Xavier, qui relèvent d'observations positives et qui je n'en doute pas viendront renforcer le cortège, sinon de félicitations, en tout cas de satisfécits en direction de ce travail colossal, bien charpenté et surtout, du point de vue pédagogique, bien expliqué.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. M. CECCOLI a demandé la parole, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président.

D'abord, un point de vue général. « Acqua Nostra 2050 » est finalement un schéma directeur de l'eau. Un schéma directeur de l'eau, c'est un document de pilotage à destination des élus.

« Acqua Nostra 2050 » brille d'autant plus que d'autres brillent par leur absence.

On aurait aimé, effectivement, ce même genre de document, sur des domaines aussi importants que, par exemple, les infrastructures routières. Je sais qu'il est à l'étude, mais ce qui est malheureux, c'est que la mandature va se terminer et on aura navigué à vue sur ces sujets-là.

Alors pourquoi c'est si important un schéma directeur des routes ? Pourquoi c'est si important un schéma directeur de l'eau ? Parce que ça remet les élus là où ils doivent être. Quand on vote des opérations routières ou des opérations d'aménagement et qu'on n'a pas de schéma directeur, on prend des décisions sans avoir bien conscience de ce qu'elles impliquent en amont, en aval ou en termes financiers.

Quand on vote des décisions sans avoir de schéma directeur, on fait fi de ces services et de l'ingénierie, pourquoi ? Parce que quand on vous présente un schéma directeur qui est en grande partie établi par des fonctionnaires dont on peut apprécier la compétence, ça permet ensuite aux élus d'arbitrer, de décider quelle est l'opération qui semble la plus importante, la plus urgente.

Donc, je ne vais pas trop m'étendre là-dessus, tout le monde connaît mon point de vue, mais je voudrais saluer l'existence déjà tout simplement de ce document, pour commencer, en disant que c'est bien d'avoir des schémas directeurs, des schémas d'aménagement pour que les élus puissent débattre.

Alors, « Acqua Nostra 2050 », là-aussi je vais prendre un petit contrepied, je pense que dans cet hémicycle tout le monde va s'accorder plus ou moins, peu ou prou, à dire que ce document est quand même de bonne facture, qu'il est de qualité, et

peut-être certains vont dire « ça fait quand même cher ». Je pense que c'est une préoccupation de tout le monde.

Là-dessus, je vais vous dire que c'est à mon avis un document à minima dans le bon sens. À mon avis, c'est un document à minima.

A minima pourquoi ? Parce que d'abord, et Jean-Martin l'a dit, on parle de plateaux, et là toutes les familles politiques, peut-être un peu moins les nationalistes, mais toutes les familles politiques doivent assumer, la droite bien sûr un plateau, la gauche le plateau aussi. Juste pour mémoire, on nous a dit ces 20 dernières années, il y a eu à peu près 3 millions de m³ de retenue d'eau – vous m'interrompez si je me trompe – et plutôt sur la plaine orientale. Mais surtout, ces 10 dernières années, il n'y a rien eu dans les faits.

Il ne s'agit pas de jeter des pierres parce qu'on voit toute la difficulté du particularisme de la Corse dans cette affaire-là. Ça va vous faire sourire.

On est sur un niveau national qui est de 154 m³/habitant, c'est-à-dire qu'au niveau national ce n'est pas une préoccupation, ça ne l'était pas en tout cas. Et pourquoi ça ne l'était pas ? Parce que vous savez que la France bénéficie d'une situation quand même extrêmement favorable en matière d'eau, de par son relief, de par la présence de la plus grosse réserve d'eau en matière de nappes d'Europe. Et que donc, bien évidemment, quand on arbitre, on arbitre là où on est défaillant et que l'eau en général sur le continent n'était pas un souci.

Il l'était déjà en Corse. Donc, le chiffre de 322 (je ne vais pas trop vous noyer avec les chiffres, mais ils sont importants) qui a peut-être été suffisant à une époque et qui aujourd'hui, avec les évolutions climatiques ne l'est absolument plus. Cela a été dit, mais je remets en exergue : plus de 1 000, c'est-à-dire finalement plus de 3 fois plus sur la Sardaigne, la Grèce et l'Espagne qui, il n'y a pas si longtemps, certains d'entre nous n'auraient pas mis dans la même catégorie que nous en matière économique.

Cela veut dire que la Corse est en plein rentrer dans ce que l'on appelle finalement « l'évolution méditerranéenne » qui conduit des territoires comme le nôtre, qui était plutôt bien loti, à ce que l'on peut voir dans la deuxième partie de la Méditerranée, c'est-à-dire la Méditerranée du sud.

Donc, en clair, ce projet est indispensable. Il est indispensable. Et je maintiens mon propos, il est à minima. C'est-à-dire que ce qu'on nous a présenté aujourd'hui est d'excellente facture, c'est très bien, mais je pense que c'est au moins

cela qu'il faut faire. C'est un premier point qui me semblait extrêmement important de vous préciser.

L'état des lieux a également été fait. Vous avez entendu les grands chiffres : on parle de 80 millions de m³, je vais arrondir, et d'un besoin à hauteur de 110 millions de m³ pour 2050.

Quand on dit cela qu'est-ce qu'on dit ? On dit que, bien évidemment il y a du réseau, bien évidemment il y a des retenues d'eau, bien évidemment il y a des améliorations. Et je pense qu'à ce niveau-là, ce document finalement est assez médian, il propose des investissements équilibrés, que ce soit en redimensionnant des barrages, mais pour ceux qui ont écouté, pas que. Vous avez entendu ce qui a été dit sur la digue de Peri, qui a perdu 1 million de m³ de stockage parce qu'elle présente des désordres. Donc, ça montre bien qu'il y a eu non seulement des arrêts sur l'investissement, mais il y a eu aussi des arrêts sur l'entretien. Vous l'avez entendu sur les rehausses de barrages, vous l'avez entendu sur la création de nouveaux barrages. Donc, ce côté-là, il est bien vu.

On a compris aussi qu'il y avait des choses qu'il fallait à tout prix faire évoluer, notamment le contrôle de l'eau, des moyens modernes. On peut en parler sur l'Alesani, de quoi actionner des vannes sans envoyer des scaphandriers. Cela pourrait prêter à sourire, mais aujourd'hui sur le barrage de l'Alesani, quand on veut fermer le barrage, il faut envoyer de scaphandriers. Je pense que quand on est dans un monde moderne, on peut imaginer qu'on puisse actionner à distance des vannes. Mais, voilà où on en est aujourd'hui.

Donc, ce constat n'est pas alarmant, celui qui a été présenté par Saveriu LUCIANI, il correspond à une réalité.

Les enjeux vous ont aussi été présentés sur des destinations. Là, je voudrais battre en brèche aussi quelques remarques. On pourrait penser que c'est à cause des touristes que finalement il va falloir faire des barrages. Mais pas du tout ! Vous avez vu que la simple influence humaine à destination de l'eau potable, c'est 8 millions de m³. Et je crois, si je ne me trompe pas, qu'on parle de 3 millions de m³ pour les touristes. Donc, quand on compare 3 millions de m³ à un manque de plus de 50 millions de m³, on s'aperçoit que ce n'est pas parce qu'on aura moins de touristes qu'on pourra faire l'économie de ces investissements-là.

Donc, cela aussi il faut le mettre en exergue. Ce n'est pas un choix entre le tourisme et les travaux, c'est que quoi qu'il arrive, il faudra faire ces aménagements-là.

Je poursuis en vous disant aussi qu'il faut aussi dans les feuilles de route des ambitions. Moi, l'ambition qui est de doubler la surface agricole, elle me va. Elle me va.

Je pense qu'il y a beaucoup de gens aussi qui parlent ; il ne faut pas faire qu'en parler, c'est mieux aussi de donner des faits en face des paroles. Si on veut aller vers une... On n'aura pas d'indépendance alimentaire, puisqu'il y a des choses qu'on ne produira pas décemment on le sait. Mais si on veut aller vers en tout cas une moindre dépendance, eh bien il va falloir aussi augmenter les surfaces agricoles. Et avec le climat qui nous attend demain, augmenter les surfaces agricoles, ça revient à augmenter l'eau.

J'insisterai aussi, Jean-Martin l'a évoqué, sur les arbitrages sur les différents modes d'agriculture. Bien sûr qu'il y aura des arbitrages à faire, par exemple sur les céréales. Aujourd'hui, on sait que les ratios céréale est extrêmement consommateur d'eau, enfin pas toutes, mais il y a des enjeux. Mais il y a des arbitrages qui vont se faire tout seul. Les vignes n'étaient pas irriguées 20 ans en arrière. Aujourd'hui, on est à 50 % et j'ai peur de devoir vous dire que dans quelques années, on sera à 100 %. Ça veut dire quoi ? Cela veut dire plusieurs millions de m³ qui avant n'étaient pas consommés.

Donc, on voit que finalement, le temps nous rattrape ; vous l'avez compris, je parle du temps calendaire horaire et aussi du temps météo, et que ne rien faire serait criminel.

Donc, encore une fois, mes félicitations pour ce document qui nous permet de prendre conscience des choses ; qui met des chiffres sur des ressentis et ça, c'est important pour les élus ; qui fait des propositions et bon nombre me conviennent, mais je pense qu'aucun fonctionnaire de la Collectivité ou même son président ne serait contre qu'il y ait des débats et des amendements au fur et à mesure de cette durée.

Alors on va en arriver là où ça fait mal : comment on finance ces fameux 600 M€ ? Parce que la clé va être là.

D'abord, vous dire aussi, un autre contrepied, que 600 M€ sur 30 ans, ça fait 20 M€. Ça fait quand même moins peur que 600 M€ quand je le dis tout de suite.

Donc, je pense qu'il ne faut pas être effrayé par les chiffres. Je pense qu'il y a des grands enjeux sur la Corse qui nécessitent des discussions particulières avec l'État. Je ne vais pas revenir sur ce que vous savez tous, les déchets, les infrastructures. Eh bien, je crois qu'il y a au moins une troisième thématique, et là

bien sûr je n'ai pas parlé de solidarité qui s'impose elle-même, qui est l'eau, où je crois qu'à mon avis on ne fera pas l'économie d'un contrat de confiance et d'un contrat tout court avec l'État pour nous accompagner sur ce dossier-là.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce document. Et encore mes félicitations à la fois au côté fonctionnaires et au côté politiques, parce qu'il faut des fonctionnaires de qualité pour travailler, mais il faut aussi une motivation qui les entraîne.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. M. CARLOTTI avete a parolla.

M. Pascal CARLOTTI

A ringrazià vi, Presidente.

D'abord, je voudrais féliciter au nom de mon groupe le Président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse et ses agents pour ce document de grande qualité.

En effet, l'intégralité de ce projet et de ces études ont été réalisés en interne par les agents de l'Office, il faut tout de même le souligner. Il est à savoir qu'une étude similaire réalisée par un cabinet extérieur aurait eu un coût de centaines de milliers d'euros.

Nous sommes là face à un projet qui était attendu par les Corses et qui constitue l'un des projets majeurs de notre majorité territoriale. Il s'agit de répondre, concernant la ressource en eau, aux besoins de la population de notre agriculture et des surplus liés à la fréquentation touristique pour les 30 prochaines années.

C'est un projet structurant de grande ampleur qui présente un intérêt et une utilité réelle pour tous, et de manière pérenne. Il représente tout de même un investissement global de 600 M€ en 30 ans. Je rappellerai quand même que les capacités de stockage d'eau dans notre territoire n'ont pas évolué depuis 20 ans.

C'est un document profondément politique, articulé autour du bien commun dans le sens à la fois qui permet de décliner et de servir de préalable ou de point d'appui à nos politiques en matière d'agriculture, puisque les surfaces irriguées ont potentiellement doublé tant en environnement, tourisme, urbanisme et même énergie.

Il constitue aussi le socle d'une politique dite de grands travaux qui aboutit à l'injection d'une grande partie de l'investissement à hauteur de 600 M€ dans notre économie corse.

Ce document n'a pas uniquement pour but de consolider la quantité d'eau disponible ou stockable actuellement, mais il vise à anticiper les besoins futurs et à réaliser les aménagements nécessaires afin de sécuriser l'accès à la ressource d'eau pour les générations futures.

Il constitue aussi une réponse aux problématiques de la sécheresse que connaissent certains territoires et aux risques d'incendies.

Par ailleurs, l'adéquation entre la ressource disponible et les besoins ont été pensés pour chaque territoire, ce qui permet une réponse adaptée pour chacun, avec un système simplifié. Nous ne devrions pas avoir besoin de transférer la ressource d'un territoire en surplus vers un territoire en manque.

Le phasage des travaux permet de traiter les territoires en souffrance en très courts termes. Je pense notamment à l'Extrême-Sud, à la Balagne et le Cap qui pourront bénéficier de ce projet dans les 10 prochaines années, sans avoir à attendre l'issue du projet global dans 30 ans.

Les premiers résultats donc d'Acqua Nostra seront visibles très rapidement.

La maîtrise et la gestion de la ressource en eau par notre collectivité, ici à travers l'Office hydraulique, répond à un enjeu capital pour les Corses : celui de s'approprier cette ressource et par conséquent, de donner à la Corse et aux Corses la souveraineté, la responsabilité de la gestion de ce bien vital.

Cette souveraineté est d'autant plus intéressante qu'elle comporte aussi des enjeux économiques très importants, notamment sur le coût du m³.

En outre, nous sommes particulièrement satisfaits du contenu de ce rapport, puisque c'est un projet structurant visant à permettre l'autonomie de notre territoire dans la maîtrise et la gestion de l'eau, correspondant donc totalement à la volonté nationaliste de développer l'autonomie dans tous les domaines où cela est possible.

Vi ringraziu.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Petr'Antone TOMASI demande la parole, ensuite M. POLI et M. PAOLINI. Ça vous va comme ordre ? Car moi ça m'est égal.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président. On va éviter de se faire des politesses pendant des heures, sinon on ne va pas y arriver.

Merci, M. le Président, Merci, Julien pour me laisser droit à la parole.

Merci surtout aux services de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse et au Président LUCIANI pour cette présentation.

Je crois que le sujet dont nous débattons aujourd'hui n'est pas un sujet mineur, ni pour la Corse, ni pour l'humanité tout entière. Il est un sujet majeur du XXI^{ème} siècle, au confluent d'ailleurs, et cela a été évoqué par les uns et les autres, de différentes problématiques, de l'urgence écologique et climatique avec la question de la raréfaction de la ressource, du droit d'accès à l'eau, la question des migrations également et puis, nous avons eu l'occasion d'en dire quelques mots publiquement et nous y reviendrons à cet égard, sur la question de la gouvernance de l'eau, de sa gestion et de sa maîtrise, et donc de son statut.

Cette question, je le disais, elle fait débat à l'échelle de l'humanité entière. Elle est socialement vive en Corse où le débat est ouvert depuis plusieurs années. Je crois qu'il faut saluer et se réjouir notamment que l'université de Corse ait pris l'initiative très tôt, en 2005, d'accueillir des sessions de la faculté mondiale de l'eau de Riccardo PETRELLA, auquel Saveriu LUCIANI a fait référence. Socialement vive aussi, parce qu'il y a eu des mobilisations et des combats autour de ces questions. Alors parfois c'est vrai, contre un certain nombre d'infrastructures de stockage ou autres, et ce sont des revendications et des questions qu'il nous faut appréhender, et puis aussi des combats pour la maîtrise publique contre des velléités de mainmises d'un certain nombre de groupes financiers que ce même Riccardo PETRELLA appelle « les grands maîtres de l'eau ».

Je crois que ce rapport, ce schéma qui est un schéma d'aménagement, mais qui pose plus largement la question de l'eau à une perspective de 3 décennies, a un certain nombre de vertus que l'on relève, que l'on souligne et que l'on salue.

La première pose la question et surtout elle tente de la résoudre d'un rattrapage historique, mais cette fois-ci opéré par les institutions corses, par la Corse et donc pour les Corses. C'est un schéma qui a été salué par un certain nombre d'acteurs au moment de sa présentation. Je pense notamment à la profession agricole, et nous le saluons aujourd'hui. La Corse reçoit une quantité importante d'eau, c'est rappelé au rapport, 8 milliards de m³/an et en capte aujourd'hui une quantité mineure, pour ne pas dire infinitésimale, et la difficulté est pointée par le rapport lui-même. La

conséquence de cela, c'est que non seulement en l'absence d'une politique infrastructurelle ambitieuse ces dernières décennies, non seulement la Corse a stagné en matière d'infrastructures hydrauliques, mais cette stagnation puisqu'elle s'est accompagnée d'une augmentation de la population a amené la Corse à régresser. La démonstration en est faite par le rapport.

Donc, cet objectif, ce schéma, phasé sur plusieurs années, infrastructurel permet de nous donner une perspective de rattrapage et évidemment, c'est un aspect qui nous agrée.

Alors, au confluent de ce qui peut ou pourrait apparaître à ce rapport, et de ce que pourrait être l'office demain, parce que je crois que c'est aussi un élément du débat, je crois qu'il y a un certain nombre de choses que l'on relève de façon positive, mais doit se poser aussi dans ce débat la question des ouvrages micro-hydrauliques, notamment dans l'intérieur et zones de montagnes où il y a des projets de territoires qui existent, mais où il y a une capacité à accompagner les acteurs et pourquoi pas à travers un outil comme l'office. Je crois qu'il faut qu'on arrive à le poser au débat, à l'intégrer dans une perspective plus globale.

Il y a la question sur ces mêmes zones de l'irrigation, pourquoi pas et très certainement en ayant une discussion avec EDF sur les territoires où il existe des barrages de renégociation de nos droits à l'eau dans ces régions. Je crois que c'est une question qui est fondamentale et qui fait l'objet de revendication.

Je crois enfin, et je le disais, que cet office... Jean-Martin parlait de l'Office de l'eau, nous avons utilisé nous-mêmes cette expression. Cette évolution se pose, elle est en germe, elle est même rendue possible par les statuts mêmes de l'Office. Mais le rapport le rappelle, l'Office d'équipement hydraulique de la Corse a une histoire, cette histoire c'est aussi l'héritage de l'ex-SOMIVAC et donc une approche largement, en tout cas fortement teintée de politique et d'accompagnement au secteur agricole. Cela doit continuer à constituer un des piliers essentiels de l'Office en lien avec l'ODARC, avec nos politiques, puisque derrière le stockage, il y a évidemment la question du raccordement aux exploitations et donc, la question de l'usage qui est fait de cette eau.

Mais à côté de ce pilier, même si je le disais les statuts permettent, ouvrent la porte à ce que l'office intervienne, et en matière énergétique et en matière d'eau potable, nous, nous sommes très favorables à ce que, sur ces questions, l'OEHC, dans le cadre d'une évolution des offices et agences dont nous avons débattu hier, puisse se positionner comme un véritable office de l'eau.

On a parlé des ouvrages micro-hydrauliques, on peut aussi poser un certain nombre de sujets qui aujourd'hui sont en discussion, en expérimentation, dans d'autres territoires.

On a eu l'occasion de débattre dans cet hémicycle du rôle que pourrait avoir une énergie comme l'hydrogène dans le cadre de l'évolution de nos capacités et de notre souveraineté énergétique, eh bien la question de l'utilisation des barrages pour produire cette énergie est aujourd'hui en débat ailleurs, et je crois qu'il faut que nous nous inscrivions dans une réflexion à cet égard.

Et puis, sur la question de l'eau potable et de l'assainissement, l'Office se positionne déjà sur un certain nombre de secteurs ou de territoires avec un succès certain. On a rappelé notamment la question de la concession de l'eau potable sur la communauté de communes de Calvi-Balagne, qui a eu des effets extrêmement concrets pour l'utilisateur. On n'est pas simplement dans une posture philosophique, on a aussi très concrètement, au plan de la justice sociale, des effets qui se ressentent avec l'objectif non pas de créer du profit à outrance, mais simplement de rendre un service à l'utilisateur, au juste prix et y compris, en modulant la tarification sur des critères sociaux ou sur des critères de résidence, et c'est une perspective que nous souhaitons pour notre part voire se généraliser.

J'en viens au troisième point et dernier point de mon intervention. Je crois qu'au cœur de ce rapport, et l'introduction du rapport...

Le Président TALAMONI

Excusez-moi, je rappelle qu'il y a 5 minutes par groupe ; 1 seul orateur et 5 minutes. Je pense que nous sommes un peu au-delà. Donc, il faudrait conclure, M. le Président du groupe.

M. Petr'Antone TOMASI

Pardonnez-moi, j'étais resté sur le format ancien, vous me le pardonnerez, M. le Président, mais je conclus.

L'idée, c'est qu'il y ait une maîtrise publique. L'introduction parle de souveraineté hydraulique, parle de gouvernance publique. Nous, nous croyons qu'il faut l'affirmer de façon forte et c'est d'ailleurs l'objet d'un amendement que nous proposons, afin de l'intégrer dans les orientations de ce rapport, qui est certes un schéma d'aménagement, mais qui pose aussi les jalons d'une politique de l'eau à l'horizon 2050.

Voilà en synthèse.

Le Président TALAMONI

Il y avait M. POLI et ensuite, M. PAOLINI.

M. Antoine POLI

Merci, M. le Président.

Nous voulons féliciter le Président de l'Office Hydraulique...

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, excusez-moi ! Tony, excusez-moi ! Je voulais que Tony me laisse une minute sur le temps de parole de notre groupe et je ne sais pas comment me signaler pour me faire entendre. Je m'excuse, je le fais comme ça, un petit peu maladroitement...

Le Président TALAMONI

C'est complètement contraire à ce qu'a décidé la commission permanente, en mon absence d'ailleurs, ce n'est pas moi qui la présidais. Il y a 1 orateur par groupe et 5 minutes. Si on commence à ne pas appliquer les décisions de la commission permanente, à mon avis... Déjà que c'est difficile de travailler actuellement, mais il faut essayer de se donner des règles et de s'y tenir.

Cher collègue, je veux bien tout ce qu'on veut, mais... En plus, je n'étais pas à la commission permanente, c'est vous qui l'avez décidé.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pas de souci, Président.

Le Président TALAMONI

Et c'est dans la délibération que nous avons adoptée hier en plus. Donc, il faudrait essayer de respecter les procédures que nous donnons, je regrette.

M. POLI a la parole ou alors M. ORSUCCI, mais l'un des deux, pas les deux. Mettez-vous d'accord.

M. Jean-Charles ORSUCCI

C'est M. POLI. Je retire ma demande.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. M. POLI a la parole.

M. Antoine POLI

Merci. Donc, nous voulons féliciter le Président de l'Office Hydraulique, ainsi que les services, pour la qualité du rapport.

Le schéma d'aménagement qui nous a été présenté a pour vocation de répondre à nos besoins pour les 30 prochaines années, comme cela a été dit.

Le plan présente aussi bien nos besoins en eau potable, eau brute et eau d'agrément. Un inventaire détaillé des ressources, ainsi qu'une stratégie globale nous ont été proposés par les services, nous y adhérons, en sachant que le réchauffement climatique va accentuer nos besoins.

Par contre, sur un côté plus politique et sur la gestion de l'office, nous ne pouvons que regretter que l'Office ne se positionne pas dans certains appels d'offres, aussi bien pour la gestion de l'eau que sur l'assainissement. Le président a l'air de réagir, mais je parle surtout sur ma collectivité. J'ai eu à le subir par deux fois donc... Aussi bien sur le SPANC que sur l'assainissement.

Aujourd'hui, heureusement que le privé est là pour pallier l'absence d'un service public. La gestion publique ou privée est aujourd'hui posée.

Quelle que soit la gestion, nous ne sommes pas à l'abri d'une dérive clientéliste ; nous en avons eu la preuve dans plusieurs collectivités publiques. Mais, le positionnement de l'Office sur l'ensemble des appels d'offres permettrait aux collectivités de faire jouer la concurrence pour avoir des prix plus compétitifs et d'éviter un monopole.

Pour conclure, je voudrais rejoindre également les propos de Francois-Xavier CECCOLI sur les discussions que nous devons avoir avec l'Etat et l'Agence de l'eau pour obtenir des financements plus importants, revoir le règlement des aides pour l'obtention des subventions, aussi bien sur l'eau que sur l'assainissement qui aujourd'hui est très défavorable à nos communes du rural.

J'en veux pour preuve, sur notre collectivité, nous attendons depuis 8 ans des financements de la part de l'Agence de l'eau et on sait très bien que si on n'a pas de financements de la part de l'Agence de l'eau, derrière la Collectivité ne suit pas.

Donc, il va falloir que les négociations avec l'Agence de l'eau soient poussées et nous avons des difficultés à avoir des financements. Nous arrivons à peine à 50 % sur certains dossiers sur l'assainissement.

Voilà, j'en ai terminé, merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. M. PAOLINI a la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Le désavantage de passer en dernier, c'est que beaucoup de choses ont été dites, donc il y aura forcément des redites.

Déjà, bien sûr, au même titre que les autres groupes, féliciter à la fois le Président de l'Office Hydraulique et les agents de l'Office hydraulique. Je l'ai fait en conseil d'administration de l'Office hydraulique. Je souhaite le refaire au nom du groupe en séance publique.

Ce que j'avais dit en conseil d'administration, c'est que j'avais été impressionné par ce travail-là. Jean-Martin disait un travail colossal, en effet, je reprends volontiers le terme. Impressionné, à la fois par l'aspect méthodologique pour identifier les besoins, les ressources aujourd'hui et faire cette analyse prospective à 30 ans, et aussi sur la qualité technique de ce travail qui démontre aussi que sur cette thématique de l'eau, en interne on a des experts, des spécialistes qui démontrent aussi qu'on n'a forcément toujours besoin d'avoir recours à des cabinets extérieurs, où c'est vrai, on le fait trop souvent parfois dans certains domaines. Mais en tout cas, dans ce secteur-là, nous disposons de ressources humaines de qualité et je voulais les féliciter et les remercier pour ce travail.

Plus spécifiquement sur ce rapport, j'ai entendu les critiques de l'opposition, notamment à droite, qui préfère a priori voir le verre à moitié vide qu'à moitié plein.

Permettez-moi quand même de rafraîchir les mémoires, même si cela a été fait dans la présentation. Aujourd'hui, il s'agit pour notre majorité d'effectuer un

rattrapage historique, le fameux plateau. François-Xavier CECCOLI le reconnaissait de manière très honnête, rattraper finalement ce qui n'a pas été fait en 20 ou 30 ans, ou peut-être même 60 ans si on regarde, puisqu'il y a eu des évolutions importantes peut-être pendant une trentaine d'années, puis un plateau pendant 20 ans, et aujourd'hui, en 30 ans, il va falloir avoir les mêmes niveaux qu'il y a bien longtemps. Finalement, depuis les années 90, plus des actions de saupoudrage partiel qu'une vision vraiment stratégique à long terme, avec un projet d'investissement pluriannuel.

C'est le passé, on ne va pas revenir là-dessus.

Aujourd'hui, on a « Acqua Nostra 2050 » qui nous permet de nous projeter dans l'avenir, et aussi une phase opérationnelle qu'on va décliner, avec un volume financier certes qui est très important 600 M€. Mais je crois que pour aller chercher ces financements-là, Jean-Martin, il faut bien faire ce diagnostic, il faut bien présenter les opérations, c'est la seule manière de pouvoir convaincre nos financeurs, Etat, Agence de l'eau dans le cadre du PEI ou du PTIC, peu importe, voire l'Europe, pourquoi pas, de la nécessité absolue de disposer de cet argent-là pour l'avenir du territoire.

Et enfin, « Acqua Nostra », c'est le constat -dur parfois- entre l'inadéquation de nos capacités actuelles de production et de stockage et nos besoins à échéance de 2050.

En filigrane de ce schéma, de ce plan, de ce rapport, se posent des questions de société sous-jacentes à la problématique de l'eau. Cette problématique aujourd'hui doit permettre de répondre à trois objectifs majeurs pour notre majorité, mais je crois que c'est partagé, à mon avis, au sein de tous les groupes, cela a été souligné : l'autonomie alimentaire, on va le dire comme ça même si on n'a pas forcément toujours les mêmes termes pour la qualifier, je crois que c'est un des premiers objectifs à atteindre. Et pour cela, dans ce schéma, on vise à doubler les superficies irriguées en 30 ans, c'est-à-dire passé à 42 000 hectares, ce qui représenterait quand même 40 % des ESA du PADDUC. C'est quand même à la fois un programme très ambitieux, mais je crois qu'aujourd'hui l'augmentation des capacités de stockage est indiscutable. Aujourd'hui, je pense que ça ne fait plus débat. Par contre, en revanche, je crois qu'il faut continuer, poursuivre la réflexion sur la réduction des consommations aussi bien dans le secteur agricole, mais également dans le secteur touristique. Je crois que, même avec ces investissements, même avec ces 600 M€, si en parallèle on ne mène pas une politique ambitieuse d'économie de la ressource, on ne tiendra pas et l'effet ciseau, on le connaîtra si ce n'est en 2050, ce sera en 2070 ou en 2100.

Donc, je pense que les deux aspects doivent être menés de front, comme c'est le cas un peu dans le domaine énergétique. Dans le domaine énergétique, on développe des énergies renouvelables, on développe des énergies vertes, mais en parallèle on mène une politique de réduction par l'isolation des bâtiments, par l'éclairage public, etc., etc.

Je crois que cette approche par des indicateurs d'économie d'eau sont à mener, à étudier.

Et cela répond au deuxième objectif qui est celui de préserver la ressource.

Moi, je vais être un peu en désaccord avec François-Xavier sur l'impact de l'activité touristique. A la lecture du rapport, quand on regarde un peu les chiffres, on voit que la consommation du tourisme (et vous me corrigerez si je me trompe) va augmenter de 68 % en 2050 par rapport aux chiffres aujourd'hui. 68 % ! C'est quand même un chiffre considérable. On passe de 6 millions de m³ aujourd'hui à 10 millions de m³ en 2050 pour les activités touristiques. 10 millions de m³, pour donner une comparaison, c'est la moitié...

Le Président TALAMONI

Cher collègue, c'est 5 minutes et vous les avez dépassées. Il faudra conclure.

M. Julien PAOLINI

Je termine, M. le Président. Je crois que d'autres aussi ont eu un peu plus de temps que les 5 minutes prévues initialement.

Le Président TALAMONI

Oui, mais vous aussi déjà !

M. Julien PAOLINI

Donc, je termine. 10 millions de m³, c'est la moitié de la consommation de la population résidente aujourd'hui.

Troisième point : les solidarités territoriales.

Aujourd'hui, ce sont les communes du littoral qui consomment, les communes de montagne qui détiennent la ressource mais qui consomment peu. Comment on construit des solidarités de manière à ce que les communes, et je crois

que c'est Tony POLI qui le soulignait, de l'intérieur puissent investir, puissent sécuriser la ressource en qualité et en quantité. Beaucoup d'efforts ont été faits, Comité de massif, Agence de l'eau, etc., je crois qu'il faut aujourd'hui aller encore plus loin de manière à pouvoir rattraper ce retard historique qu'ont les petites communes de montagne, sinon l'attractivité de nos villages... Je crois qu'on ne peut plus se contenter de regarder couler l'eau sous les ponts.

Dernier point et je conclurai là, M. le Président, et vous m'excuserez, une minute : la question centrale de la gouvernance. Petr'Antò l'a dit, on ne peut pas aujourd'hui que l'or bleu, on qualifie souvent l'eau d'or bleu, ne soit transformé en or pour les uns, c'est-à-dire les intérêts privés, les grands groupes français qui se sont accaparés ce marché, et pour les autres, en plomb.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Chers collègues, on ne peut pas se donner des règles et ne pas les respecter, surtout qu'il y a les contraintes sanitaires qui nous imposent de tenir nos réunions dans un temps limité. Donc, on ne peut pas dire tout et son contraire.

Je suis saisi par l'intermédiaire des services d'une demande de M. ORSUCCI, je parle sous son contrôle s'il m'entend, d'expliquer la position du groupe à travers la discussion sur les amendements. Ça, c'est une manière de sortir par la porte et de revenir par la fenêtre. On ne peut pas faire comme-ça, je vous le dis sincèrement.

Les amendements, c'est quoi ? C'est la présentation de l'amendement, un pour, un contre, une minute. Mais si on ne respecte pas les règles qu'on se donne, surtout dans une situation comme celle-là, on ne s'en sortira pas.

Le groupe « Andà per Dumane » s'est exprimé très bien par l'un de ses membres. Maintenant, on va voir les amendements. Ceux qui veulent intervenir sur les amendements, c'est un pour, un contre, une minute et puis c'est tout. Je regrette, on ne peut pas. Sinon, à ce moment-là, on va chercher des astuces procédurales à chaque fois pour faire des déclarations... En temps normal, ça ne se fait pas, mais aujourd'hui c'est encore plus compliqué, je vous le dis ! Ou alors, on décide de ne plus avoir de règles et à ce moment-là c'est une espèce de forum et ce n'est pas l'Assemblée de Corse.

Je pense qu'il faut en arriver maintenant à la présentation des amendements.

Il y a un amendement du groupe « Per l'Avvene » et un amendement du groupe « Corsica Libera »

Je vais demander à « Per l'Avvene » de présenter l'amendement en une minute, ensuite si quelqu'un veut intervenir pour ou veut intervenir contre, il intervient mais il ne refait pas le débat général, sinon on ne peut pas continuer à travailler comme cela.

Donc, je vais donner la parole à un des membres de « Per l'Avvene », M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, afin de tendre vers l'objectif que vous avez fixé à travers les règles, nous allons gagner du temps et je l'ai expliqué lors de mon intervention, dès lors que la nuance entre « retenue collinaire » et « barrage » était levée, il y a possibilité de faire disparaître cet amendement. Et donc, il tombe.

Le Président TALAMONI

Très bien, ce sera un peu de temps gagné.

Il y a l'amendement n°2 déposé par « Corsica Libera ». C'est Petr'Antone TOMASI qui va le présenter en une minute.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Brièvement. En Corse, comme ailleurs, un certain nombre de groupes financiers se positionnent pour capter les marchés relatifs à la gestion de ressources en eau. Nous, nous considérons que l'eau est un bien commun, propriété collective du peuple corse et comme dans les secteurs à enjeux stratégiques, on peut parler des déchets ou des transports, celui-ci doit faire l'objet d'une maîtrise publique.

Donc, l'amendement qui suit est rédigé de la façon suivante :

A l'article premier de la délibération qui fait état des orientations du rapport, nous demandons à ce que soit intégré un item rédigé comme suit. Il y a juste une petite modification formelle : « maîtrise publique de l'eau et notamment de l'eau potable (assistance aux collectivités communales et intercommunales ayant fait le choix d'une gestion en régie) ou positionnement systématique de l'OEHC en cas d'affermage ».

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Qui veut intervenir pour ? M. ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, deux choses.

J'ai respecté les règles que vous avez fixées. Notre intervenant s'est limité à 5 minutes. Personnellement, je ne vais pas reprendre l'ensemble du dossier, mais je vais réagir à l'amendement de « Corsica Libera » en expliquant que notre groupe va le voter, pourquoi on le vote et dans quel état d'esprit, parce que sinon... On parle d'un projet à 600 M€ pour les 30 ans à venir concernant l'avenir de la Corse et si on ne peut pas s'exprimer, je ne vois même plus trop l'utilité des sessions de l'Assemblée de Corse, sincèrement !

Le Président TALAMONI

Cher collègue, là, je regrette, je ne peux pas être d'accord avec ce que vous êtes en train de dire. Vous êtes en train de nous expliquer que, comme c'est un dossier important, on ne respecte pas les règles de la commission permanente, alors que ces règles sont fondées sur des nécessités sanitaires. On aura l'air fin, en tant que représentants de la Corse, si demain il part un cluster de l'Assemblée de Corse. On aura l'air fin tous ensemble !

Je ne suis pas d'accord pour ça, je vous le dis franchement. Cher collègue, une minute pour dire si vous êtes pour ou contre et puis, c'est tout. C'est comme ça que ça doit se passer. Vous avez eu 5 minutes et même davantage. Vous avez la parole et essayez de respecter des règles communes.

M. Jean-Charles ORSUCCI

C'est bon, je n'interviens plus. Merci.

Le Président TALAMONI

J'en prends acte. Est-ce que quelqu'un veut intervenir pour ou contre l'amendement de « Corsica libera » ? M. CECCOLI, vous intervenez pour ou contre ?

M. François-Xavier CECCOLI

Est-ce qu'en expliquant la non-participation, je peux intervenir ou pas ? C'est la seule question que j'ai à vous poser.

Le Président TALAMONI

En principe, c'est ou soutient, ou bien contre.

M. François-Xavier CECCOLI

Ça va être contre et je vais expliquer pourquoi.

Si la question, c'est de faire en sorte que le public soit plus présent sur ce type d'appel d'offres afin d'éviter des dérives au niveau de de certains monopoles privés, la réponse est oui. Bien évidemment, on sait que sur l'eau, la concurrence ne joue pas à outrance, doux euphémisme, et l'action de l'Office hydraulique est une action bénéfique.

Pourquoi contre ? Ce qui me gêne, n'oubliez pas que nous avons affaire à un EPIC, c'est donc quelque chose qui ne relève pas du domaine public pur et que l'on indique « positionnement systématique de l'Office hydraulique en cas d'affermage », je pense que juridiquement il y a un risque. N'oublions pas que c'est au conseil d'administration et au président de l'office de déterminer les appels d'offres auxquels il souhaite participer.

Je terminerai en un autre point, est-ce qu'aujourd'hui, l'office hydraulique a la capacité de répondre stricto sensu à tous les appels d'offres qui pourraient se présenter ? J'émetts aussi des doutes.

Donc, oui dans la philosophie, mais ce sera contre pour les raisons que j'ai évoquées.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, quand vous intervenez de votre place, il faut le masque, sinon il faut venir ici.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir pour, puisque M. CECCOLI est intervenu contre ? Non. Personne ne veut intervenir pour. On va donc demander à l'Exécutif à la fois de répondre de manière synthétique aux interventions et également de donner son point de vue sur l'amendement de « Corsica libera ». Vous avez la parole.

M. Xavier LUCIANI

Merci, M. le Président.

Nous avons eu droit à des interventions denses.

Juste une remarque d'ordre général sur la forme. Je suis venu avec les ingénieurs et mon directeur vous présenter une proposition de schéma d'aménagement hydraulique et je vois qu'on déborde, on dérive sur le plan d'eau vers la DSP et la gestion de l'alimentation en eau potable.

Je ne voudrais pas qu'aujourd'hui, ce débordement occulte le vrai sujet. Le vrai sujet, c'est le sujet qu'évoquait notamment de manière très brillante un universitaire en haut de l'hémicycle sur le fait qu'aujourd'hui, la Corse s'engage dans un combat qui est le combat du changement climatique et l'adaptation de la Corse à ce changement climatique, notamment avec une réponse plurielle qui passe par l'eau, qui passe de manière fondamentalement par l'eau. Et en tant que nationaliste corse, je dirai même que dans mes fondamentaux, aujourd'hui, moi je porte dans mon sac à dos, ma langue, ma culture et les 1 000 ans de mon père et de mon grand-père, je porte aussi le combat de l'eau parce que c'est ce que mes enfants et mes petits-enfants prendront dans mon sac à dos pour vivre demain dans ce pays.

Je pense que l'aménagement du territoire, je l'ai posé de manière politique et technique, mais c'est d'abord ça dont il s'agit aujourd'hui et surtout c'est de ça dont je demande soutien à tout un chacun, savoir si on est d'accord sur le fond. Le fond, c'est de savoir si, nous, en tant qu'élus de la Corse, on va s'engager au-delà du problème financier, parce que moi, Jean-Martin, je suis prof et quand je fais un projet, je commence par un constat, je définis des objectifs, des moyens, une démarche et à la fin, facciu cusì et je tape à la porte du budget. Je me dis que si demain, il me manque un million, eh bien je vais essayer peut-être de taper encore à une autre porte et ainsi de suite. Je schématise.

En gros, on ne peut pas nous opposer le problème des moyens financiers avant. Avant, c'est de quoi on a besoin. Quand la ménagère va au supermarché, elle va avec sa liste de courses et puis parfois, elle fait des choix, mais elle a une liste de courses essentielles. Donc, on est un peu là-dessus.

Je vais quand même reprendre quelques points qui m'apparaissent intéressants dans l'ensemble des propos.

Pour moi, le financement, j'en parlais avec le Président, on a réfléchi bien sûr parce qu'il y a le PTIC derrière, il y aura à peu près la moitié de la somme à

engager après 2030. Donc, peut-être que ça ne me concernera pas directement, ça concernera peut-être certains qui sont ici et certainement, une ingénieure qui était là, qui n'a pas trente ans, et qui sera certainement encore au fait des choses à ce moment-là.

Je vais laisser quand même une part du sac à dos qui pèse à ceux qui viennent après moi et qui viendront après nous, parce que le combat, il est là. Ce n'est pas un combat pour savoir si on va saupoudrer, c'est un combat pour savoir si on va survivre. Je vous le dis de manière très claire.

Sur les barrages, le barrage des fleuves, il n'est pas systématique, donc je passerai très vite. Quand on fait un barrage, vous n'imaginez pas la tonne de documents et d'études à mener, ne serait-ce que pour vider Alisgiani. François-Xavier est au courant puisqu'on ira faire une réunion dans pas longtemps, il a vu en conseil d'administration que faire une simple vidange de barrage et pas totale, ça nécessite des enquêtes environnementales, à 15 000 € par exemple en entrée, je ne parle pas de la sortie. C'est qu'en gros, on est obligé aujourd'hui de suivre une réglementation stricte, qui d'ailleurs retarde souvent nos opérations. Mais je passe rapidement.

La gestion de l'eau, je ne vais pas pointer une région particulière, il n'y a pas de mauvais élèves. Aujourd'hui, j'hérite d'une situation où il avait des rendements, pas exceptionnels, ça dépend des endroits. Il y a des endroits où ils sont à 95 % les rendements, ce qui est énorme. Il y a des endroits où ils sont moindres, mais ce que je sais, c'est qu'il faut tordre le cou à la rumeur, il n'y a pas d'eau gaspillée. L'eau, elle arrive à 1 ou 2 % près, elle arrive là où il faut. Je vous rassure.

Par contre, et je rejoins encore une fois le propre responsable de l'éco-geste... Vous n'avez peut-être pas eu l'entrée en matière, l'Acqua hè nostra, je dis à un moment donné, je parle du SDAGE, parce qu'il y a le SDAGE aussi, on l'a voté ici. On a le plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC), on l'a voté ici.

On a parlé de la qualité des ressources. L'eau se réchauffe, donc la qualité se pose de manière tout autre. Les analyses, ça coûte beaucoup plus cher, y compris pour nous. Demandez aussi à l'ARS.

Le chantier qui attend l'interconnexion, non pas hydraulique mais programmatique, avec les établissements publics de coopération intercommunale, c'est le projet de l'intérieur. L'intérieur, ce n'est pas l'Office hydraulique qui va décréter, ce sont les élus qui vont co-construire avec nous l'écriture de ce territoire-là. On ne peut pas aujourd'hui décréter un quelconque développement s'il n'y a pas en

amont un certain nombre d'objectifs, touristiques peut-être, agricoles, sociaux aussi parce que je crois que la tarification n'a pas été abordée, mais la tarification demain sera essentielle, y compris en matière agricole. Est-ce qu'une vigne rapporte plus qu'un hectare de luzerne ou qu'un hectare de maïs ?

Tout ça, ce sont des choses qui me semblent évidentes à évoquer.

J'ai parlé dans mon propos liminaire « d'Acqua nostra », je me cite, ça m'arrive, ça vous arrive aussi, « Il doit cependant accompagner l'urgence d'une révolution culturelle et culturelle ». On ne peut pas imaginer l'agriculture corse demain telle qu'elle fonctionne aujourd'hui. Il y a des spéculations agricoles aujourd'hui qui sont trop voraces et qu'il faudra adapter. C'est le cas de tous les pays du monde. Je ne parle même pas de techniques d'irrigation ou de formation des hommes, je pourrais parler de beaucoup de choses. On l'a évoqué au CA et dans multiples réunions, j'ai rencontré les agriculteurs à Ghisonaccia, vous y étiez pour certains, j'avais invité même le président d'intercos puisque Tony y était. On avait 4 présidents d'intercos de la Plaine orientale, justement pour l'évoquer.

Vous dire simplement donc qu'on est dans un changement, c'est le mot à la mode, de « paradigme ». Et le continent méditerranéen, on n'est pas une île, on est dans un continent qui a changé de climat. Nous ne sommes déjà plus dans un climat méditerranéen. On est en train de descendre. Par contre, l'immigration politique et climatologique remonte aussi. Il faut réfléchir à l'impact social de l'eau.

La guerre de l'eau doit rapporter sur le continent africain et ailleurs... Moi, je suis d'une sensibilité qui parle souvent de la Corse, mais je pense que l'universel est important. Quand je parle de Mandela, c'est parce qu'au Cap, au mois d'août, il n'y aura plus d'eau pour des millions de personnes. Je pense que notre discours doit transcender les continents, y compris en partant de cet hémicycle. C'est important de le dire.

Je voudrais dire aussi que, en parlant aussi de souveraineté hydraulique, c'est un mot à la mode aussi, c'est un problème de compétence, du statut de l'île peut-être, parce que le bien commun, c'est un bien national, c'est quelque chose qu'il faut absolument gérer autrement.

Je finis sur Jean-Martin qui me parlait de l'énergie. Demain, je l'ai dit il y a 3 ans à Corse Net Infos, je parlais d'Office de l'eau, très prudemment, mais c'est l'office d'aménagement et de gestion de l'eau qu'il faudra créer demain ou après-demain avec 4 ou 5 belles lettres.

Les STEP, on y réfléchit, on est en train de financer l'étude sur le photovoltaïque, notamment sur les stations de pompage et sur les plans d'eau puisque nous avons 6 plans d'eau qui sont intéressés. C'est quand même 3 M€ de facture EDF par an pour l'Office hydraulique. Ça va avoir un impact sur la tarification ou sur un désistement. En tous les cas, c'est un point sur lequel je vous rejoins, il n'y a pas d'équivoque là-dessus.

M. CECCOLI parlait de plateau. Le plateau, il est là. On a fait beaucoup de coup par coup. Ce qu'on fait aujourd'hui dans le PEI, c'est justement amorcé, il y a une cohérence. On a donné un sens finalement à cette route de l'eau. On ne réagit pas de manière régionale, mais territoriale, surtout qu'il y a des zones aujourd'hui qui sont très impactées, notamment l'extrême-sud qui, par effet de ciseau, peut se trouver en 2030, en rupture d'alimentation.

Sachez que dans le sud, sur 9 millions de m³ à disposition, 6 ou 7 millions, c'est de l'alimentation d'eau potable. Le monde agricole a reculé et donc l'impact pour nous est important.

La nappe rhénane, je n'en parle pas. La France a des centrales nucléaires aussi, donc l'eau n'a pas la même valorisation aujourd'hui. Je ne vais parler de dessalement, de d'autres techniques ultimes, c'est pour le Cap ça.

L'Agence de l'eau, bien sûr, on discute avec, parce qu'au-delà du 11^{ème} programme qui est de 75 M€, vous avez bien compris que ce que nous faisons en termes de barrages, je ne dirai pas mixtes mais en tous les cas à double emploi, c'est que demain, tous les barrages, y compris en côte orientale, risquent d'être à cause des intrusions salines, des pourvoyeurs d'eau potable. Il faut absolument que l'Etat et l'Agence de l'eau redéployent ces financements et de manière beaucoup plus conséquente.

Je dirai merci à Pascal CARLOTTI. Il a salué quand même le travail Made in Corsica/Fattu in Corsica. C'est une étude qui pèse 300 000 € si elle avait été faite à l'extérieur. On les a économisés.

Il a parlé de régions vulnérables, je vous rappelle qu'il y en a 4 et j'insiste, la gestion qu'évoquait Mme CASABIANCA, gestion interannuelle. Il faut aujourd'hui se préparer à gérer comme les Sardes, deux années de sécheresse consécutives sinon on se met en danger de mort.

Petr'Antò, Riccardo PETRELLA, que j'ai de temps en temps au téléphone, que j'ai découvert par sa déclaration d'il y a 10 ans sur l'accès à l'eau pour tous,

c'était le 28 juillet 2010. Les ouvrages intérieurs, l'intérieur de la Corse, les PTGE, les PETR, l'Office hydraulique qui peut être maître d'ouvrage ou maître d'œuvre.

EDF et droit d'eau, je pense qu'on est à la limite, c'est 34 millions de droit d'eau, on ne pourra pas aller plus loin parce qu'il faut exploiter les côtes de Tolla et de Calacuccia, y compris à des fins d'exploitation l'été. Donc, c'est compliqué.

La SOMIVAC, statut de la Corse réducteur pour nous puisqu'on était simplement des « irrigants », on dira comme ça, ou des « irrigateurs ».

Derrière, bien entendu, la stratégie, ce n'est pas celle de l'Office hydraulique, c'est la stratégie du Président de l'Exécutif et de son Exécutif parce que l'ATC est impactée, l'ADEC est impactée, l'ODARC est impacté, l'Agence du l'urbanisme est impactée par rapport au PADDUC à travers la cartographie des ESA. Quand on dit 42 000 hectares d'ESA, c'est le doublement en gros. Mais pensez qu'il y a des ESA qui ne sont jamais irrigués ou qui sont irrigués de manière autre. Il y a aussi des cultures sèches. C'est la Corse, on n'est pas systématiquement obligés, tenus d'irriguer 100 000 hectares.

Le partage raisonné de l'eau entre les différents utilisateurs, c'est important parce que ce sont des conflits. Comme il y a des guerres dans le monde, il peut y avoir demain, à cause du partage justement, il peut y avoir des guerres aussi interfilières. C'est pour cela que nous avons fait signer au crédit agricole, il y a deux ans, une charte de gestion raisonnée de l'eau parce qu'à un moment donné, l'amplitude d'irrigation entre mars et novembre pour les agrumiculteurs doit laisser aussi la place à septembre, octobre et novembre, je précise.

Je vais très vite.

M. POLI, on a débordé là aussi, on est un peu hors sujet de mon point de vue, même si je salue l'intervention. Vous étiez à la réunion de Ghisonaccia où on a parlé de ça. On est sur la mission eau, on est sur la mission de l'Etat et de l'Agence de l'eau. On n'est pas forcément dans le débat du jour, même si vous avez bien compris qu'on a encore un coup d'avance, c'est-à-dire que demain, les PTGE vont permettre l'interconnexion entre les collectivités locales, l'Office hydraulique qui est au centre du jeu de mon point de vue aujourd'hui, et bien entendu l'Etat et l'agence de l'eau. Il y a aujourd'hui un besoin de « fongibiliser » la problématique de l'eau. On ne peut plus raisonner en termes agricoles, statut de la Corse, Office hydraulique et le reste. Aujourd'hui, on est, avec le comité de bassin, sur une gestion globale. C'est là que le bien commun intervient.

M. PAOLINI, je resalue et je remercie parce qu'on était dans le sujet proprement dit, vous avez parlé d'un rattrapage historique. Je n'en dirai pas plus. Vous avez parlé de constat. Je reconnais l'enseignant. Je rappelle quand même qu'une campagne a été lancée hier par le Président de l'exécutif et les agences et offices sur les éco-gestes et sur le fait qu'à un moment donné, agriculteurs, enfants et collectivités locales ont intérêt aujourd'hui à changer de braquet. On doit consommer moins et consommer mieux. En gros, c'est ça le vrai message.

Préserver la ressource, 3 millions, ce n'est rien par rapport à 40 millions quand on parle du tourisme, pour moi, selon la formule consacrée, c'est peanuts ! Mais c'est important de vous dire que mon interrogation à moi, elle est sûre : quel tourisme demain ? Ça, oui ça m'intéresse. Je vous invite à y réfléchir parce qu'aujourd'hui, on répond à un besoin. Mais le besoin est tout autre, il est politique, mais il est aussi philosophique de mon point de vue et c'est là que finalement, ce dossier-là interpelle et doit-vous interpeller.

Les solidarités territoriales, bien entendu, j'en ai parlé avant, PETR, PTGI, mission eau, agence de l'eau, Etat. C'est un chantier, on est au début d'un chantier. Je crois que là, je suis devant le doute comme j'ai dit tout à l'heure et ce doute me passionne. Je sais que demain ou après-demain, il y aura d'autres interprétations.

Sur l'aspect financier, je n'y reviendrai pas, vous mettez 100 M€ sur les routes par an, en 30 ans, vous aurez mis 3 milliards. A part ça, ça va ! Je ne dirai que ça.

Je vous dis « chiche », c'est tout ce que je peux vous dire sur ce point-là.

Sur l'amendement et je m'arrête, Président.

Sur l'amendement, je suis mal placé parce que je suis à la fois de ceux qui peuvent monter sur la DSP et qui pourrait en même temps être l'assistant technique à ces collectivités. Donc, c'est très embêtant pour moi. Moi je pense que, parler d'orientation à l'avenir, vers une recherche de la maîtrise publique de l'eau en Corse me semble pouvoir être consensuel à l'ensemble des groupes ici parce que ça intègre la notion de partage de l'eau, des usages et surtout ça n'empiète pas sur le marché public sur lequel demain je peux être concurrent. C'est délicat pour moi de le dire aujourd'hui d'autant que, parce que c'est un débat qu'on a eu en CA... Attention, je partage sur le terme l'option sarde qui est évoquée dans l'intro de la « tutelle territoriale » sur le bien commun, parce que demain, on ne va pas s'amuser avec l'eau, ni avec le prix de l'eau, ni avec l'usage de l'eau. Il faut absolument qu'il y ait une régulation et du prix, et de la maîtrise de l'eau au sens technique de la production et de la distribution.

Donc, je pense qu'il faudrait amender l'amendement. Je pense que sur un sujet comme celui-ci, prendre 5 minutes pour les 30 ans à venir, ça peut être utile et en tous les cas, je souhaiterais, je le dis au nom du Conseil exécutif, d'avoir une convergence parce que ça donnera plus de force à ce que nous allons faire tous ensemble.

Je vous le dis de manière très simple, je n'ai pas de calcul. A l'heure où on est, c'est vrai que c'est le CA qui décrète, mais je crois que je vais dépasser le CA, je vais déborder un peu et vous dire que ce serait intéressant que l'ensemble de l'Assemblée trace une route qui soit compatible et qui pose le véritable problème de la gestion de l'eau en Corse pour les années à venir.

J'en ai terminé.

M. Hyacinthe VANNI

Vous proposez un sous-amendement à l'amendement de « Corsica libera » ?

Le Président SIMEONI

J'ai échangé par SMS avec notre collègue Petr'Antone TOMASI et j'ai échangé un peu avec Saveriu. Sur la philosophie générale, bien entendu, le Conseil exécutif est d'accord. Nous pensons que le principe de maîtrise publique de l'eau, y compris de l'eau potable, est un principe essentiel.

Nous considérons, comme Riccardo PETRELLA, que l'eau doit être reconnue, y compris juridiquement, comme un bien commun de l'humanité. Donc, aucun problème avec ça.

Après, me semble-t-il, dans la formulation initiale de l'amendement, il peut y avoir des risques juridiques, en partie ceux évoqués par notre collègue François-Xavier CECCOLI. Par exemple, j'en vois deux, rapidement.

Premièrement, c'est l'office qui, précisément en tant qu'office, doit prendre la décision juridique d'un positionnement. On peut effectivement considérer que la Collectivité de Corse pose un principe et délivre en quelque sorte une instruction à l'office. Mais, à mon avis, juridiquement ça peut être critiquable.

Deuxièmement, il peut y avoir un conflit d'intérêts entre la mission d'assistance et un positionnement systématique envisagé et annoncé par rapport à un appel d'offres. En gros, ça veut dire que l'office peut intervenir comme conseil auprès d'une commune, par exemple pour lui dire « à notre avis, vu votre situation, le mieux

c'est la régie ou une délégation de service public ». Mais, si on sait par avance que l'office a instruction de se positionner systématiquement sur une délégation de service public, à ce moment-là, son conseil pour aller vers une délégation de service public risque d'être suspecté comme étant celui d'un conflit d'intérêts.

Troisièmement, pour être très clair, au moment où nous parlons et cette délibération a vocation à s'appliquer immédiatement, les moyens humains de l'office hydraulique ne lui permettent pas de se positionner sur toutes les délégations de service public. Il faut que nous nous donnions ces moyens humains pour aller le plus souvent possible...

M. François-Xavier CECCOLI

J'entends bien...

Le Président SIMEONI

Vous l'avez entendu, mais on retombe sur notre discussion générale d'hier et sur les agences et offices, et sur nos équilibres budgétaires, et sur la façon de repenser la répartition de nos ressources humaines. Donc, je pense que ça, ça doit se construire.

La proposition que nous faisons à l'auteur de l'amendement initial, c'est d'acter, puisque si on regarde la forme de la délibération, c'est une délibération qui décline des items généraux, sans rentrer dans le détail technique.

Je suggère que nous restions sur cette affirmation : « recherche de la mise en oeuvre systématique du principe de maîtrise publique de l'eau ». Ça veut dire ensuite que tous nos choix, qu'ils soient ceux de la Collectivité de Corse ou ceux des offices, et à titre principal l'office hydraulique, doivent pour ce qui nous concerne, y compris par exemple pour l'Agence du tourisme... C'est-à-dire que demain, s'il y a un projet de golf ou un projet qui a une incidence sur la question de l'eau, il faut intégrer dans le cahier des charges qu'on préfère une maîtrise publique de l'eau qu'une maîtrise privée, etc.

Donc, je pense que si on affirme fortement dans les items « recherche de la mise en oeuvre systématique du principe de maîtrise publique de l'eau », je pense qu'on atteint l'objectif politique qui était celui de l'auteur de l'amendement et qui est totalement partagé par le Conseil exécutif de Corse et on se donne le temps ensuite et les moyens de le décliner de façon opérationnelle dans toutes nos actions.

M. Petr'Antone TOMASI

Sur l'amendement, évidemment, nous sommes sur cette position et nous ne retranchons rien au fond.

Sur les éléments techniques qui sont avancés, il est difficile de les appréhender en quelques secondes. Je fais simplement remarquer, d'abord sur la question des moyens, que l'article amendé est un article qui régit les orientations sur le plan « Acqua nostra 2050 ». On n'est pas non plus sur un article qui est d'application immédiate.

Deuxièmement, sur le fait que qu'il appartient à l'office et à son conseil d'administration de décider de se positionner ou non sur les appels d'offres, oui, sauf que le statut de l'office lui-même dit, je l'ai sous les yeux, dans son article 2 : « l'office est chargé, dans le cadre des orientations définies par la Collectivité de Corse, de mener à bien ses missions ». De ce point de vue-là, il ne me semble pas choquant que l'Assemblée fixe une orientation.

Après, sur la question du conflit d'intérêt avec les communes et intercommunalités, on peut en effet réfléchir à une formulation qui évite de se mettre dans une situation compliquée.

En revanche, je ne suis pas en mesure instantanément de réfléchir à une formulation. Je vous demande simplement une suspension de séance de 2 minutes, puisque c'est une question technique qu'il faut traiter, pour pouvoir formaliser une rédaction qui, à la fois, ne remette pas en cause l'esprit de l'amendement et qui de l'autre côté, ne mette pas en difficulté, ni la Collectivité, ni l'Office Hydraulique sur les questions d'ordre juridique.

M. Hyacinthe VANNI

M. MONDOLONI, sur l'amendement.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je pense qu'il faut prendre ces 5 minutes là pour ne pas éroder la volonté manifeste et unanime d'accompagner ce qui est au départ un schéma d'aménagement. Je pense que tous nos collègues se sont exprimés et que nous nous apprêtons à voter ce document.

L'amendement tel qu'il est présenté, présente deux problèmes.

D'abord, il n'est pas dans l'esprit de l'aménagement, il vient dans une contre-allée exprimer la volonté politique d'un groupe, je le dis tout de suite, dont nous partageons l'esprit. Donc, on est assez à l'aise. Maintenant, plomber juridiquement un dossier de cette importance, le Président l'a dit avec beaucoup de pudeur, il parle d'insécurité juridique. Non, il plombe le plan, il plombe la délibération. Je pense que c'est un peu dommage et qu'il faut prendre ces 5 minutes pour à la fois respecter l'esprit que nous avons en partage et faire en sorte que ce document soit exécutoire le plus rapidement possible, et qu'il soit à tout point de vue sécurisé juridiquement.

Si vous le souhaitez, soit c'est une affaire interne à la majorité et vous discutez entre vous. En tout cas, nous, si vous avez besoin, on apporte notre contribution de façon à ce qu'on trouve les termes, les moyens et les voies pour aboutir à cette unanimité qui, à mon avis, se situerait à la hauteur des enjeux.

M. Hyacinthe VANNI

Je vous propose de suspendre 2 minutes. François-Xavier, un mot ?

M. François-Xavier CECCOLI

La sécurité juridique, n'oubliez pas que les groupes dont on parle, ce sont des groupes qui sont extrêmement fortunés, qui possèdent des conseils extrêmement bien payés.

Pour juste vous donner une idée, il existe déjà des discussions de ces groupes contre l'Office hydraulique, je vous cite les discussions, c'est de dire « c'est déjà un office qui est financé malgré le fait qu'il soit EPIC ». Je me fais leur avocat en disant ça, exprès. Intentionnellement, je ne partage pas. Ces groupes disent que quand la subvention de 7 M€ tombe à l'office, elle lui permet d'être plus concurrentiel quand il arrive sur des marchés.

Donc, je pense qu'il faut être extrêmement prudent sur ce qu'on va écrire, puisque nous partageons tous la même chose. Je souhaite que la chose publique soit bien plus présente sur ces marchés-là. Ne prêtons pas le flanc à nous retrouver avec un jour une décision devant une juridiction compétente qui ferait disparaître l'ensemble de nos vœux.

M. Hyacinthe VANNI

Je suspends 2 minutes de façon à ce qu'on trouve la rédaction.

La séance est suspendue à 13 h 20 et reprise à 13 h 40.

M. Hyacinthe VANNI

Merci de regagner vos places. M. le Président, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Il y a eu une discussion interne au groupe de la majorité, ensuite élargie aux trois groupes de l'opposition qui nous a permis de trouver une rédaction qui, semble-t-il et sous réserve du vote à intervenir, fait l'unanimité, étant précisé que cet objectif est aussi important dès lors qu'il s'agit d'adopter un document à vocation stratégique qui engage l'avenir dans une question essentielle pour la Corse d'aujourd'hui et de demain et pour son peuple.

La rédaction proposée consiste :

Articles 1 : « l'Assemblée de Corse réaffirme son attachement au principe fondamental de maîtrise publique de l'eau et de sa gestion.

Article 2 : « ce principe devra être intégré et décliné dans la cadre de la mise en œuvre opérationnelle des orientations contenues dans le rapport « Acqua nostra 2050 ».

Article 3 : inchangé par rapport à la formulation initiale.

Avant de laisser la parole, je voudrais dire quelques mots pour remercier le Président de l'Office hydraulique, Saveriu LUCIANI, remercier le directeur, l'ensemble des équipes, des femmes et des hommes d'expérience pour certains, aguerris pour d'autres, jeunes pour les derniers, celles et ceux qui sont ici et d'autres qui n'y sont pas, vous remercier vraiment très sincèrement pour la qualité de ce travail.

Dire qu'à travers ce document, nous posons un jalon stratégique puisque nous travaillons pour aujourd'hui et pour demain dans un domaine, on l'a dit mais je le dis encore une dernière fois, qui conditionne véritablement partout dans le monde et singulièrement en Corse tout simplement la survie et la vie.

Vous dire aussi, et je termine par-là, qu'il était important que nous puissions voter ce rapport aujourd'hui parce que nous sommes à quelques semaines de l'engagement de discussions importantes avec l'Etat, notamment sur les différents documents de programmation et de financement, et notamment mais pas seulement, le PTIC (programme de transformation et d'innovation pour la Corse) appelé à prendre la suite du PEI. Il y aura donc nécessairement dans ce PTIC, mais nous en discuterons, un volet consacré aux infrastructures d'eau et d'assainissement, puisque

vous savez que le PEI n'a pas réussi à combler le retard que connaissait la Corse dans ce domaine.

A travers le vote de ce rapport aujourd'hui, nous posons une vision stratégique, je l'espère partagée et je l'espère également unanime, une vision stratégique adossée à un diagnostic technique qui intègre l'ensemble des données et au-delà de ce diagnostic technique, nous évaluons également d'un point de vue budgétaire ce que seront nos besoins.

Bien évidemment, la somme peut paraître colossale, 600 M€, mais c'est sur 3 décennies. Nous n'aurons pas 600 M€ pour l'eau et l'assainissement dans le futur PTIC. Mais dès lors que nous avons une vision stratégique, dès lors que nous avons un diagnostic technique, dès lors que nous avons un chiffrage raisonnable, nous pouvons construire un chemin. Et dans le cadre de ce chemin qui doit nous amener jusqu'à 2050, nous avons les éléments, y compris pour négocier dans le cadre de la période de programmation qui s'ouvre, PTIC et autres, puisqu'il y aura également le plan de relance post COVID, puisqu'il y aura également le CPER, puisqu'il y a également les programmes européens.

Notre objectif maintenant doit être d'aller vers cette négociation le plus unis possibles, avec des propositions cohérentes, avec une vision stratégique si possible partagée, de mettre en cohérence et en concordance l'ensemble des outils de financement pour que nous optimisions véritablement les ressources disponibles et que notamment la superposition des différents dispositifs ne conduise pas à diminuer les ressources. Mais tout cela, nous ne pourrons le faire, dans ce domaine comme dans les autres, que si nous sommes adossés à un argumentaire sérieux, construit et cohérent.

En adoptant aujourd'hui ce projet, nous nous donnons les moyens d'être efficaces dans les semaines et dans les mois à venir, dans la négociation notamment pour l'eau et l'investissement. J'espère que ce que nous avons fait pour l'eau, nous le ferons pour d'autres secteurs stratégiques.

Je précise et termine tout à fait : dès les tous premiers jours du mois de septembre, ou à la fin du mois d'août, je demanderai qu'on réunisse la conférence des présidents. Je vous proposerai une méthode dont nous parlerons ensemble et que nous déciderons ensemble, notamment parce que concernant le PTIC, il est appelé à entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021, que nous serons déjà en période préélectorale. D'un côté, nous ne pouvons pas perdre de temps, mais de l'autre, a fortiori alors que nous sommes à l'aube d'un renouvellement de l'Assemblée de Corse, le Président du Conseil exécutif notamment n'a pas vocation, bien évidemment, à prendre, même si le texte actuellement le prévoit ainsi, des décisions extrêmement lourdes, engageant

l'avenir, sans que l'Assemblée ne soit pleinement et totalement intégrée dans ce processus, dans le respect des prérogatives bien sûr de chacun des organes.

Donc, j'aurai donc l'occasion de vous proposer une méthode pour que septembre, octobre, novembre, nous puissions discuter, négocier, je l'espère obtenir les meilleures décisions possibles pour qu'au 1^{er} janvier 2021, ce nouvel instrument soit opérationnel, nous permette de nous projeter dans l'avenir et nous permette aussi, c'est un aspect complémentaire mais essentiel, de participer à la relance économique parce qu'il faut que, dès la rentrée qui s'annonce extrêmement difficile, l'argent public puisse venir servir de levier pour participer à cette relance.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vous propose qu'on fasse un vote du rapport amendé.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, en tant que porteur de l'amendement, je peux dire un mot ?

Simplement pour dire qu'en ce qui nous concerne, l'objectif de l'amendement consistait à faire acter par notre Assemblée, et nous nous félicitons que cela soit le cas manifestement à l'unanimité, le principe d'une gestion publique de l'eau et la déclinaison opérationnelle de ce principe. De ce point de vue évidemment, l'amendement nous agréé et nous n'étions pas là, notre positionnement ne saurait avoir pour conséquence d'induire une fragilité juridique pour l'office dans le cadre de son positionnement, notamment dans le cadre de procédures de marchés publics.

Aujourd'hui, il y a ce principe qui est acté, c'est un acte important qui est posé. Nos élus administrateurs de l'office continueront à poursuivre et à prolonger le débat sur le positionnement de l'office dans le cadre du conseil d'administration, qui est l'instance idoine au niveau technique et opérationnel par rapport au positionnement dans le cadre d'affermage ou d'accompagnement des régies communales et intercommunales.

M. Xavier LUCIANI

Je vois que ce rapport a fait couler beaucoup d'eau, c'est le cas de le dire, même si c'est un peu lourd !

Je voudrais quand même dire, je regarde le Président parce qu'il a oublié un point important de mon point de vue, je le taquine un peu. Il est quand même président de la conférence des îles. Tout à l'heure, j'ai évoqué le continent méditerranéen. Je crois qu'aujourd'hui, en Méditerranée, il y a un changement

climatique très dur, très dense même en termes d'effets, et que les îles en Méditerranée ont certainement, et j'ouvre la piste parce que je pense que c'est la personne idoine aussi en tant que président, de porter à l'Europe un discours de la Méditerranée insulaire face aux changements climatiques, un discours d'adaptation de nos îles quelles qu'elles soient parce qu'elles dessalent beaucoup à Malte, sur la côte catalane, un peu partout sur le pourtour. Mais les îles entre elles sont otages aujourd'hui du changement climatique et il faut absolument que les îles de la Méditerranée portent un discours à Bruxelles sur la nécessité absolue d'avoir un plan de schéma hydraulique. Je crois que la Sardaigne est dans le même cas malgré son stockage et que les petites îles surtout, notamment en Grèce, ont besoin aussi de ce soutien.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On peut mettre aux voix le rapport.

Le Président SIMEONI

C'est « affirme » et pas « réaffirme » dans l'article 1, excusez-moi.

M. Hyacinthe VANNI

C'est noté. Anne TOMASI peut faire l'appel.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On va annoncer les résultats en demandant si ceux qui n'ont pas répondu peuvent se connecter.

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité.²

POUR (60) : Femu a Corsica (18) + Corsica Libera (12) + PNC (10) + Per l'Avvene (10) + Andà per dumane (6) + La Corse dans la République (4)

Absents (3) : Mme Julie GUISEPPI + MM. Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI.

(Applaudissements)

² Délibération N° 20/114 AC

Bravo aux services aussi pour ce travail considérable !

Je vous propose qu'on suspende et qu'on reprenne à 15 h 30.

La séance est suspendue à 14 heures et reprise à 16 h 15.

Le Président TALAMONI

Chers collègues, je vais vous demander de rejoindre vos places. Nous allons reprendre nos travaux. Je vais demander à ceux qui ne sont pas élus de ne plus être dans l'hémicycle.

Nous avons le quorum, nous allons commencer par les rapports techniques qui sont un petit peu chaotiques.

Rapport 211. On me dit qu'il reste 8 rapports et 3 motions. Nous allons donner la parole à Mme FAZI afin qu'elle présente un rapport du Conseil exécutif. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

SUCIALE - SALUTE / SOCIAL – SANTÉ

* **Raportu n^u 211** : **Raportu intermediariu in quantu à a spirimintazioni di u rivinutu universali in Corsica**

* **Rapport n^o 211** : Rapport d'étape relatif à l'expérimentation du revenu universel en Corse

Mme Bianca FAZI

M. le Président, merci.

Dès le début la mandature 2015-2017, la priorité de l'Exécutif a été de s'engager pour améliorer le niveau de vie des insulaires et proposer une action cohérente et efficace dans la lutte contre la précarité sur un territoire particulièrement exposé aux fragilités économiques.

Amplifiant une tendance de fond, la crise sanitaire sans précédent causée par le COVID-19 a une nouvelle fois fragilisé la situation des personnes les plus précaires tout en révélant les failles d'un système existant.

C'est dans ce contexte qu'un rapport présenté par le Président de l'Assemblée de Corse le 30 avril 2020 a rendu compte des travaux de la commission ad hoc chargé de l'étude de faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse.

L'objectif de cette proposition est de rendre plus souples et efficaces les systèmes de protection sociale qui fonctionnent à l'heure actuelle avec une pluralité d'acteurs et aux moyens de logiques administratives et techniques complexes.

Les travaux de la commission ad hoc ont permis d'identifier des pistes de travail et la mise en œuvre. Le Président du Conseil exécutif a été mandaté pour engager la démarche d'une expérimentation dans un cadre organisationnel, juridique et financier complètement expertisé. Le recours à un prestataire extérieur permettra d'accompagner les services dans l'examen opérationnel du sujet.

Complétant les travaux confiés par la commission ad hoc à l'Assemblée de Corse, l'AMO sera chargé de proposer le cadre d'expérimentation le plus adapté à notre territoire. Les objectifs de la mission concernent la détermination des conditions organisationnelles, juridiques et financières de l'expérimentation, définir les indicateurs permettant de mesurer les effets du revenu universel, fixer le périmètre et la durée de pertinence de l'expérimentation, identifier les acteurs à mobiliser.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un certain nombre d'amendements présentés conjointement par le Conseil exécutif de Corse et la présidence de l'Assemblée de Corse puisque, suite à la première mouture du rapport qui avait été présentée par le Conseil exécutif, il y a eu un rapprochement entre les deux cabinets, celui de la présidence du Conseil exécutif et celui de la présidence de l'Assemblée. Nous présentons donc conjointement un certain nombre d'amendements qui seront joints au rapport afin que nous n'ayons pas 2 votes à effectuer.

Ce sont des amendements qui changent de manière notable la philosophie et l'économie du rapport qui nous est présenté.

La parole est à qui la demande sur ce rapport. Je crois qu'il y avait une demande de « Corsica Libera » de Laura-Maria POLI. Vous avez la parole.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Merci, M. le Président.

Déjà, juste pour information, la commission « cohésion sociale, culture et éducation » s'est réunie ce matin et a donné un avis favorable aux amendements déposés par les 2 cabinets, ainsi qu'au rapport.

Quelques mots sur la présentation de ce rapport. Notre majorité territoriale a fait de la lutte contre la précarité une, si ce n'est sa priorité politique.

Les revendications qui sont actuellement portées par une révolte populaire née en France et ayant trouvé écho dans notre société, sont depuis des décennies la base du programme social de notre mouvement de « Corsica libera ».

L'action sociale a toujours été notre ADN, notre cheval de bataille. Et j'ai envie de vous dire que nous n'avons pas attendu que la Collectivité de Corse ait la compétence en matière sociale pour travailler sur ce sujet.

En Corse, le rapport le précise, le constat est plus qu'alarmant puisqu'une personne sur cinq vit sous le seuil de pauvreté avec 970 € par mois.

Pendant le confinement, dans le cadre de la commission « éducation, culture, cohésion sociale et santé » que je préside, nous avons notamment auditionné des associations, dont je tiens à saluer leur travail au quotidien et en particulier pendant ce confinement, qui nous ont indiqué que leurs aides, qu'elles soient alimentaires ou autres, bénéficiaient désormais à toutes les classes de la société. J'ai envie de vous dire que personne n'est épargné par la précarité. La notion de travailleur pauvre est plus que jamais d'actualité. Cela, nous ne pouvons l'accepter.

Vous l'avez dit, M. le Président, dès le mois de janvier 2017, par votre biais, l'Assemblée de Corse a adopté une délibération sur une étude de faisabilité du revenu universel en Corse. Le rapport que vous nous avez présenté en avril dernier démontre la qualité et le sérieux du travail qui a été réalisé

Effectivement, aujourd'hui nous ne pouvons que nous féliciter que les travaux de cette commission se concrétisent enfin et que les 2 cabinets, le vôtre ainsi que celui de M. le Président du Conseil exécutif se soient mis d'accord et aient trouvé un compromis pour que ce rapport soit enfin présenté et que nous puissions avancer sur ce sujet.

Donc, se concrétisent également au moment où la contestation du mouvement des gilets jaunes et encore plus récemment la crise du COVID-19 ont fait naître au sein de la population et un peu partout dans le monde, des aspirations à un changement de modèle de société.

Ce revenu universel qui vise à offrir une conception renouvelée de nos sociétés en construisant un outil destiné à durer et non pas simplement une aide d'urgence.

Comme le dit si bien le professeur PERNIN « on ne soigne pas la tuberculose avec un sirop pour la toux », eh bien on ne terrasse pas la pauvreté par un saupoudrage d'aides ponctuelles.

L'esprit du revenu universel ainsi que la politique sociale que nous souhaitons mettre en place n'est pas de favoriser l'assistanat. Ceux qui peuvent penser cela se trompent complètement. Son esprit est celui de redonner de la dignité et de la plus-value à notre société. Quand on sait que 50 % des bénéficiaires d'aides sociales en Corse y renoncent et ne font pas les démarches pour les obtenir, par pudeur ou par complexité, ils se retrouvent ainsi dans des situations plus que précaires et difficiles, eh bien on se dit que le revenu universel permettrait d'y remédier grâce à sa simplicité et à son automaticité.

Il n'est pas acceptable qu'en 2020, des hommes et des femmes ne puissent pas se loger, ne puissent pas se nourrir et ne puissent pas vivre décemment sur leur terre.

Le revenu universel, cela permettrait de redonner à chacun la place qui est la sienne dans la société, d'exister et de diminuer les inégalités dans la population et entre les territoires en favorisant nécessairement la consommation. C'est au prix d'une conjonction de mesures cohérentes que nous créerons de la richesse et que nous engendrerons une responsabilisation.

Bien évidemment, des questions et en particulier en ce qui concerne son financement, peuvent rester en suspens et sur ce point, l'AMO qui sera mis en place y travaillera.

On peut déjà affirmer, car c'est un constat, que notre système d'aides sociales n'est clairement pas satisfaisant. L'Etat français en la matière ne remplit clairement pas la mission qui est la sienne. Notre système actuel ne résistera pas à la crise que nous traversons. Ceux qui s'interrogent sur le financement du revenu universel doivent d'abord s'interroger sur le financement des aides sociales existantes tel que le RSA qui, nous le voyons, ne suffit pas pour vivre décemment.

A l'inverse, le revenu universel offrira un filet social qui sécurisera à tout moment de leur vie et valorisera des activités à faible rentabilité économique, mais à forte rentabilité et utilité sociales.

Si l'épidémie du COVID que nous sommes en train de vivre permet d'accoucher un monde d'après, alors le revenu universel pourrait bien être le premier germe et la Corse, le précurseur et je l'espère, un exemple à suivre.

Vous l'avez bien compris, nous voterons très favorablement ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. La parole est à Mme FAGNI.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

Je ne vais pas intervenir vraiment sur le sujet puisque le 30 avril, je me suis déjà exprimée avec passion sur le rapport concernant la commission ad hoc.

Simplement dire qu'on ne peut être que satisfaits de la mise en place d'une AMO et d'un comité de pilotage qui vont trouver les éléments de réflexion qui vont nous permettre d'accéder à l'expérimentation d'un revenu universel.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. M. MONDOLONI a la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Nous ne participerons pas au vote, ce qui, vu d'où l'on part ou de l'on partait il y a quelques mois, est une marque de bienveillance, non pas sous l'idée de créer un comité de pilotage, mais sur le fond et vous expliquer d'une certaine façon les inflexions qui sont les nôtres, qui sont moins dues, mon Cher Hyacinthe, au retour au monde d'avant, pour répondre aux sarcasmes d'hier, qu'au monde que nous vivons depuis quelques mois qui, en effet, et ça a été rappelé par Mme POLI, nous oblige à réfléchir avec de nouvelles perspectives, avec un nouveau regard, en tout cas, avec une nouvelle focale sur l'aide sociale en général.

Premièrement, nous avons beaucoup (au titre de la commission de contrôle pas assez, ce travail n'est pas encore abouti) travaillé sur ce qu'on appelle « les invisibles », c'est-à-dire la problématique du non-recours.

Laura-Maria sort un chiffre de 50 %, je ne sais pas si c'est 50, 20 ou 30 %, en tout cas, même si c'est 10 %, c'est 10 % de trop. C'est une quantité non pas marginale, mais significative d'hommes et de femmes qui sont en souffrance sociale, qui seraient susceptibles d'être des ayants droit et qui ne sont pas touchés par l'aide sociale.

Du reste, une des conclusions que je vous livrerai le moment où on rendra ce rapport, c'est de se demander si le système n'est pas autorégulé précisément pour qu'on ne les touche pas. C'est une question qu'on peut se poser tant il est vrai que les obstacles pour recourir aux aides sont nombreux et sciemment distillés, me semble-t-il.

Deuxième élément, les réserves que nous portions il y a quelques mois, pour certaines restent, à savoir comment on borde tout ça financièrement. Je pense que, pas le revenu universel parce que l'AMO démontrera qu'il y a des revenus universels, certains appellent à une refonte du modèle d'aides sociales. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, l'aide sociale est quasi au fil de l'eau ou en tout cas dans de petites collectivités, les CCAS distillent au fil de l'eau, c'est-à-dire qui rentre comme bénéficiaire au fil de l'eau des aides sociales ? Eh bien, ceux qui ont du réseau, ceux qui ont des connaissances, en tout cas ceux qui dépassent leur pudeur ou leur honte pour se rendre de façon verticalement ascendante vers le dit bureau.

Or, le revenu universel a ce mérite, il est vrai, comme son nom l'indique, de façon universelle, de toucher tout le monde sans que l'on puisse faire appel à la propension pour les dits individus à dépasser ces obstacles.

C'est la raison pour laquelle, nous ne faisons pas pour notre part obstacle à ce qui pouvait être impensable, en tout cas ce qui était pour nous aux antipodes il y a encore quelques années. En espérant que derrière cette formule, le message qui soit renvoyé, soit le bon ; à savoir qu'il ne soit pas, et j'assume la formule que j'employais il y a quelques mois encore, perçu à défaut d'être comme une prime à l'oisiveté, ce qui serait ravageur notamment chez une partie de la population particulièrement rétive à l'activité professionnelle.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Nous mesurons le chemin parcouru et nous prenons effectivement comme une marque de bienveillance cette attitude de votre groupe. Cela ne nous avait pas du tout échappé, mais vous avez raison d'insister sur ce point.

Qui veut intervenir ? M. POLI, vous avez la parole.

M. Antoine POLI

Merci, Président.

Notre groupe ne participera pas au vote. Nous allons donner quelques explications de vote donc.

Vous présentez cette étude de revenu universel en Corse dans le contexte de crise en évoquant l'urgence. Je tiens à rappeler que l'Etat a mis en place depuis le mois mars des mesures sociales massives pour répondre à la crise actuelle (chômage partiel financé à hauteur de 85 % du salaire, prolongement des droits sociaux, prime exceptionnelle de 150 € aux bénéficiaires du RSA).

Je souhaiterais en quelques mots centrer mes propos du jour sur l'idée même du revenu universel.

En effet, dans le cadre du rapport de janvier 2017, vous aviez présenté le revenu universel comme une idée ancienne et simple, un droit inconditionnel cumulable avec d'autres revenus sur une base individuelle, sans conditions de ressources, ni exigences de contrepartie, une allocation versée à chaque individu de sa naissance à sa mort, suffisante pour satisfaire ses besoins élémentaires avec pour objectif d'éradiquer la pauvreté.

En même temps que vous avez exposé cette idée ancienne et simple, pour reprendre vos mots, vous aviez soulevé, toujours dans le rapport de 2017, de nombreuses questions : quels seraient les bénéficiaires ? Faut-il intégrer dans les dispositifs les mineurs ou bien seulement les majeurs ? Selon quel délai les nouveaux résidents pourraient-ils bénéficier du revenu de base ? Quel montant doit être alloué ? Faut-t-il envisager un revenu universel mais dégressif ? L'instauration doit-elle être progressive ? Quels seraient les effets redistributifs escomptés ? Comment se revenu de base serait-il financé ? Comment placer le revenu de base au cœur de projets collectifs ? Trois ans après, que reste-t-il de vos ambitions ?

Vous nous présentez un scénario de crédit d'impôt individuel calculé, en adaptant le prélèvement à la source mensuel, en impôt sur le revenu, associé pour la période d'urgence que nous vivons à une redistribution exceptionnelle de plusieurs centaines d'euros par mois pour les personnes éligibles.

Je veux, à ce stade, exprimer quatre regrets. Le premier regret est celui de ne pas disposer trois ans après l'engagement de ce chantier, de données chiffrées permettant d'apprécier l'impact de ce nouveau dispositif. Parmi les 70 000 Corses vivant sous le seuil de pauvreté, 23 000 bénéficiaires des minima sociaux, quel est

leur pouvoir de vivre ? Combien vont voir améliorer leur situation ? Combien cela va coûter ? Qui va payer ?

Deuxième regret, celui d'avoir occulté le projet de revenu universel d'activité, mesure phare de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté couplée avec le projet de création d'un service public de l'insertion.

Je veux ici rappeler que le Gouvernement a engagé une vaste et profonde réforme du système français des aides sociales. Le projet de revenu universel, en simplifiant et en unifiant le système d'aides sociales, devrait faire rentrer les 30 % de personnes éligibles au RSA qui n'y ont pas accès, ce qui représente pour la Corse 2 500 bénéficiaires, qui vont s'ajouter aux 6 000 bénéficiaires actuels.

Ce projet doit faire régresser le taux de non-recours mais aussi soutenir chaque bénéficiaire dans sa réinsertion et la reprise d'une activité.

Troisième regret, celui de ne pas avoir pensé ce dispositif en lien avec le plan contre la précarité adopté par cette même Assemblée en 2017. À ce sujet, où en sommes-nous de l'état d'avancement de ce plan ? Comment s'articule-t-il avec la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ? Où en est la contractualisation avec l'État ?

Quatrième regret, vous nous présentez un nouveau dispositif sans référence à un projet économique et social que vous aviez évoqué il y a trois ans, est-il pertinent de créer un nouveau dispositif financier sans le relier aux dynamiques de croissance et de développement économique des territoires et sans remédier aux fragilités socioéconomiques et aux disparités spatiales ?

En définitif, vous proposez aujourd'hui de nous engager dans un dispositif évoqué depuis trois siècles mais qui n'a jamais été mis en place sur aucun territoire, peu susceptible de faire l'objet d'une expérimentation réellement efficace, avec un coût forcément élevé, sans étude d'impact et sans savoir qui va le financer, sans avoir concerté les Corses, sans collaboration avec l'État alors qu'il entraîne une réforme de l'impôt sur le revenu, sans lien avec le projet de revenu universel d'activité, mesure centrale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre le pauvreté.

Voilà, Mmes et MM., chers collègues, en quelques mots la position du groupe « Andà per Dumane » sur le projet de revenu universel tel que présenté à ce jour.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non, il n'y en a pas, donc simplement Bianca FAZI, un mot de conclusion et puis ensuite nous votons.

Mme Bianca FAZI

Je vais répondre à M. POLI sur ses questions. Une partie des réponses se trouve dans le rapport du Président de l'Assemblée de Corse d'avril, pour les premières questions que vous avez posées concernant la stratégie sur le revenu minimum universel.

Effectivement, on peut l'interpréter de plusieurs manières, fixer un plafond, c'est bien ça d'ailleurs qu'on prend une AMO de manière à pouvoir déterminer ce qui est le mieux. Je crois que tout le monde suit l'actualité, il y a même des pays où on en est à se demander s'il ne faut pas repenser le système économique complètement et non pas avoir un revenu minimum. Donc, ça c'est très large, on y reviendra par la suite, je pense.

Pour votre question concernant le plan précarité, je dois vous présenter un rapport en septembre. Effectivement, nous avons pris du retard par rapport notamment à la crise COVID, puisque c'est plus axé sur la crise sanitaire. Donc, le plan précarité, le rapport sur notre rendu sera public en septembre, je le représenterai donc en septembre.

La contractualisation avec l'État est en cours, elle a amené 400 000 € de recettes en 2019. Alors, je vais vous dire honnêtement M. POLI, j'ai failli refuser, je ne l'ai pas fait parce que nous en avons quand même besoin, mais j'ai trouvé que c'était tellement, tellement petit par rapport aux besoins que nous en avons discuté avec les services.

Alors, entre-temps, il se trouve que le délégué interministériel a changé, puisqu'il y a eu les élections municipales, que lui-même est parti aux élections municipales. On n'a pas beaucoup échangé avec le nouveau puisqu'ensuite nous avons été tous confinés. Mais je vous avoue qu'on s'attendait à beaucoup plus, notamment pour notre région qui s'ouvre, comme vous le savez, par rapport à d'autres régions, d'un taux de pauvreté qui est vraiment parmi les plus bas.

Donc le bilan, vous a été présenté à la session de février, et le revenu universel, on verra par la suite ce que nous propose l'AMO en lien avec le plan

précarité, et nous verrons si une extension est possible ou pas par rapport au plan précarité. Mais en attendant, je vous présenterai ce plan précarité en septembre.

Voilà ce que je voulais vous dire. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Simplement, Cher collègue, j'ai bien entendu vos questions, mais la plupart des réponses sont déjà, soit dans le rapport que nous avons déjà voté à l'Assemblée de Corse, soit dans les procès-verbaux de réunions de la commission ad hoc qui a travaillé pendant trois ans et à laquelle votre groupe a été représenté, et à la fin d'ailleurs de la démarche, par François ORLANDI. Donc, vous avez toutes ces réponses, il suffit simplement de regarder le dossier.

Voilà, je vais demander à Anne TOMASI de procéder à l'appel nominal afin que nous votions sur à la fois le rapport et les amendements, puisqu'en tant que porteur du rapport, de ce rapport-là en tout cas, le conseiller exécutif avait accepté les amendements communs qui ont élaborés ces derniers jours. Donc, un seul vote.

M. Jean-Martin MONDOLONI

À ma connaissance, on ne dispose pas des amendements. Je pense que vous vous êtes entendu avec l'Exécutif, c'est une bonne chose.

Le Président TALAMONI

Oui, vous les avez, me disent les services, ils ont été envoyés par mail.

Est-ce que tout le monde a bien les amendements devant les yeux ? Ils ont été envoyés, d'ailleurs ces amendements ont été adoptés par la commission de ce matin.

Je vais demander à Anne TOMASI de commencer l'appel nominal.

Mme Anne TOMASI, procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI.

Donc, nous attendons les résultats du vote que vont me faire parvenir les services.

Pour (45) : Femu a Corsica (18), Corsica Libera (13), PNC (10), La Corse dans la République (4).

Non-Participations (16) : Per l'Avvene (10), Andà per dumane (6).

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité de votants.³

Nous allons passer au rapport suivant :

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

* **Raportu n° 207** : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2019

* **Rapport n° 207** : Rapport d'activité de la Collectivité de Corse pour l'année 2019.

Le Président TALAMONI

Je vais donner la parole au Président du Conseil exécutif pour la présentation de ce rapport.

Le Président SIMEONI

Donc, rapport d'activité de l'année 2019 qui est présenté à un moment de notre session et à un moment du calendrier où forcément notre esprit est déjà, au moins en partie, ailleurs. Donc je serai bref, vous renvoyant pour le surplus à la lecture d'un document dont je souhaite souligner la qualité et formelle, et sur le fond, donc remercier pour sa production l'ensemble des services qui ont contribué : particulièrement Mme l'inspectrice générale Catherine ISTRIA qui a piloté les travaux d'élaboration et de rédaction, MM. POLIFRONI, COSTA, Mme TORRACHI, la communication interne avec Mme PIANELLI et M. BATTESTI et la communication externe avec Mme BUJOLI et ses services. Donc, merci pour ce travail.

Un exercice qui est, vous le savez, imposé par l'article L 4422-27 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le Président du Conseil exécutif de Corse présente chaque année l'état de la situation de la Collectivité devant l'Assemblée de Corse et pour avis au CESEC.

³ Délibération N° 20/115 AC

LE CESEC a rendu son avis dans lequel il souligne notamment, mais j'y reviendrai, la qualité du travail qui a été mené au plan interne pour continuer de construire la nouvelle Collectivité de Corse.

Donc très brièvement, d'abord dire que cette année, j'allais dire, comme toutes celles que nous avons connues depuis quelque temps, a été marquée du sceau de l'urgence. J'en rappellerai deux principales, l'urgence sociale d'abord puisque 2019 a commencé avec la crise des gilets jaunes, à laquelle nous avons essayé d'apporter ensemble et à l'unanimité une réponse originale, notamment à travers la conférence sociale qui a permis de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs, et y compris celles et ceux qui exprimaient leur colère, et de déboucher notamment sur une charte signée avec quatre grandes enseignes de distribution et signée également par les collectifs, les individus et les personnes protestant, avec une charte donc qui organise un panier de près de 250 produits de consommation courante à prix garantis.

Donc, l'urgence sociale en début d'année 2019 et l'urgence climatique en fin d'année, puisqu'en décembre 2019 nous avons eu la tempête Fabien et des crues qui ont donné lieu à des destructions importantes, mais également à une mobilisation exemplaire, notamment des services de la Collectivité de Corse à la veille de Noël.

Donc, une urgence qui ne nous a pas empêchés de travailler de façon sérieuse, efficace. Et, il me semble que la lecture de ce rapport montre bien combien la Collectivité de Corse est présente partout, dans tous les domaines et dans tous les actes de la vie quotidienne des Corses.

Alors moi, très brièvement, ce que je voudrais dire autour des quelques grands axes qui, me semble-t-il, structurent et organisent l'action publique qui s'est écoulée, c'est quand même faire la remarque qu'on y retrouve, me semble-t-il, les fondamentaux de ce que nous pensons et de ce nous voulons pour la Corse.

Alors, ces fondamentaux, nous essayons de les décliner de la façon la plus pragmatique et opérationnelle possible. Nous aimerions, je l'ai dit, souvent aller plus vite, nous aimerions souvent aller plus loin. Nous devons probablement nous donner les moyens de le faire toujours plus et toujours moins, mais il me semble que, notamment dans les grands chantiers et les grandes questions que je vais évoquer brièvement dans les quelques minutes qui me sont données, il me semble que l'on retrouve bien l'essentiel de ce que nous voulons faire.

Alors un premier chantier sur lequel j'insiste, c'est celui de la poursuite de la structuration de la nouvelle administration territoriale, vous avez vu qu'il y a un passage conséquent qui y est consacré dans le rapport.

Je voudrais dire que cela nous prend de façon... Quand je dis « nous » c'est le Conseil exécutif de Corse, mais aussi l'administration et tous les agents, je dirai, du DGS que je salue aux DGA et directeurs, directrices et ensuite en déclinant tout l'organigramme. Cette construction de la nouvelle Collectivité de Corse est une entreprise titanesque et qui requiert une énergie énorme.

Cette entreprise a pu être largement menée à bien grâce à l'implication de toutes et de tous, y compris des syndicats dont je salue l'esprit de responsabilité. Et je voudrais dire que, pendant cette année 2019, nous avons poursuivi, amplifié et souvent finalisé le processus de création de la nouvelle Collectivité de Corse, notamment à travers des délibérations votées souvent à l'unanimité, et en CT, et devant votre Assemblée ; des délibérations relatives, par exemple, à l'harmonisation du temps de travail, à l'harmonisation des régimes indemnitaires et à l'harmonisation de l'action sociale.

J'y insiste parce que nous avons dit que nous souhaitons placer l'exigence sociale au cœur de la construction de notre Collectivité, nous l'avons fait. Je rappelle que nous avons sans doute un des régimes d'actions sociales parmi les plus performants et les plus protecteurs de l'ensemble des collectivités, avec une somme totale, par exemple, de 8,755 M€ qui a été consacrée aux dépenses d'actions sociales au profit des agents de la Collectivité. Au-delà de cela, une charte de la mobilité interne adoptée en novembre 2019, l'élaboration d'un registre de traitement des données à caractère personnel et conforme à la réglementation, la construction de la convergence des systèmes d'information et également le respect d'engagements que nous avons pris, je pense par exemple au fait de revaloriser la rémunération de 435 agents, ATTE, les anciens personnels ATOS. Donc, c'est une demande qui était portée depuis le moment de leur rattachement, c'est-à-dire plus de 15 ans.

Et, les efforts que nous avons faits, le nouveau régime indemnitaire équitable que nous avons construit a permis à chacune et à chacun de ces agents qui se sont trop souvent, et à bon droit, sentis défavorisés et traités de façon inéquitable par rapport à leurs collègues de la fonction publique territoriale, le travail que nous avons mené à son terme, initié à l'époque sous l'autorité de M. PELLEGGRI, ancien DGS, poursuivi sous celle de Jean-Louis SANTONI, a conduit à revaloriser mensuellement de 250 € nets la rémunération de ces ATTE. Donc, c'est quand même un geste social fort.

Et puis, il y a eu également des démarches innovantes, vous savez que j'y tiens beaucoup et cette aspiration s'était notamment concrétisée par la création d'une direction générale adjointe, notamment en charge de l'innovation. Nous avons élaboré des feuilles de route des directions, des contrats d'objectifs et de performance avec les offices et agences, nous avons en juillet 2019 à Corti organisé une université

d'innovation publique territoriale, nous avons défini et adopté une charte du management, défini des mises en œuvre des procédures de gestion des risques et des crises, notamment grâce au travail de la direction de la sécurité, de la sûreté et du protocole qui nous ont permis de gérer au mieux et les épisodes climatiques, et l'épisode en 2020 de la pandémie du Covid-19, donc, nous avons eu du nez d'anticiper. Nous avons signé, et c'était un vœu conforme de l'Assemblée de Corse, la charte européenne égalité femmes/hommes, ainsi qu'une convention renforcée de partenariat entre notre Collectivité et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Donc, il y a une action d'ensemble qui est cohérente.

Je rappelle que cette action, elle s'est menée aussi dans le respect de contraintes budgétaires fortes et que nous n'avons jamais cherché à taire, y compris devant les personnels ou devant leur syndicats.

Et, pour ne pas m'arrêter à 2019, je vais aller jusqu'à 2020, parce qu'il y a un travail qui avait commencé en 2019 et qui s'est conclu il y a quelques jours, et je veux y faire référence en quelques mots : c'est celui de l'harmonisation de la rémunération des assistantes familiales et assistants familiaux, ils sont aujourd'hui 69 qui s'occupent d'environ 180 enfants. Il faut savoir qu'il y avait des différences, notamment de traitement sur une indemnité, qui pouvaient aller jusqu'à 300 € pour la même prestation entre la Haute-Corse, ex-Cismonte et u Pumonte.

Donc, ça a été un travail très complexe d'essayer d'harmoniser à la hausse, bien sûr, mais sans que personne n'y perde. Et là, je rends hommage au travail qui a été mené aussi par la DGA Marie-Pascale FAZI et par la DGA de Matthieu VALENTINI. Nous sommes arrivés à un protocole d'accord qui permet à la fois de revaloriser dans une enveloppe budgétaire qui reste soutenable et qui se traduit aussi, ce travail, par un véritable statut et la reconnaissance du travail qui est mené par ces intervenants qui sont au cœur là aussi d'une politique qui pour nous est prioritaire, qui est celle de la politique de la protection de l'enfance.

J'ai été un peu long sur ce passage, mais d'abord nous sommes dans une situation qui est quand même atypique puisque nous avons un exercice à mener à bien et qui est totalement inédit. Mais j'y insiste parce que c'est un travail considérable. Je le redis, les régions de droit commun qui ont fusionné, quelquefois sont beaucoup moins avancées que nous sur ce travail d'uniformisation et d'harmonisation, y compris alors qu'elles ont eu 2 ou 3 années de plus.

Et donc, à un moment où quelquefois en interne et en externe, on critique la Collectivité, l'institution, je tenais à rappeler que ce travail a été mené, qu'il est

considérable et que peut-être n'avons-nous pas suffisamment conscience de ce qui a été accompli.

Ceci étant posé, il y a bien sûr, c'est aussi une partie essentielle du rapport d'activité et la mise en œuvre des politiques publiques, et là je disais, me semble-t-il, on retrouve bien sûr la marque politique que nous cherchions à impulser.

Alors, en quelques mots, d'abord rappeler à travers le focus des relations entre la Collectivité et l'ensemble de ses partenaires, dire qu'en 2019, par exemple, nous avons concrétisé la nouvelle convention tripartite avec l'université de Corse et que nous avons augmenté le financement de façon très significative, 41 M€ en fonctionnement et 22 M€ en investissement, aucune région ne fait cela, y compris à proportion égale.

Nous avons finalisé la PPI sur les EPLE, rappelez-vous, 79 M€ sur 6 ans ; nous avons formalisé le Plan régional d'investissement dans les compétences, 18 M€ ; nous avons signé l'avenant à la PPE, j'y reviendrai tout à l'heure parce que ce sont des enjeux colossaux, y compris en termes financiers ; et nous avons enfin conclu une convention avec l'Office public de l'habitat de la Collectivité de Corse, 28 M€ sur 5 ans, là où auparavant l'ex-conseil départemental, compétent à titre principal, n'accordait aucun financement direct et n'intervenait que par le biais de garanties d'emprunt, et l'ancienne Collectivité Territoriale de Corse en aide directe, avait attribué 2,5 M€ entre 2008 et 2018, nous nous avons consacré 28 M€ par voie de convention sur 5 ans pour réhabiliter, rénover, restructurer le parc immobilier et donc améliorer la qualité de vie des locataires de l'Office public de l'habitat de Corse.

Nous avons mis en place un règlement des aides au mouvement associatif avec la mise en place d'un guichet unique.

Nous avons adopté à l'unanimité le nouveau règlement des aides, « Territorii, pieve è paesi vivi » en novembre 2019 avec, je vous le rappelle, une augmentation de 18 % de la dotation quinquennale, avec l'insertion de clauses incitatives à l'adoption de PLU et à la mise en œuvre du tri généralisé.

Nous avons adopté, là-aussi à l'unanimité, le règlement « Una casa per tutti, una casa per ognunu », et je vous renvoie à la commission des finances qui a dû examiner la mobilisation de la première tranche d'individualisation de la dotation quinquennale. Je suis sûr que vous avez vu le nombre considérable de communes qui se voient financer aujourd'hui, y compris de façon beaucoup plus satisfaisante, des opérations d'acquisitions pour réaliser soit des biens locatifs pour des personnes à revenu modeste, soit des biens d'accession à la propriété.

Je me rappelle de l'intervention d'un maire du rural du Pumonte, lors de la Chambre des territoires où nous avons présenté ce nouveau règlement, quelqu'un qui ne soutient pas particulièrement la majorité territoriale, mais qui avait dit « avec ce nouvel instrument, aujourd'hui, nous qui sommes des maires de petites communes, nous n'aurons plus d'excuses si nous ne réussissons pas à infléchir la spirale négative qu'il y a dans les villages ».

Alors, c'est peut-être trop optimiste, mais en tout cas, vous dire que ce règlement, à mon avis, est une vraie rupture positive d'un point de vue épistémologique dans notre politique d'aide aux communes.

Secteur social et médicosocial avec la feuille de route présentée par Bianca FAZI.

Le schéma d'aide à la vie, à la réussite étudiante, Josepha GIACOMETTI : 18 mesures d'aides pour aider tous les jeunes à poursuivre leurs études sur l'île ou à l'extérieur, quel que soit leur niveau social.

Le financement également, 1 M€ d'abord, 2 M€ aujourd'hui de la nouvelle résidence universitaire du CROUS in Corti.

Et également, un nouveau cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire qui a été adopté en décembre 2019 et qui permet de co-construire, avec l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire, une nouvelle politique et une nouvelles stratégie avec quatre piliers : la clause sociale dans la commande publique, l'économie circulaire, l'alimentation durable avec les circuits courts et enfin la mobilité durable et inclusive.

Donc, il me semble que nous retrouvons bien là les marqueurs, ainsi que la volonté d'une démocratie participative qui fonctionne puisqu'il y a eu les Scontri di i territorii, Jean BIANCUCCI ; il y a eu i Scontri di u sport, Lauda GUIDICELLI ; il y a eu les Assises de la santé en juillet avec Bianca ; la Conférence territoriale de l'économie sociale et solidaire avec la participation de Jean-Christophe ANGELINI et de l'ADEC ; les Assises de la jeunesse en novembre à Corti qui ont vocation à déboucher sur « U pattu per a Giuventù ».

Je précise enfin, et ça me permet de faire la connexion avec le document budgétaire, que cette politique qui se traduit souvent par l'augmentation des budgets effectivement consacrés, vous l'avez retrouvée dans le compte administratif, une politique à la fois pour faire des économies là où on peut les faire, essayer de dégager des marges, y compris dans un contexte global extrêmement contraint et alors même que nous demandons plus d'autonomie fiscale. Nous faisons, me semble-t-il, au

mieux avec ce que nous avons et, bien sûr, la bonne gestion ou la gestion en bon père de famille n'est pas une fin en soi pour un élu ou un décideur politique. Mais, essayer de gérer au mieux, y compris au plan budgétaire, ça permet ensuite de traduire concrètement la politique et les politiques que l'on veut mettre en œuvre.

Alors, je termine en disant qu'il y a eu aussi en 2019, une augmentation du volume de la commande publique et que le niveau d'investissement a, pour la deuxième année consécutive, rejoint ce qu'était l'investissement cumulé des trois collectivités qui ont fusionné, et nous avons un peu même augmenté notre montant d'investissement.

Une politique des grands travaux avec, je le rappelle quand même, par exemple, l'inauguration du collège du Stiletto, mais ça c'est un chantier qui a duré sur trois mandatures.

Les travaux de réfection du tarmac de la piste de l'aéroport de Figari, ça a été un investissement considérable dans des conditions matérielles difficiles.

La mise en service de la première section de la Rocade d'Aiacciu.

La poursuite de l'aménagement de la voie nouvelle de Bastia-Furiani.

L'achèvement des travaux de réparation du pont du Vecchiu ou encore l'inauguration de la station de réutilisation des eaux usées traitées de Bunifaziu. Nous étions présents sur place aux côtés du maire, notre collègue, Jean-Charles ORSUCCI.

Sur les actions majeures pour la Corse de demain qui se sont concrétisées en 2019 : renforcement des politiques de lutte contre la précarité et la pauvreté : par exemple, malheureusement j'allais dire, les actions d'aides alimentaires, un budget consommé des réalisations budgétaires qui est passé de 85 000 € en 2016 à 350 000 € en 2020. 115 M€ en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap, ou encore 15 M€ au titre de l'aide à l'enfance.

Je balaie rapidement parce que c'est notre histoire commune de 2009 : convention-cadre de partenariat avec les EPCI pour la généralisation du tri, c'est un problème qui malheureusement est loin d'être réglé, mais nous avons posé ses jalons.

La réduction historique des tarifs aériens pour les résidents, Vanina BORROMEI, Office des transports, avec la volonté engagée et qui a commencé à se concrétiser, de faire que celles et ceux qui ne sont pas résidents mais qui ont des liens forts avec la Corse, je pense aux Corses de la diaspora, puissent continuer à bénéficier de tarifs préférentiels.

La SEMOP en cours, non aboutie, mais 2019 a été une année importante. Là encore l'Office des transports, dont je salue l'action et sa Présidente, Vanina BORROMEI.

Le développement de la fibre à très haut débit, en 2019 il y a eu l'installation de 10 000 prises FTTH.

La préparation de la prochaine période de programmation, Nanette MAUPERTUIS vous en a parlé hier. L'ouverture de la Corse vers la Méditerranée.

Et enfin, les actions menées par Lionel MORTINI, Président de l'ODARC et par François SARGENTINI, Président de l'Office de l'Environnement.

Je termine en faisant un focus un peu plus précis sur la question de la PPE, parce que je considère que cette construction de l'autonomie énergétique est un objectif central dans la politique du monde de l'après Covid : développement durable ; transition énergétique ; autonomie énergétique.

Nous avons, vous le savez, renégocié avec l'État un accord qui nous donne des moyens importants, qui permet d'acter la fermeture du Vaziu dans les délais prévus, qui permet, en tout cas je l'espère, mais en tout cas ça sera dans des délais dont nous ferons tout pour qu'ils soient acceptables par rapport à nos objectifs, l'ouverture de la nouvelle station du Ricantu, avec le choix d'une énergie de transition qui sera le gaz et de modalités d'acheminement qui seront les moins chères, techniquement les plus sûres et écologiquement, les moins impactantes ; le cahier des charges a été lancé et les offres sont en train d'être examinées. Et surtout cette nouvelle version de l'accord conclu avec le Gouvernement et l'État organise un soutien aux énergies nouvelles renouvelables sans précédent

Nous construisons donc aujourd'hui et nous avons commencé à construire en 2019, ce rapport d'activité en fait foi, la Corse de demain.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il n'y aura pas de vote sur ce rapport, simplement nous en prenons acte de manière informelle, non pas à travers un vote.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE à l'unanimité.⁴

Je dois vous présenter plus succinctement, sinon on n'aura pas le temps de faire le reste, le rapport suivant :

⁴ Délibération N° 20/116 AC

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

* **Raportu n^u 221** : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2019

* **Rapport n^o 221** : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'année 2019.

Le Président TALAMONI

Donc, vous avez été destinataires de la version numérique du rapport d'activité pour l'année 2019.

C'est un rapport qui a été entièrement réalisé en interne, donc je le précise, les textes, la mise en page ont été réalisés par mon cabinet et par le secrétariat général de l'Assemblée de Corse. Je remercie les membres de mon cabinet et tous les membres du secrétariat général qui ont travaillé sur ce document. L'impression a été faite par les services de la Collectivité de Corse à Bastia, et je remercie également les membres de ces services qui y ont travaillé.

Donc, je précise que chacun d'entre vous recevra prochainement une version papier.

Donc, la rédaction de ce rapport, c'est un exercice auquel nous ne sommes pas tenus, mais nous nous y prêtons depuis 2016, dans un souci d'information à la fois des citoyens et des institutions.

En général, il est présenté à la séance publique du mois d'avril, il n'est publié cette année qu'au mois de juillet, vous avez compris pourquoi : en raison de la crise sanitaire qui a retardé un peu nos travaux.

Ce document rend compte de notre activité parlementaire menée lors des séances publiques, bien sûr, mais aussi en commissions et en Conférence des présidents. Laquelle, je veux le souligner, s'est réunie régulièrement en 2019 sur des sujets variés et a joué un rôle important depuis le début de la crise sanitaire également. Je vous donnerai à cet égard le nombre de réunions que nous avons décidé de tenir pendant la crise sanitaire.

Le rapport d'activité fait état également de tous les dossiers portés par la présidence de l'Assemblée de Corse, de tous les sujets de réflexion et de toutes les actions menées en faveur du développement de la Corse.

Il apparaît clairement dans ce document que l'année 2019 a été placée sous le signe de l'écologie et du social. Elle a été marquée particulièrement par la déclaration de l'urgence climatique et écologique par notre Assemblée et par la création du fonds de solidarité « Corsica sulidaria ». Ce sont des actions importantes, il y en a eu bien d'autres, mais celles-ci sont quand même saillantes.

Protection de l'environnement, droit des Corses à vivre dignement sur leur terre, développement social et culturel, recherche d'une solution politique à la question corse, prospective et développement durable ont été à nouveau au cœur de l'action de l'Assemblée de Corse.

Nous avons cherché à retranscrire notre activité le plus fidèlement dans ce document et nous espérons qu'il vous donnera satisfaction.

J'ajoute s'agissant de la crise sanitaire que, depuis le début de la crise, fin février, l'Assemblée de Corse et ses commission se sont réunies régulièrement pour assurer la continuité des pouvoirs publics, la préparation et la prise de délibérations régulières ou encore la concertation avec les acteurs sanitaires, économiques, sociaux, et administratifs également puisque nous étions en relation aussi avec l'administration d'État, bien entendu.

Donc, ces sessions et réunions ont été pour la plupart d'entre elles organisées dans un cadre juridique dérogatoire, évidemment, et selon de modalités techniques innovantes. Donc, nous nous sommes adaptés à la situation et là-aussi, il faut remercier tous ceux qui ont contribué à cette adaptation, et nomment le secrétariat général et mon cabinet.

Donc, nous avons procédé à un certain nombre de réunions importantes : 7 sessions de l'Assemblée de Corse, 12 réunions de la commission permanente, 4 en format délibérant, 11 réunions de la conférence des présidents, 26 réunions de commissions, soit 56 sessions et réunions.

Donc vous voyez que nous n'avons pas chômé pendant cette période, notamment pendant la phase de confinement.

Vous noterez que lors de la phase de confinement et de sortie de celui-ci, le rythme de réunions ordinaires a été multiplié par 2. Donc, nous n'avons pas travaillé moins, nous avons travaillé davantage.

Donc, mes remerciements, je l'ai dit, vont à tous ceux qui ont contribué à ces travaux, je pense aussi au service informatique, en tout cas ils se reconnaîtront tous ceux qui nous ont aidé dans cette période difficile, les agents de la Collectivité qui ont participé.

Voilà, ce sont des remerciements sincères que nous leur adressons, et je crois que l'ensemble des Corses leur seront reconnaissants d'avoir été sur le pont dans une période difficile, parfois même en prenant quelques risques parce qu'il a bien fallu que nous nous organisions un peu parfois en tâtonnant, parce qu'on ne savait pas trop comment les choses allaient tourner. Mais ça a globalement fonctionné et à un rythme soutenu. Voilà ce que je voulais vous dire.

Donc, là aussi il n'y aura pas de vote, je vous demande de prendre acte de ces éléments et du rapport qui vous a été adressé sous forme numérique et qui vous sera adressé sous forme papier.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE à l'unanimité.⁵

Nous allons examiner le rapport suivant :

* **Raportu n° 224 : Mudificazione di a deliberazione n° 16/040 AC di l'Assemblea di Corsica di u 25 di ferraghju di u 2016 mudifichendu a cumpusizione di u Cunitatu d'Evaluatione di e Pulitiche Publiche**

* **Rapport n° 224 : Modification de la délibération n° 16/040 AC de l'Assemblée de Corse du 25 février 2016 portant modification de la composition du Comité d'Évaluation des Politiques Publiques.**

Le Président TALAMONI

Nous avons, vous le savez, lors de la précédente mandature, décidé, enfin un certain nombre d'entre vous y étaient, d'autres non, donc lors de la précédente mandature, je veux dire la mandature qui a précédé 2015, il y avait eu la création du Comité d'Évaluation des Politiques Publiques. Cela s'était fait sur la base d'une motion que j'avais moi-même déposée, à l'époque j'étais dans l'opposition, et cette motion avait cheminé et avait donné lieu à un rapport du Président de la commission des finances à l'époque, qui était Antoine ORSINI.

Ce vote n'avait pas été suivi d'une installation immédiatement et l'installation a été faite lorsqu'en 2015 une nouvelle majorité a pris les commandes de la Collectivité territoriale de Corse à l'époque.

⁵ Délibération N° 20/117 AC

Donc, nous avons installé ce comité d'évaluation et Jean BIANCUCCI l'avait réuni (les deux premières années c'était Jean BIANCUCCI le Président) 7 fois. Les deux années suivantes, il n'a pas été réuni et en février, je vous ai proposé, à travers un rapport plus global, de refonder ce comité d'évaluation en prenant en compte les critiques qui avaient été adressées et en prenant en compte aussi quelques dysfonctionnements ; dysfonctionnements qui étaient un peu prévisibles aussi, compte tenu de la façon dont il avait été finalement conçu.

Bien entendu, la motion que j'avais déposée initialement n'avait pas été reprise intégralement, tant s'en faut. Et, par exemple, il avait été décidé que le Président du comité d'évaluation serait le Président de la commission des finances, c'était Antoine ORSINI qui déposait le rapport, ensuite ça a été Jean BIANCUCCI, puis Guy ARMANET à partir de 2015 et 2018.

C'était évidemment un système qui était contestable et qui a été contesté puisqu'on nous a dit : oui, mais alors, c'est quelqu'un de la majorité qui va présider à l'évaluation du travail de ladite majorité.

C'est vrai que c'était une drôle d'idée, mais enfin à l'époque cela a été validé, il s'agissait d'amorcer la pompe, et c'était mieux que rien.

Donc, je vous ai proposé en février dernier que nous reprenions complètement la composition de ce comité d'évaluation et que nous introduisions de manière importante des éléments extérieurs à la Collectivité, c'est-à-dire aux élus et aux fonctionnaires qui sont représentés dans le comité d'évaluation, et je vous proposais également que la présidence ne soit plus assurée par le président de la commission des finances, mais par une personnalité extérieure.

Le rapport a été adopté en février dernier et là, il s'agit d'un nouveau rapport modifiant la délibération, qui elle-même modifiait la première délibération. Vous me suivez ? C'est un peu technique, mais c'est important.

En fait, il s'agissait de préciser les modalités de composition du comité d'évaluation, c'est ce que nous avons décidé ensemble en février.

Et, c'est la conférence des Présidents de groupes qui devait des propositions. Nous avons travaillé en conférence des Présidents, longuement, et encore hier deux fois, hier notamment. Et donc, nous avons des propositions précises à faire aujourd'hui, à cet égard. Vous les avez devant les yeux à travers ce rapport. Encore une fois, ce sont des propositions consensuelles.

Donc, l'article premier rappelle que le Comité d'évaluation, tel que refondé par la délibération de l'Assemblée de Corse du 14 février 2020 portant adoption des propositions relatives à la modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse, est chargé de la conduite, de l'animation et de la validation des différentes étapes de cette évaluation, avec l'assistance des services du Conseil exécutif dédiés à cette mission et éventuellement d'un intervenant extérieur.

L'article 2, là j'appelle votre attention parce que c'est la composition dorénavant du Comité d'évaluation si nous votons ce rapport.

Donc, l'article 2 modifie comme suit la composition du Comité d'évaluation qui comportera désormais un nombre total de 50 membres, se répartissant comme suit :

- 17 membres permanents de la Collectivité de Corse.

Pour l'Assemblée de Corse, il y en a 7 : le Président de l'Assemblée et un membre de chaque groupe.

Pour le Conseil exécutif, c'est le Président du Conseil exécutif ou son représentant.

Pour le CESEC c'est la Présidente du CESEC ou son représentant. Pour l'Assemblea di a Giuventù c'est un des vice-présidents.

- Il y a 3 membres de l'Administration de la Collectivité : Le Directeur Général des Services ou son représentant, l'Inspectrice générale des Services ou son représentant, le Secrétaire général de l'Assemblée ou son représentant.

- Il y a 4 représentants des personnels : 4 représentants des syndicats de personnels.

- Ensuite, il y a 17 personnalités extérieures. J'attire votre attention sur ce point parce que c'est évidemment ce qui va donner de la crédibilité à la démarche. Les personnalités extérieures, c'est important si on veut vraiment se soumettre à un regard sur notre travail :

- 6 représentants des chambres consulaires, donc commerce et industrie, artisanat et métiers, agriculture.

- 2 représentants des associations des maires, 1 pour le nord et 1 pour le sud.

- 6 représentants des organisations syndicales de salariés (1 CFTC, 1 CFE-CGC, 1 CGT, 1 FO, 1 CFDT et 1 STC).

- 2 responsables des collectifs citoyens de lutte contre les dérives mafieuses.

1 représentant de l'Université de Corse.

Voilà pour ses personnalités extérieures du premier collège.

- Ensuite, il y a les personnalités extérieures du 2^{ème} collège, elles sont au nombre de 6 : 3 représentants des associations de défense de l'Environnement, 3 représentants des associations culturelles.

- Et enfin, vous avez des représentants des citoyens au nombre de 10, ils sont tirés au sort sur appel à candidatures.

Alors, il faudra que nous définissions les critères d'incompatibilité, que nous les définissions de manière plus précise, mais l'idée qui a sous-tendu la plus part des interventions que nous avons en Conférence des Présidents, c'est qu'il fallait éviter d'avoir des élus, sauf peut-être, je dirai, les conseillers municipaux des petites communes, parce que sinon ça conduirait à éliminer trop de monde.

Voilà, c'est ça l'idée. Je pense d'ailleurs qu'on pourrait le formuler précisément sous forme d'amendement de manière à ce que les choses soient définitives. Je pense qu'on pourrait le faire tout de suite.

Moi je vous propose d'écarter les élus, sauf les conseillers municipaux. On en a parlé en Conférence des Présidents, ça pourrait être les conseillers municipaux des communes de moins de 500 habitants. On peut considérer que les conseillers municipaux des communes de 500 habitants ont certes du poids dans leur commune, mais enfin je pense que ça n'est pas forcément quelque chose qui doit rendre leurs fonctions incompatibles avec la participation au comité d'évaluation.

Donc, si vous êtes d'accord avec cet ajout, ça pourrait être un amendement consensuel.

Alors, il y a un article 3, « les personnalités extérieures du 1^{er} collège et les 10 représentants des citoyens désigneront ensuite 3 représentants d'associations culturelles et 3 représentants d'associations de défense de l'environnement ».

En fait, nous avons pensé que les associations culturelles, les associations de défenses de l'environnement étaient très nombreuses et qu'il fallait à la fois garantir un choix objectif ou impartial, ou en tout cas, indépendant de la volonté des élus, et en même temps permettre, je dirai, de prendre en compte les associations les plus représentatives et ça peut varier dans le temps parce qu'on peut avoir une multitude d'associations à cet égard, y compris d'ailleurs des associations qui se créeraient dans les temps à venir.

Donc, je crois qu'il est bon que ce soit les personnalités extérieures du 1^{er} collège et les 10 représentants des citoyens qui choisissent les représentants d'associations culturelles et les représentants d'associations de défense de l'environnement. En tout cas, ça offre beaucoup de garanties parce que c'est totalement extérieur à la volonté des élus, qui vont être eux-mêmes en fait évalués, ou dont l'action va être évaluée.

L'article 4 précise que « le représentant de l'Université présidera le jury pour désigner ces représentants des associations culturelles et de l'environnement ».

Donc, ça c'est une modalité comme une autre, c'est la présidence au représentant de l'Université.

Article 5 dit que « la Présidence du Comité d'évaluation », alors ça c'est important, « la Présidence du Comité d'évaluation sera confiée à une personnalité extérieure désignée par et parmi les 2 collègues des personnalités extérieures et des représentants des citoyens ».

Ça c'est important parce que la présidence ne sera plus exercée par un membre de la majorité, ni même par un membre de l'opposition à l'Assemblée de Corse, mais par quelqu'un qui sera totalement extérieur et qui aura un regard, nous le pensons, plus objectif. En tout cas, ces modalités offrent davantage de garanties, d'impartialité

Article 6 dit que « des usagers et des bénéficiaires pourront être auditionnés plus particulièrement en fonction des politiques publiques à évaluer, au nombre de deux à trois par an. Une délibération spécifique de l'Assemblée de Corse déterminera, pour les années 2020 et 2021, le programme d'évaluation de ces politiques, une fois le Comité d'évaluation installé ».

Bien entendu, il me paraît évident que la délibération spécifique de l'Assemblée de Corse reprendra les vœux du comité d'évaluation. Il ne s'agit pas que l'Assemblée de Corse décide, en tout cas, je pense qu'il faut que les choses soient claires à cet égard, il ne faut pas que nous choisissons, nous, les sujets sur lesquels nous voulons que notre action soit évaluée. Et, je pense qu'il faut que ce débat ait lieu en toute liberté au sein du comité d'évaluation, sinon évidemment, là-aussi, les garanties d'indépendance ne seraient pas suffisamment importantes.

L'article 7 est un article de forme.

Voilà ce que je voulais vous dire... En fait, nous l'avons déjà rédigé l'amendement hier qui est : « les élus en exercice et ceux qui ont exercé des fonctions

d'élus dans les 5 années précédentes, à l'exception des conseillers municipaux des communes de moins de 500 habitants » ;

Voilà ceux qui sont exclus, c'est-à-dire non seulement ceux qui sont en fonction, mais ceux qui ont été en fonction les 5 années précédentes. Pourquoi ? Parce que souvent, nous allons évaluer ce qui s'est déjà passé et quelqu'un qui a été en fonction pendant la période à évaluer, on estime qu'il n'a pas sa place dans le comité d'évaluation.

Donc voilà l'amendement que je vous propose également d'intégrer à notre vote, que la Conférence des Président vous propose.

Je pense que j'ai été complet, c'est peut-être un peu fastidieux, mais en même temps, ce sont des procédures qui garantissent le sérieux du travail et qui garantissent aussi, je dirai, pour nous, une certaine transparence dont les citoyens nous sauront gré, je le pense, à une époque où l'ensemble des élus, en Corse comme ailleurs, mais pas davantage, mais pas moins, font l'objet d'une certaine parfois défiance de la part des citoyens. Nous le savons tous, ce n'est pas propre à la Corse, mais nous n'y échappons pas, donc offrons des garanties.

L'article 6, amendé par la deuxième conférence des Présidents, en fait, dit que « des usagers et des bénéficiaires pourront être auditionnés plus particulièrement en fonction des politiques publiques à évaluer, au nombre de une à deux par an ».

Voilà, en fait, bien entendu, des personnalités pourront être auditionnées sans qu'elles fassent partie des membres permanents. Donc, c'est vrai qu'il pourra y avoir une extension du comité à des usagers et des bénéficiaires plus spécialisés, en fait selon la politique publique à évaluer.

Voilà, ça c'est ce dont nous sommes convenus en Conférence des présidents hier.

Vous savez tout. Je pense que vous avez été tous particulièrement attentifs. Ça a été envoyé à tout le monde par mail, me dit Serge, je n'en doutais pas. Vous avez tout ça sur votre mail et donc, vous êtes tous en mesure maintenant de voter pour valider ces modalités nouvelles.

Anne TOMASI a la parole.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Vuleria ghjustu salutà a custituzione nova d'issu cumitatu, perchè pensu che n'andemu ind'è u sensu di a storia.

Sa dimarchja d'assucià a ghjente chì ùn hà micca funzione elettive à a riflezzione, pensu ch'ella va ind'è u sensu di ciò ch'ella vole a popolazione. E l'avete dettu, hè impurtante pè a nostra primura di trasparenza è di mustrà à a ghjente che no travagliemu per elli. Eccu.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi assai. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Oui, Petr'Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Juste deux mots sur ce rapport. D'abord pour nous féliciter que nous rentrions en phase de mise en œuvre de la délibération que nous avons prise ensemble au début de l'année concernant la modernisation de nos institutions.

Après l'installation de la commission de déontologie, après l'installation de la questure, la rénovation du comité d'évaluation des politiques publiques s'inscrit dans cette démarche globale.

Et, vous l'avez dit, à l'heure où la défiance règne, en tout cas existe de façon importante dans notre société entre les citoyens et les élus quels qu'ils soient, je crois que ce sont des signaux importants que nous donnons en posant des garde-fous dans des domaines différents, à travers des modalités différentes et en permettant aussi aux citoyens de regarder de près ce qui se passe entre nos murs, comment les deniers publics sont utilisés, quelle efficacité ont ces politiques. Et donc, je crois qu'il est important de s'en réjouir.

Sur le fond du dossier, et sans faire de redites, je crois qu'il était effectivement judicieux de confier la présidence d'un tel comité à une autorité extérieure à notre Assemblée et d'en garantir ainsi toute l'impartialité.

Donc évidemment, nous votons ce rapport auquel nous avons contribué comme d'autres en Conférence des présidents.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, je vais demander au Président du Conseil exécutif s'il a un mot à rajouter, et nous allons voter ensuite sur ce rapport ainsi amendé.

Le Président SIMEONI

Tout à fait favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je vais demander à Anne TOMASI de procéder à l'appel nominal afin que nous votions, je vous le rappelle, sur le rapport mais sur les amendements également.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. Le rapport est adopté sans la moindre opposition. C'est une bonne chose, c'est un message que nous envoyons à la société corse.

Je vous remercie chaleureusement pour avoir validé nos travaux notamment en conférence des présidents.

POUR (59) : Femu a Corsica (18) + Corsica Libera (13) + PNC (8) + Per l'Avvene (10) + Andà per dumane (6) + La Corse dans la République (4)

Absents (4) : MM. Jean-François CASALTA, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI + Mme Julia TIBERI

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.⁶

Le rapport suivant est le rapport n° 190. M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

⁶ Délibération N° 20/118 AC

* **Raportu n° 190 : Resucontu di e delegazione d'attribuzione cunfidate à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente pè u primu semestru 2020**

* **Rapport n° 190 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le premier semestre 2020**

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse. Point d'ordre d'abord.

Le texte L4422-27 sur le rapport annuel sur la situation de la Collectivité de Corse, c'est-à-dire le rapport de présentation de l'activité du Président du Conseil exécutif de Corse prévoit, dans son dernier alinéa, que ce rapport donne lieu à un débat. Dans un souci de célérité qui vous honore, M. le Président de l'Assemblée de Corse, on est passé directement à l'examen de votre propre présentation de rapport d'activité. Il faudrait simplement qu'on mette au moins PV qu'il y a eu proposition d'un débat, même si le débat n'a pas eu lieu, mais qu'on ne soit pas en faute par rapport à cette exigence.

Le Président TALAMONI

Je pense surtout qu'il faut que nous puissions terminer dans le temps qui nous est imparti les différents rapports importants que nous avons à examiner et les motions. C'est pour ça que je pense que si quelqu'un s'était manifesté pour intervenir, vous avez été particulièrement précis, tout le monde a été convaincu et personne ne s'est manifesté pour intervenir.

Le Président SIMEONI

Dont acte. Merci.

Sur le compte rendu des délégations d'attribution, je serai tout aussi précis, mais beaucoup plus court : je vous renvoie respectueusement au contenu de ce rapport qui détaille la mise en œuvre des délégations que votre assemblée délibérante m'a confiées, notamment pendant la période du COVID pour répondre à une obligation spéciale de présentation de mise en œuvre des délégations d'attribution puisqu'elles étaient un peu plus étendues pendant cette période.

Le Président TALAMONI

Parfait et s'il n'y a pas davantage de demandes de prise de parole, nous en prenons acte et nous passons au rapport suivant.

L'Assemblée prend acte du rapport.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

* **Raportu n° 199** : Approbazione di u listinu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

* **Rapport n° 199** : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Le Président SIMEONI

Deux cadres d'emploi d'agent technique pour changement de filière, passage de filière administrative à filière technique ; les cadres d'emploi occupés par ces agents jusqu'alors seront supprimés.

Trois cadres d'adjoint administratif, là encore pour changement de filière ; les cadres d'emploi occupés par ces agents jusqu'alors seront supprimés.

Par ailleurs, il y a une proposition de modification de l'intitulé d'un poste dont le recrutement était prévu au sein de la DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement et de la formation langue corse.

Enfin, il y a la localisation des emplois dédiés au renforcement de la direction de la forêt, autrement dit les forestiers-sapeurs, les emplois saisonniers FORSAP.

Le Président TALAMONI

Merci. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, Anne TOMASI va faire l'appel.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.⁷

⁷ Délibération N° 20/120 AC

POUR (47) : Femu a Corsica (18) + Corsica Libera (11) + PNC (8) + Andà per dumane (6) + La Corse dans la République (4)

Non-Participations (7) : Per l'Avvene

Absents (9) : MM. Jean-François CASALTA, Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI et Jean-Martin MONDOLONI + Mmes Christelle COMBETTE, Julie GUISEPPI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Laura Maria POLI-ANDREANI et Julia TIBERI.

Rapport suivant n° 214.

Mme ANTONINI, présidente de la commission de la santé, a la parole.

**RAPORTU DI A CUMMISSIONE DI E PULITICHE DI SALUTE NANT'A
L'ACCESSU A L'ASSISTENZA ONCOLOGIA IN CORSICA / RAPPORT DE
LA COMMISSION DES POLITIQUES DE SANTÉ SUR L'ACCÈS AUX
SOINS EN MATIÈRE D'ONCOLOGIE EN CORSE**

* **Raportu n° 214** : Raportu di a cummissione di e pulitiche di salute nant'a l'accessu a l'assistenza oncologia in Corsica

* **Rapport n° 214** : Rapport de la commission des politiques de santé sur l'accès aux soins en matière d'oncologie en Corse

Mme Danielle ANTONINI

Merci, M. le Président.

Je commencerai par rappeler que la commission des politiques de santé s'est saisie de cette problématique après une motion déposée par Mme RIERA qui a été reprise et portée par tous les groupes avec un vote unanime lors d'une précédente session.

Elle s'est donc réunie à plusieurs reprises afin d'obtenir un bilan précis des dysfonctionnements, des carences et de leurs conséquences dans l'organisation des soins et ainsi, proposer des mesures adaptées pour y remédier.

Elle a auditionné les représentants de l'ensemble des acteurs intervenants et tributaires et notamment les associations de malades et d'usagers, les professionnels de santé, URPS (union régionale des professionnels de santé médecins libéraux),

conseils ordinaires départementaux et régional, ARS, direction des établissements de santé privés et publics, CPAM. Un seul petit regret, l'absence des différents syndicats hospitaliers qui ont pourtant été invités.

La méthodologie appliquée a permis de soumettre un diagnostic et des propositions à l'ARS dont les réponses sont intégrées à ce rapport.

Parmi les gros points noirs, je citerai un turnover important des médecins spécialistes en oncologie, avec des difficultés énormes de recrutement de ces soignants, une organisation défailante de la collecte, de la circulation et du partage des données médicales, une coordination insuffisante tant entre les structures intervenant en Corse qu'avec celles du continent, comme l'IPC (Institut Paoli Calmette), l'Hôpital Nord pour ne citer qu'eux.

La poursuite en l'état actuel de l'activité de cancérologie au Centre hospitalier de Castelluccio paraît totalement inadaptée.

Quant aux propositions retenues, nous avons la création d'un Institut régional du cancer, un recrutement et une stabilisation des équipes médicales pour l'ensemble des établissements concernés par cette spécialité, l'intégration immédiate du pôle d'oncologie de Castelluccio au sein du nouvel hôpital d'Aiacciu, la formation et la coordination accrue avec les structures hospitalières de Corse et de France continentale et l'installation d'un PET Scan.

Les réponses de l'ARS ne nous ont pas paru satisfaisantes, notamment sur la date du transfert du service d'oncologie de Castelluccio, mais également sur l'imagerie isotopique car il n'est pas acceptable d'entendre, et là je cite Mme LECENNE, qu'« un travail sur le modèle économique d'un tel investissement reste à faire », alors que je vous le rappelle, l'installation d'un tel matériel a été acté depuis le plan « cancer 2000 » et que le projet régional de santé pour la Corse 2018/2023 a pour objectif stratégique n°4 d'inscrire l'imagerie médicale et nucléaire dans une logique de parcours garantissant à l'utilisateur la qualité, la sécurité et la pertinence de sa prise en charge.

Je vais à présent vous lire les demandes formulées dans les différents articles :

« L'Assemblée de Corse :

DEMANDE le transfert du service d'oncologie au sein du nouvel hôpital d'Aiacciu,

SOUHAITE fermement que de façon concomitante à l'ouverture de l'établissement, ce service à part entière puisse être fonctionnel immédiatement,

DEMANDE que le financement permettant d'œuvrer à cette réalisation soit fixé dans les plus brefs délais, afin que les travaux puissent débuter dès le mois de septembre 2020,

DEMANDE la création d'un institut régional du cancer prévu dans le plan régional de santé,

REITERE sa demande de l'installation d'un cyclotron et de deux caméras en Corse

MANDATE le Conseil exécutif afin d'entamer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre dans les meilleurs délais des mesures préconisées dans le présent rapport. »

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la présidente de la commission. La commission de la santé a pris acte du rapport à l'unanimité.

La parole est à qui la demande. Le docteur BENEDETTI a la parole.

M. François BENEDETTI

Vous savez la position qu'il y avait sur le cyclotron en Corse. Le PET Scan, il y a plusieurs débats qui ont été lancés depuis longtemps...

Le Président TALAMONI

Cher Docteur, si vous restez à votre place, il faut le masque.

M. François BENEDETTI

Donc, il était entendu que la nécessité de l'installation du PET Scan se faisait sur les deux sites de Bastia et Ajaccio, avec 2 caméras permettant ainsi de limiter les dépassements pour les patients.

Il se posait le problème du radioisotope puisqu'il y a un produit qui doit être fabriqué sur place qui est très instable et pour la Corse, l'idéal, ça aurait été d'installer un cyclotron sur Corte qui permettrait d'avoir, d'abord sur le plan technique, la possibilité de déplacement équidistant à peu près sur Bastia et Ajaccio,

et deuxièmement de développer au sein de l'université de Corse, et donc de Corte, une structure d'unité de recherche de médecine nucléaire qui aurait donc un intérêt médical, mais aussi scientifique et un développement universitaire de haut niveau. Voilà les positions.

Je crois qu'il y a à peu près, au niveau de la commission, une entente unanime là-dessus. Il y avait des discussions parce que le développement de l'hôpital d'Ajaccio actuel prévoyait éventuellement une situation sur l'installation du cyclotron, mais posait le problème du déplacement des produits sur Bastia. Donc, je crois que la meilleure solution est celle-là.

L'objectif d'installer un cyclotron sur Corte permettrait de monter en puissance la valeur universitaire, de monter une unité de recherche et de formation qui seraient les premiers pas vers la future structure hospitalière qu'on souhaite en Corse, le centre hospitalier régional et universitaire avec justement ces conventions qu'on pourra signer avec l'université de Corse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. D'autres prises de parole ? Mme PADOVANI, vous avez la parole.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Merci, le Président.

Je me ferai le porte-parole de Mme RIERA qui n'a pas pu être là aujourd'hui et qui, comme vous le savez, est à l'initiative de la motion. Elle vient juste de m'envoyer un message pour faire un cri d'alerte pour mettre l'accent sur l'urgence à mettre en œuvre vraiment une politique sur l'oncologie.

Je vais donner un cas concret qu'elle vient de me communiquer. Une personne âgée de 84 ans, malheureusement atteinte de cette maladie, a reçu un appel de l'hôpital de Castelluccio pour lui informer que l'hôpital de jour étant fermé, faute de médecin, cette dame âgée de 84 ans devra suivre désormais ses séances de chimiothérapie à Corte.

Il est vrai qu'aujourd'hui, le suivi est très important, il y a une double peine là aussi. Il y a eu cette motion amenée par Catherine avec l'unanimité de l'Assemblée, ce qui est très bien. Aujourd'hui, il y a un rapport, mais je pense vraiment qu'il est grand temps après les rapports, après les motions, après les

discussions, après l'unanimité, que ça passe à l'action et qu'on essaie enfin de soulager et les malades, et les familles.

Voilà ce que je voulais dire. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Plus de demandes de prises de parole. Donc, l'exécutif qui ne s'est pas encore exprimé sur le sujet, Bianca FAZI, j'imagine.

Mme Bianca FAZI

Favorable, bien entendu au rapport.

J'en parlais avec le Président, c'est vrai que nous avons beaucoup échangé, j'avais moi-même rencontré le Professeur BARLESI. Je pense que la commission santé les entendra.

J'ai échangé beaucoup avec les Marseillais ? Puisqu'on a beaucoup de Corses qui sont en oncologie, parce qu'en fait, il y a un petit souci sur Marseille intramuros entre l'Hôpital Nord et l'IPC. Je crois qu'il faut que ça se règle. On peut s'appuyer sur beaucoup de nos confrères corses qui exercent sur place et qui sont prêts à nous aider.

Le Président TALAMONI

Merci. Comme souvent, d'ailleurs, les confrères qui exercent à la santé publique à l'extérieur de l'île, en général ils sont prêts à nous aider.

Je vais mettre aux voix, puisqu'il y a une délibération, il nous faut voter formellement et demander à Anne TOMASI de faire l'appel nominal.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.⁸

POUR (59) : Femu a Corsica (18) + Corsica Libera (13) + PNC (8) + Per l'Avvene (10) + Andà per dumane (6) + La Corse dans la République (4)

⁸ Délibération N° 20/121 AC

Absents (4) : MM. Jean-François CASALTA, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI + Mme Julia TIBERI

Le rapport suivant, « Questions diverses ».

C'est un petit rapport, mais qui a son importance. Rapport n° 213.

DESIGNAZIONE / DÉSIGNATIONS

*** Raportu n° 213 : Mudificazione di a deliberazione relativa à a designazione di i rapresentanti di l'Assemblea di Corsica à a cummissione di deontologia**

*** Rapport n° 213 : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la commission de déontologie**

Le Président TALAMONI

C'est un rapport que je présente au titre de la présidence.

Le groupe « la Corse dans la République » sera représenté au sein de la commission de déontologie par M. François-Xavier CECCOLI en remplacement de Valérie BOZZI.

Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte et nous n'avons pas à voter pas là-dessus.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.⁹

Rapport suivant du Président du Conseil exécutif.

*** Raportu n° 179 : Designazione di i ripresentanti di l'Assemblea di Corsica à u Cunsigliu di l'Architettura, di l'Urbanismu è di l'Ambiente di a Cullettività di Corsica**

*** Rapport n° 179 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Collectivité de Corse**

⁹ Délibération N° 20/122 AC

Le Président TALAMONI

On me précise que Stéphanie GRIMALDI ne prend pas part au vote. Cela sera mentionné au procès-verbal. Ce rapport va être présenté par Jean BIANCUCCI. Vous avez la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Merci, Président.

C'est une opération qui est prévue par l'article 30 de l'ordonnance 2016-1562 du 21 novembre 2016.

Il doit être procédé à la fusion des deux CAUE, à la fois de Pumonti et de Cismonti.

On doit désigner 6 représentants pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de cet organisme.

Les conseillers qui sont proposés pour y siéger sont : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Pierre POLI, Paul MINICONI, Pascale SIMONI, Marie-Thérèse MARIOTTI et Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Le président du CAUE doit être élu par le conseil d'administration dès l'approbation des statuts par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration comprend 23 membres : 4 représentants de l'Etat, 4 représentants des professions concernées, 2 personnalités qualifiées désignées par le Préfet, on peut y référer par un arrêté du 28 août 2018, 1 représentant élu par l'ensemble du personnel de l'association et 6 personnes proposées par le Conseil exécutif, je vous en ai donné les noms.

Tout cela doit être validé par l'Assemblée de Corse.

J'en ai terminé.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il nous faut 2 élus de « Femu a Corsica ».

M. Hyacinthe VANNI

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS et moi-même.

Le Président TALAMONI

Merci. « Corsica libera » ?

M. Petr'Antone TOMASI

Pascale SIMONI, mais son nom a été annoncé précédemment, je vous le confirme.

Le Président TALAMONI

D'accord. « Per l'avvene » ? Marie-Thé MARIOTTI. « PNC » ?

Mme Mattea CASALTA

Je voudrais dire deux mots, si vous le permettez.

Je voudrais préciser que la liste des noms que Jean BIANCUCCI vient d'énoncer a été validée par notre Assemblée. Il se trouve qu'il n'y a eu à ce jour aucune réunion, aucun conseil d'administration, aucune assemblée générale et qu'a priori, toutes ces personnes qui sont encore élues de l'Assemblée de Corse sont toujours membres de ce CAUE, puisqu'elles ont été validées par notre Assemblée.

Je n'ai pas de revendication particulière, simplement on ne peut pas défaire tout ce que ce que nous faisons la veille. C'est compliqué et un petit peu dommage et peut-être que ces personnes, parce que c'est tout à fait possible, si j'insiste sur cette remarque, c'est qu'elle a été vérifiée et qu'il est fort possible, comme l'a dit M. BIANCUCCI, sinon il n'aurait pas énuméré les noms de ces personnes, comme ça a été dit, ces personnes peuvent effectivement siéger au CAUE maintenant et la liste peut rester telle qu'elle est. D'autant que les membres représentent quand même notre Assemblée.

Voilà ce que j'avais à dire pour le moment.

Le Président TALAMONI

Jean BIANCUCCI, vous avez la parole s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Très rapidement sur ce qui vient de dire Mattea CASALTA. Si nous en sommes arrivés à ce point, c'est que notre Assemblée avait désigné cette liste de 6 représentants et n'a jamais été réunie.

Aujourd'hui, le CAUE devrait être régional et depuis, il ne l'est toujours pas. Je vais jusqu'à dire que nous sommes dans la totale irrégularité et juridiquement, on pourrait même s'exposer, l'Etat ne le fait pas, les services préfectoraux ne l'ont pas fait, nous sommes dans l'illégalité totale. Cela aurait dû être fait depuis fort longtemps. La preuve, c'est que ces personnes n'ont jamais été convoquées au conseil d'administration, à l'assemblée générale pour élire le président.

Plusieurs mois et je dirai, 2 années se sont écoulées quasiment, si vous prenez la date de la délibération. Donc, le CAUE qui est une association départementale, Haute-Corse/Pumonte et Cismonte/Corse-du-Sud, et aujourd'hui, il y a un président régional qui doit être élu qui émane justement de ce conseil d'administration. J'en parle d'autant plus à l'aise puisque j'ai été directeur du CAUE de la Corse-du-Sud.

Aujourd'hui, la remarque de Mattea CASALTA est totalement pertinente. Pourquoi nous en sommes arrivés là ? Parce que ça n'a pas été fait tout ce temps.

Aujourd'hui, il semblerait opportun, ces personnes que nous avons désignées sont à même d'être convoquées pour le prochain CA, ce qui est logique.

Certaines fois, quand on dit les choses, ce n'est pas pour critiquer, ce n'est pas pour dénoncer, mais pour alerter sur certaines situations. Là, ça fait plus d'un an, un an et demi, deux ans, je ne sais pas exactement, et de surcroît, permettez-moi de le dire, dans cet état et dans ces conditions, les CAUE, ô combien utiles pour notre île et particulièrement pour les communes parce que l'idée première et la vocation étaient d'apporter de l'assistance aux communes et aux EPCI dans l'élaboration de certains documents, permettez-moi de dire qu'ils n'ont pas eu malgré eux, l'efficacité qu'ils auraient dû avoir. Quand on les sollicite, certaines fois, ils sont dans l'impasse en disant « mais on ne sait pas trop ce qu'on doit faire, on a des crédits, comment on fonctionne ? On n'est pas réunis, il y a toujours des anciens présidents ».

Donc, il y a vraiment eu une anomalie. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Jean BIANCUCCI a la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Simplement, on constate effectivement qu'il y a eu des retards, mais il y a un autre élément, Mattea CASALTA, dont j'aurais dû faire état, mais que je vous soumetts, c'est que l'article 7 du décret 78-172 précise que les représentants des collectivités locales et les représentants d'organisations professionnelles sont renouvelés à chaque élection municipale, cantonale ou professionnelle. Donc, on a dû attendre les résultats des élections et là, on vous propose le dossier.

Ensuite, il y a eu aussi un temps où l'Etat n'avait pas désigné les membres qu'il devait désigner, ça a pris un certain retard. Ensuite, effectivement, il y a eu un retard à l'allumage.

En tout état de cause, sur le fonctionnement du CAUE et sans engager un débat avec M. LACOMBE, j'ai eu pour ma part, en tant que maire, l'occasion de demander l'aide du CAUE de Pumonti et il n'y a eu aucun problème. Ils nous ont apporté l'aide nécessaire. Il y a eu simplement une difficulté parce qu'aussi bien dans le Cismonti que dans le Pumonti, on attendait que les choses se fassent. Effectivement, il y a eu une longue attente mais néanmoins, aujourd'hui, on est là pour réaliser, confirmer la désignation qui a été faite. Et bien entendu, si on vous présente ce rapport, c'est qu'effectivement, on est tout à fait d'accord pour que les choses soient ainsi. Mieux vaut tard que jamais.

Le Président TALAMONI

Peut-être pourrions-nous confirmer ceux qui sont déjà désignés à savoir : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Pierre POLI, Paul MINICONI, Pascale SIMONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Les services me disent qu'il n'y a pas forcément lieu de renouveler. On pourrait considérer que les sortants... On prend acte ? S'il n'y a pas d'objection, on va le faire.

M. Jean BIANCUCCI

Il faut simplement qu'on confirme.

Le Président TALAMONI

On confirme. C'est confirmé, on prend acte et on passe au rapport suivant, si vous êtes d'accord.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.¹⁰

On passe aux motions.

Je vais demander à Serge, le Secrétaire général, de prendre la parole.

M. Serge TOMI, Secrétaire général de l'Assemblée de Corse

Avec votre permission, c'est qu'en fait, c'est un décret de 1978 qui parle de renouvellement des conseillers municipaux et cantonaux après chaque élection municipale et cantonale. A l'époque, il n'existait pas de conseils régionaux, ils n'étaient pas élus au suffrage universel en 78. Donc, il n'est pas sûr que le décret oblige les représentants d'assemblées régionales à être renouvelés après une élection municipale.

Cela étant, s'il ne faut pas embrouiller les choses, on peut parfaitement voter et vous renouvez tout le monde.

C'est vrai que le décret est un peu obsolète, il y a une ambiguïté. Par sécurité juridique, si vous votez, ça n'enlèvera rien à la force juridique de la délibération.

Le Président TALAMONI

Ça nous enlèvera simplement quelques minutes de notre temps, mais Anne TOMASI va procéder à l'appel nominal des conseillers par sécurité.

Hyacinthe VANNI a la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Soit, on ne renouvelle pas et on laisse comme ça, et ça ne me dérange pas. Soit, si on renouvelle, on applique les nouveaux équilibres de l'Assemblée de Corse.

Je pense sincèrement qu'il ne faut pas renouveler, d'après ce que dit Serge, puisqu'on n'est pas arrivé au renouvellement de l'Assemblée. A mon avis non, mais il faut en être sûr, et s'il y a renouvellement, s'il y a vote sur les désignations, j'aimerais qu'on respecte les équilibres de l'Assemblée, avec une répartition qui a été annoncée tout à l'heure.

¹⁰ Délibération N° 20/123 AC

Le Président TALAMONI

C'est légitime. M. le Président du groupe « Corsica libera », vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Je n'ai pas d'objection à ce que l'on vote. Simplement, je fais remarquer à la suite de ce que disait le secrétaire général, à la suite des élections municipales, l'Assemblée de Corse n'a renouvelé ses élus dans aucun des syndicats mixtes et autres associations. Nous n'avons pas renouvelé au syndicat d'électrification, pas plus qu'au Parc naturel régional. Je ne vois pas bien pourquoi ce collège serait renouvelé au lendemain des élections municipales.

Maintenant, si vous souhaitez éviter un risque de recours, ou que sais-je, nous pouvons perdre quelques minutes. En tout cas, je vous fais remarquer que nous ne l'avons fait nulle part.

Le Président TALAMONI

Soit on reste comme ça, soit on redésigne parce qu'effectivement, l'intervention de M. VANNI est légitime. Si on vote, il faut voter sur la base des rapports actuels.

Mattea CASALTA a la parole.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Désolée d'insister, mais sauf à vouloir, et je ne pense pas qu'on en arrive là, je ne veux pas faire un procès d'intention à quiconque, mais j'estime que les conseillers territoriaux qui ont été validés ne sont pas invalides maintenant, ni physiquement, ni d'un point de vue juridique, législatif.

Je pense qu'on devrait quand même en prendre acte et ces gens qui ont été élus, méritent au moins de se réunir une fois. S'il y avait eu une réunion, on n'en serait pas là. J'insiste vraiment lourdement pour qu'on maintienne cette liste en l'état. Je ne suis pas concernée personnellement, mais je pense que c'est une preuve de respect pour ces personnes. Merci.

Le Président TALAMONI

Je vais faire une proposition. Ma proposition, c'est de laisser les choses en l'état.

M. Hyacinthe VANNI

M. le Président, moi il y a des choses...

Le Président TALAMONI

C'est ce que vous venez de proposer vous-même, alors ne me dites pas que vous n'êtes pas d'accord.

M. Hyacinthe VANNI

Non, j'écoute tout le monde et je n'ai aucune objection.

Après, il y a des choses qui sont logiques. Ça ne me dérange pas qu'on renouvelle en l'état. Mais s'il y a un renouvellement, j'aimerais, c'est la logique, il y a des équilibres dans cette Assemblée. Après on peut laisser en l'état, ça ne me dérange pas, mais les choses, il faut qu'elles soient aussi dites.

Le Président TALAMONI

D'accord. Mais moi, je propose la première hypothèse, on reste comme on est et on passe à la motion suivante.

Le Président SIMEONI

Simplement un avis du Conseil exécutif.

Si ce rapport a été présenté, c'est uniquement parce que sur ce point précis, la loi prévoit le principe d'un renouvellement, à la différence d'autres syndicats pour lesquels nous ne l'avons pas fait. C'est donc quelque chose qui est imposé.

Ceci étant, le rapport est présenté. Qu'on reconduise sans revoter ne gêne pas et en tout cas, j'y suis favorable aussi et on avance comme ça.

Le Président TALAMONI

Très bien, donc on reconduit sans voter. Merci.

Il y a quelques motions et, c'est une coïncidence, il y en a quelques-unes que j'ai déposées moi-même. Je n'en ai pas déposé tant que cela depuis le début de l'année, mais elles arrivent toutes aujourd'hui.

MUZIONE / MOTIONS

*** Motion n° 2019/E6/013 déposée par le Président de l'Assemblée de Corse : **Instauration d'un tarif préférentiel dans l'aérien pour les personnes ayant un centre d'intérêts matériels et moraux en Corse****

Le Président TALAMONI

Vous connaissez tous notre délibération du 26 septembre 2019 décidant de recourir aux délégations de service public pour l'exploitation à compter du 25 mars 2020 des services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse.

Vous connaissez donc les modalités de contrôle de la qualité de « résident corse » qui sont fixées à l'annexe 7 jointe à chacune des 10 conventions de service public.

Ces modalités entraînent la mise en place d'une procédure particulière de vente de billets et de contrôle de la qualité de résidents qui reposent sur la résidence principale et effective prouvée par l'adresse figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu.

Ces nouvelles modalités de contrôle excluent de fait du bénéfice du tarif résident les personnes qui ne peuvent pas justifier de leur habitation principale effective en Corse.

Ces modalités avaient certes l'avantage d'empêcher des effets d'aubaine dont ont pu profiter par le passé certaines personnes qui ne résident pas en Corse et qui n'ont aucun intérêt matériel ou moral en Corse. Mais en revanche, ces modalités nouvelles présentent le lourd inconvénient de pénaliser les Corses de la diaspora qui, eux, restent attachés à leur terre. Cela avait effectivement posé un certain nombre de problèmes...

M. Jean BIANCUCCI

Président, je crois que la commission permanente ne vous a certainement pas informé, mais la commission permanente a demandé le renvoi pour étude en commission étant donné la complexité de la chose et surtout l'incidence financière...

Le Président TALAMONI

Sauf que c'est une motion qui a été initialement assortie d'une demande de priorité, mais elle est passée en commission et donc, elle vient devant l'Assemblée de

Corse, et c'est normal. La commission permanente accorde ou pas la priorité, mais là, il n'est pas question de priorité...

M. Jean BIANCUCCI

On ne peut pas être d'accord. On avait convenu tous ensemble, il y avait une quasi-unanimité, pour ne pas dire l'unanimité, pour examiner cette motion parce qu'elle avait un contenu à la fois très fort auquel toutes les sensibilités de l'Assemblée étaient attachées, mais en même temps, l'incidence financière, les modalités, l'aspect technique demandaient à être expertisés, sinon on va se faire plaisir. On n'est pas là pour se faire plaisir.

Interrogez, peut-être j'ai un point de vue subjectif. Vous pouvez le considérer comme subjectif, je prends à témoin les autres groupes de l'Assemblée.

Le Président TALAMONI

Le problème, c'est que la commission permanente n'avait aucunement à se pencher sur cette motion qui est venue en commission, qui a été examinée et qui vient donc aujourd'hui devant l'Assemblée de Corse.

Sans doute avez-vous eu un débat en commission permanente, mais vous n'auriez pas dû l'avoir tout simplement, parce qu'il n'était pas question d'accorder la priorité ou pas.

Le Président SIMEONI

Point d'ordre, Président, si vous permettez.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Je ne connais pas ce point de procédure que vous évoquez et je ne doute pas du bien-fondé de votre observation. Le problème, c'est que le Conseil exécutif, sans savoir qu'il y avait cette difficulté que vous pointez, s'en est tenu à l'observation qui a été faite aux termes des travaux de la commission permanente selon laquelle cette motion a été renvoyée, parce qu'on a un certain nombre d'observations à faire sur votre motion.

On partage tous le principe qui est énoncé et d'ailleurs, nous travaillons, le Conseil exécutif travaille dessus, la conseillère exécutive présidente de l'office des transports, Vanina BORROMEI, avait un certain nombre d'observations à faire-valoir. Je pense qu'il en était de même de notre collègue Marie-Hélène CASANOVA qui est par ailleurs présidente d'Air Corsica. Donc, on ne s'est pas mis en état du tout là, vraiment ! C'est difficile.

Si on maintient cette motion, on a un vrai problème. Le Conseil Exécutif a des choses à dire et à vous dire, vous qui êtes le rédacteur de cette motion, et à dire aux collègues de l'Assemblée pour qu'on parvienne à un texte qui nous agréé à tous. Ce travail, malheureusement, n'a pas été fait, il n'a même pas été engagé, parce que nous pensions que cette motion ne viendrait pas.

Le Président TALAMONI

M. le Président du Conseil exécutif, le problème, c'est que la commission permanente, en mon absence, n'a pas appliqué le règlement intérieur, les textes qui étaient applicables en l'espèce et a cru pouvoir écarter une motion qui ne pouvait pas l'être. Ça pose effectivement un problème parce que rédacteur de la motion, c'est-à-dire moi-même, est évidemment fondé à maintenir cette motion aujourd'hui.

Je vous propose une interruption de séance de deux ou trois minutes, de manière à ce que nous puissions nous accorder et notamment, nous accorder sur le point suivant, à savoir que notre règlement doit être quand même appliqué. Parce que cette motion, on ne la découvre pas, elle est déposée depuis des mois. Donc, aujourd'hui vous me dites « on n'est pas prêts parce qu'en fait, on a cru que la commission permanente pouvait la renvoyer ». Mais non, elle ne pouvait pas la renvoyer, puisqu'elle est passée en commission.

Je suis assez conciliant d'habitude, je vais essayer de l'être encore aujourd'hui. Mais j'avoue que ce qui m'étonne, c'est que l'on utilise des procédures qui n'existent pas. Ça, ça m'étonne,

On va interrompre la séance deux minutes pour essayer de trouver une solution.

La séance est suspendue à 18 h 20. Elle reprend à 19 h 20.

Le Président TALAMONI

Chers collègues, merci de regagner vos places, nous reprenons nos travaux.

S'agissant de la motion que je vous ai présentée, concernant la tarification dans les transports aériens, bien entendu elle ne saurait avoir été valablement renvoyée par la commission permanente puisqu'elle était passée en commission. La commission permanente n'avait absolument pas à décider de son renvoi. Cette décision-là est nulle et non avenue. Je le dis pour l'avenir, mais je ne voudrais pas créer un précédent, parce que sinon, ça voudrait dire que par exemple, ceux qui détiennent la majorité à la commission permanente, c'est-à-dire la majorité, pourraient empêcher l'opposition de présenter des motions en séance publique. C'est évidemment quelque chose qui est absurde sur le plan juridique et politique.

J'accepte, en tant qu'auteur de motion, qu'elle soit renvoyée en septembre, mais elle n'a pas été renvoyée par la commission permanente. Je tiens à ce que ce soit mentionné au procès-verbal.

Ensuite, il y a une motion, vous me pardonnerez, il y a quelques motions que j'ai déposées, c'est un hasard, c'est parce qu'en fait, elles se retrouvent toutes ensemble aujourd'hui.

(Motion 2020/E6/020 déposée par le Président de l'Assemblée de Corse - versement d'une prime exceptionnelle covid-19 aux ambulanciers privés du SMUR 2b)

C'est une motion qui concerne le versement d'une prime exceptionnelle COVID-19 aux ambulanciers privés du SMUR 2B.

Vous connaissez tous les délibérations de départements relatives au versement d'une prime exceptionnelle

Vous connaissez également le décret du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et à certains agents civils et militaires du ministère des armées et de l'Institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de COVID-19,

Or, les ambulanciers, comme vous le savez certainement pour un grand nombre d'entre vous, ont participé à la prise en charge de patients atteints de la COVID-19 en étant les premiers acteurs de la chaîne de soins.

Ils ont été en première ligne lors de l'épidémie.

Malheureusement, ils ne sont pas inclus dans ces dispositifs puisque le statut non-hospitalier des ambulanciers du SMUR 2B ne leur permettrait pas l'octroi de la prime exceptionnelle par l'Etat, puisqu'ils seraient de statut privé.

Il s'agit là d'une injustice et d'une iniquité professionnelle, d'autant plus que l'on parle d'une période particulièrement difficile à l'occasion de laquelle, ils ont pris beaucoup de risques et pas moins que les autres.

Donc, les ambulanciers du SMUR 2B ne doivent pas être les oubliés de la crise sanitaire de la COVID-19.

Cette motion, d'une part, reconnaît que les valeurs professionnelles des ambulanciers du SMUR 2B ont permis aux urgences de l'hôpital de Bastia de maintenir le fonctionnement du service public.

Elle demande au Président du Conseil exécutif de Corse d'étudier les possibilités d'octroyer une prime exceptionnelle aux ambulanciers non-hospitaliers du SMUR 2B.

On me dit qu'elle a été renvoyée en commission.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, peut-être serait-il utile de faire un point sur les motions restantes.

Le Président TALAMONI

Donc, celle-ci est renvoyée en commission.

Ensuite, il y a une motion de Francis GIUDICI, François BENEDETTI, Julien PAOLINI à laquelle s'associe l'ensemble des groupes. Cette motion-là a été également renvoyée en commission. Si vous voulez en connaître la teneur, pourquoi pas, mais on peut aussi réserver cela pour la prochaine séance.

Ensuite, il y a une motion déposée par la présidence de l'Assemblée de Corse qui concerne la création d'un centre hospitalier régional universitaire, mais elle est en cours de rédaction définitive... On me dit que ça vient d'être fait. Très bien.

* **Motion n° 2020/E6/019** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse : **Demande la création d'un Centre Hospitalier Régional-Universitaire (CHR-U) en Corse**

C'est une motion que j'ai déposée, que je défends, dont vous avez la teneur exacte devant vous, par mail puisque cette motion a été modifiée il y a de cela quelques minutes. C'est la raison pour laquelle, du reste, vous avez été amenés à attendre la reprise.

Je ne vais évidemment pas la lire. Vous avez bien compris qu'il s'agit d'un sujet d'actualité. Vous avez les considérants que je ne vais pas lire ici et je vais directement au dispositif.

« L'Assemblée de Corse,

Prend acte des initiatives engagées par le Conseil exécutif de Corse pour la création d'un CHU en Corse.

Prend acte de la création du Cullettivu per un CHU in Corsica et des actions engagées par ce collectif.

Exprime son soutien aux démarches initiées afin d'inscrire la Corse dans une trajectoire de création d'un CHR-U.

Demande solennellement la création d'un CHU en Corse en passant par l'étape de la structuration d'un CHR multisites. »

Voilà, pour cette motion qui a été modifiée d'un commun accord entre l'auteur, c'est-à-dire moi-même, et le Conseil exécutif. Voilà la version définitive.

La parole est à qui la demande pour la soutenir ou la combattre.

Jean-Martin MONDOLONI demande la parole, je lui demande si c'est une intervention pour ou contre ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Simplement, en termes de procédure, vous vous êtes arrangé au sein de votre majorité, mais nous avons aussi déposé un amendement qui modifierait le texte. C'est à ce titre-là que j'interviens.

Le Président TALAMONI

Vous intervenez au titre de cet amendement et vous allez le présenter.

Vous avez la parole. Amendement n°1 du groupe « Per l'Avvene ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Il y avait un texte initial. Ce texte initial, pour nous, était à l'origine conçu sur 2 piliers : premièrement, c'était la demande d'un CHU directement pour l'expertise qui est la nôtre et que j'ai confrontée avec une des chevilles ouvrières de ce texte et

de cet engagement que nous avons en partage, en l'occurrence Fanfan. On a bien compris qu'avant d'avoir un CHU, il fallait avoir un CHR qui s'adosse sur des formations universitaires.

On peut prendre acte du fait que nous souhaitons, dans le corps de votre motion, rétablir chronologiquement le fait qu'avant d'aboutir à un CHU...

Le Président TALAMONI

Cela apparaît dans la nouvelle version.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui. J'en arrive au deuxième pilier qui est celui de la composition où dans la nouvelle version, il n'est plus question de composition.

Le Président TALAMONI

Effectivement, donc je pense que cette partie de votre amendement tombe, c'est ça ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Non, puisque nous on tient à la composition. On disait, comme vous le disiez dans votre propre motion, c'était la version initiale de la création d'un comité de pilotage. On avait, en s'appuyant sur votre texte, élargi ce comité de pilotage.

Je prends acte du fait que dans la dernière version, il n'y a plus de comité de pilotage.

Le Président TALAMONI

Pour l'instant, non, mais on pourra y revenir à la rentrée. C'est concentré sur le principe du CHR et du CHRU. C'est pour ça que je disais que votre élargissement du comité de pilotage ne serait plus d'actualité dans la mesure où nous ne précisons plus...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour le coup, mon amendement, je le sous-amende en demandant non pas l'élargissement, mais la création. C'est un sous-amendement rétroactif.

Le Président TALAMONI

Vous avez bien compris que nous aurions pu être parfaitement d'accord tous les deux, mais sans doute, nous n'aurons pas été tous d'accord.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je le regrette, c'était un accord historique !

Donc, à ce stade et oralement, on prend acte que du fait que vous ne souhaitez pas qu'un comité de pilotage soit créé. Nous déposons un sous-amendement en disant : « décide de la création d'un comité de pilotage » qui se situe sur la base de ce que vous avez proposé, élargi à ce que nous proposons, nous, dans notre propre amendement.

Je ne sais pas si c'est clair, si vous voulez, je peux le redire : « décide la création d'un comité de pilotage pour la création d'un CHRU composé du Président de l'Assemblée, du Président du Conseil exécutif, du Président du CESEC », etc., et nous avons rajouté « un représentant de l'université de Nice, le président de l'URML, les directeurs des hôpitaux, les présidents de commissions médicales des établissements, etc. », puisque les autres organismes étaient représentés dans votre version initiale.

Voilà la teneur de l'amendement sous-amendé que nous proposons.

Le Président TALAMONI

Merci. L'exécutif a donné son avis sur votre amendement.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Pour répondre à mon collègue Jean-Martin MONDOLONI, en fait j'ai bien vu votre amendement. On a retouché la motion, comme vous l'avez vu pendant l'interruption de séance, parce qu'en fait nous avons un rendu des Assises de la santé.

Conjointement, M. BENEDETTI, avec sa démarche et la nôtre, nous avons des groupes de travail dont nous allons faire le rendu, et c'est compris dans les groupes de travail. Voilà pourquoi nous n'avons pas intégré l'amendement, parce que ça se fait déjà sur le terrain d'avoir des formations universitaires. Nous avons des assistants partagés parfois qui viennent notamment à Nice et Marseille, et nous avons

également des praticiens de Corse que ce soit d'Ajaccio ou de Bastia, qui vont faire des formations sur les CHU de Nice ou de Marseille.

C'est une demande que nous sommes en train d'élargir à d'autres facs et c'est pour ça que nous n'avons pas intégré cet amendement dans cette motion, parce que nous devons retravailler à ce CHU à partir de septembre. Ça nous a semblé plus opportun.

On ne parle plus de « comité de pilotage », mais de « comité de suivi », parce qu'en fait il y a déjà des ateliers, des groupes de travail qui sont formés et qui travaillent sur le CHRU.

Si vous voulez, de manière à ne pas court-circuiter et d'avoir plusieurs démarches qui soient coïncidentes et parfois qui se neutralisent, ça existe déjà ce que vous posiez dans l'amendement. On va vous en faire part en septembre, notamment dans le rendu des travaux des assises de la santé.

J'en profite pour vous annoncer que les prochaines assises de la santé se tiendront, parce qu'après on aura un délai par rapport aux élections, dans les premières quinzaines de février.

Est-ce que vous m'avez comprise ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

A la question de savoir si j'ai compris, la réponse sera nuancée.

Je n'ai pas très bien compris en quoi la création d'un comité de pilotage venait heurter ce que vous venez d'évoquer. Si manifestement, ce comité existe, à ce moment-là, il suffit d'en conforter la demande, ou alors je n'ai vraiment pas compris...

M. François BENEDETTI

Président ?

Le Président TALAMONI

Normalement, si vous voulez, on ne peut pas donner la parole à tous les groupes, c'est impossible, et pas même à vous M. le Président du collectif.

Si le Président du Conseil exécutif veut ajouter un mot à ce que vient de dire Bianca FAZI et ensuite, on votera.

Le Président SIMEONI

Ce qu'on a proposé comme méthode, et le Conseiller exécutif, le Président de l'Assemblée de Corse et les groupes de la majorité sont tombés d'accord, c'est d'acter un principe de façon solennelle, de rappeler qu'un travail a été engagé par le Conseil exécutif pour aboutir à la création d'un CHU. Un collectif, u Cullettivu, a été créé et qu'il a engagé également ce combat, et d'acter le principe de l'affirmation solennelle de la volonté de l'Assemblée de Corse que ce CHU soit créé.

On propose d'arrêter la motion là, pourquoi ? Parce que nous pensons que nous avons besoin d'échanges plus approfondis entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, dès lors que nous sommes d'accord sur le principe, qu'un certain nombre d'initiatives ont été prises, tantôt par les organes de la Collectivité de Corse, tantôt par des collectifs qui sont extérieurs, mais qui sont animés aussi notamment par notre collègue et ami Fanfan BENEDETTI, de se revoir après les vacances du mois d'août pour réfléchir à la façon d'organiser le mieux possible, y compris dans la répartition des compétences entre le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse.

Par exemple, la notion même de comité de pilotage qui doit être interrogée à mon avis. Si on crée un comité, quels sont ses prérogatives exactes ? Quelle est sa composition ? N'oublions-nous personnes ?

Par ailleurs, je signale qu'il est toujours un peu cavalier, à mon avis, de prévoir que des institutions seront représentées dans un comité de pilotage sans les avoir sollicitées au préalable. En gros, ce sont toutes ces questions dont nous pensions qu'elles étaient trop complexes pour pouvoir être gérées aujourd'hui dans le temps de l'adoption de la motion.

Nous avons dit « posons le principe sur lequel nous sommes a priori tous d'accord, voyons-nous après les vacances et on décidera, y compris de la mise en œuvre d'un comité ». Parce que l'idée du comité de pilotage ou de suivi, sans préjudice des échanges que nous aurons, c'est de dire qu'à partir du moment où il y a un sujet d'intérêt général sur lequel nous sommes d'accord, qu'il y a une dimension aussi transversale et technique, donnons-nous les moyens de mettre en place un espace qui va nous permettre d'être le plus efficace possible.

A mon avis, on a besoin d'une réflexion pour savoir comment on organise ça. On ne pouvait pas le faire dans le temps de la motion, c'est la raison pour laquelle on a supprimé ce passage et qu'on a proposé de remettre cette discussion à la rentrée. Je pense qu'à ce que moment-là, vous pourrez faire valoir votre vision et de la composition, et des prérogatives de cette instance à créer.

Le Président TALAMONI

Voilà. Cher collègue, vous avez compris que nous ne sommes pas fondamentalement opposés à ce que vous proposez, sauf que nous avons passé un accord de rédaction de la version définitive de ma motion. C'est un équilibre que nous avons trouvé. Dans cet équilibre, il y a le renvoi à la rentrée de la question du comité de pilotage.

Nous allons donc avoir un vote conforme à cet accord, si vous maintenez votre amendement.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je vous donne acte que vos propos valent engagement de nous revoir en septembre pour étudier l'hypothèse d'abord de ce comité de pilotage et de sa composition. A ce stade, nous gagnerons du temps en faisant tomber l'amendement.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

M. François BENEDETTI

Président, deux mots simplement.

Le Président TALAMONI

Non, non ! Cher collègue, on respecte la procédure. Ce matin, je l'ai refusée à M. ORSUCCI, je ne vais pas l'accepter surtout pour un membre de mon groupe. Non, Cher collègue.

Nous allons mettre aux voix la motion amendée telle qu'elle vous est présentée aujourd'hui, à cette heure, c'est-à-dire la version qui vous a été distribuée à l'instant.

Je vais demander à Anne TOMASI de procéder à l'appel afin que nous puissions voter.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

La motion est adoptée à l'unanimité.¹¹

POUR (60) : Femu a Corsica (17) + Corsica Libera (13) + PNC (10) + Per l'Avvene (10) + Andà per dumane (6) + La Corse dans la République (4)

Absents (3) : MM. Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI et Louis POZZO DI BORGO

La motion est adoptée de manière massive, c'est important, sur le CHRU. Je vous remercie parce que c'est un pas que nous avons franchi. Le chemin sera encore long, mais en tout cas, c'était un moment important.

* **Motion n° 2020/E6/022** déposée par Mme Laura Maria POLI-ANDREANI et Mme Marie SIMEONI du groupe « Corsica Libera » : **Plan de lutte et de prévention contre toute forme de harcèlement**

Le Président TALAMONI

C'est Marie SIMEONI, qui va défendre cette motion. Vous avez la parole.

Mme Marie SIMEONI

Cette motion, que nous vous présentons aujourd'hui, intervient suite à une multitude d'observations que nous élus et puis même membres de l'Assemblea di a Giuventù ont observé également à travers diverses interventions, motions, questions orales, interventions.

Ces observations et interventions doivent aujourd'hui, et en particulier depuis ces dernières semaines, nous interpeller davantage.

Sans entrer dans un débat de fond, nous pensons que le harcèlement, qu'il soit scolaire, professionnel, moral, sexiste, physique, sexuel ou cybernétique, doit être identifié de façon précise.

Nous pensons que les dispositifs en place ne permettent pas toujours d'assurer de manière lisible un plan de lutte et de prévention au sens large.

Nous savons également ce que les risques psychosociaux peuvent engendrer, c'est-à-dire le stress, la violence interne et externe.

¹¹ Délibération N° 20/124 AC

Et enfin, nous observons qu'aucune strate de la société n'est épargnée par les phénomènes sociétaux que sont les harcèlements, la discrimination, la violence ; aucune strate de la société, pas même en Corse, que nous croyons préservée de tout et qui pourtant finalement n'est épargnée de rien.

Pour toutes ces raisons, nous demandons la mise en œuvre d'un plan de lutte et de prévention contre toute forme de harcèlement, qui s'articulerait autour de trois axes que je peux vous présenter, mais qui sont notés dans la motion : la sensibilisation, la formation et bien sûr la prévention.

Nous demandons également la mise en place d'une cellule d'accueil accessible sur l'ensemble de notre territoire.

Voilà pour les demandes. Juste préciser que je regrette que la Conseillère exécutive en charge de ces dossiers ne soit pas là, évidemment je comprends Mme Bianca FAZI, vous êtes désœuvrée, pour le coup.

Nous savons aussi que la Conseillère exécutive est très attachée à ces problématiques et qu'elle envisage un travail, sur du long terme, dès le mois de septembre.

Nous accompagnons, bien sûr, ce travail à travers la commission culture. Vous savez qu'on peut aussi, à travers cette commission qui s'occupe aussi de la cohésion sociale, enchaîner sur des auditions, enchaîner sur un travail aussi et toujours initié par la Conseillère exécutive. Nous serons donc à ses côtés pour travailler et essayer de répondre à toutes ces problématiques, qui aujourd'hui font beaucoup de bruits et dont on ne peut pas rester insensibles ou muets.

Merci bien.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Il faudrait que quelqu'un intervienne pour, parce que je ne pense pas qu'il y aura des interventions contre. Et ensuite, le Conseil exécutif donnera son avis et ensuite on votera.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir au soutien de cette motion ? Oui, Mme PADOVANI vous avez la parole.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Merci. Juste pour vous dire que le groupe souhaiterait s'associer à cette motion, si ceci est possible, parce que le harcèlement, quelle que soit la forme du

harcèlement aujourd'hui, est une question très importante et nous y avons nous aussi pris part et on souhaiterait s'associer, bien entendu, à cette motion, si cela est possible. Merci.

Le Président TALAMONI

J'interroge donc les auteures, les autrices de la motion : est-ce que vous acceptez que votre motion soit portée par l'ensemble des groupes qui en ont fait la demande ?

Mme Marie SIMEONI

Il n'y a pas de problème, M. le Président, au contraire, c'est un honneur. Merci.

Le Président TALAMONI

Donc, c'est une motion qui est portée par l'ensemble des groupes.

J'interroge maintenant le Conseil exécutif pour connaître son avis.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Je me fais la voix de Lauda GUIDICELLI qui est absente pour des raisons personnelles qui sont plutôt joyeuses, puisqu'elle se marie. Voilà pourquoi elle n'était pas présente pour cette session.

Bien sûr, nous sommes favorables et nous allons travailler avec Marie SIMEONI, parce qu'effectivement il ne faut pas non plus qu'on se court-circuite avec certains services et surtout j'insiste, certaines associations qui sont très présentes sur le terrain.

Donc effectivement, favorable et à croiser avec l'Observatoire des violences et avec, bien entendu, les associations. Je pense que ça sera retravaillé d'ici septembre et que Lauda sera présente pour retravailler sur cette problématique.

Le Président TALAMONI

Merci, Anne TOMASI va faire l'appel nominal, nous allons voter sur cette motion.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Merci. Je suis assez réservé sur l'utilisation des formules « favorable » et encore pire « avis favorable », parce que ce n'est pas un avis que nous émettons, nous votons, donc nous votons pour ou nous votons contre, mais ça n'est pas « favorable » et encore moins « avis favorable ».

On peut continuer comme ça, mais je pense qu'il est plus conforme à notre fonction de voter pour, de voter contre, de s'abstenir ou d'exprimer la volonté de ne pas participer au vote.

Je le dis parce que les mots ont aussi un sens et après on prend l'habitude. Maintenant, bien entendu, on ne va pas annuler les votes.

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.¹²

Pour (60) : Femu a Corsica (17), Corsica Libera (13), PNC (10), Per l'Avvene (10), Andà per dumane (6) et La Corse dans la République (4).

Absents (3) : MM. Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI et Louis POZZO DI BORGO

C'est donc un vote massif au bénéfice de cette motion importante.

Il ne reste qu'une motion :

* **Motion n° 2020/E6/024** déposée par MM. Francis GIUDICI, François BENEDETTI et Julien PAOLINI : **Station thermale de Petrapola les Bains.**

Qui va la défendre ?

Le Président SIMEONI

Je crois que c'est vous qui avez besoin d'un bain thermal, M. le Président de l'Assemblée de Corse, avec tout le respect que je vous dois aussi bien en tant que Président et en tant qu'ami, parce que vous l'avez déjà évoqué pour dire qu'elle était renvoyée, mais si on peut la prendre, on la prend.

¹² Délibération N° 20/125 AC

Le Président TALAMONI

Mais non, elle n'est pas renvoyée, celle-là, je crois que c'est vous qui avez besoin d'un bain thermal, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

On en a besoin tous les deux, je vous invite.

Le Président TALAMONI

C'était celle sur les incendies, mais je vais vous conseiller une autre station thermale, parce que celle de Petrapola s'occupe essentiellement de rhumatismes, je parle sous le contrôle du Docteur BENEDETTI, je pense que vous avez besoin d'un autre traitement.

Le Président SIMEONI

Vous qui n'avez qu'un intérêt très modéré pour les travaux, je vous signale que nous travaillons à Petrapola pour que l'on puisse rouvrir le plus vite possible.

Le Président TALAMONI

Alors, Julien PAOLINI va présenter cette motion. Vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Je vais essayer d'aller très vite. Donc, cette motion fait suite à une délibération adoptée par le conseil communautaire du Fiumorbu-Castellu, du 17 juillet dernier.

Le sujet, vous le connaissez bien, puisqu'il s'agit du thermalisme en Corse qui a fait l'objet de plusieurs débats dans l'hémicycle, notamment en 2016.

Donc, rappeler simplement que les Bains de Petrapola est le seul établissement thermal en Corse ayant un agrément permettant à la fois une prescription médicale et la prise en charge des soins pour les curistes, le remboursement de ces soins.

Donc, cet établissement a dû être fermé en octobre 2019, suite à une décision du conseil d'exploitation présidé par notre collègue Pascale SIMONI, bien

sûr en concertation avec le Conseil exécutif, en raison notamment de multiples alertes sanitaires liées à des contaminations bactériennes à la légionnelle qui mettait en danger à la fois les curistes et les personnels de l'établissement.

Afin de mettre aux normes l'établissement et de pouvoir rouvrir dans des conditions sécurisées pour les personnels et les patients, un programme de travaux a été prévu sur une durée de deux ans puisqu'il faut rouvrir à minima dans les trois ans pour pouvoir maintenir cet agrément. Donc, deux ans de travaux.

Beaucoup d'actions ont d'ores et déjà été entreprises. Pascale SIMONI, avec qui j'échangeais aujourd'hui, m'a fait savoir que le rapport des hydrogéologues a été rendu aujourd'hui, et confirme, je vous donne la nouvelle, « l'absence de contaminations bactériennes au captage », c'est-à-dire à la sortie de la source. La contamination bactérienne vient bien de l'intérieur de l'établissement. Donc, les travaux de réhabilitation permettront de ne plus avoir ce problème récurrent qui dure depuis un certain nombre d'années, par l'absence d'investissements indispensables aujourd'hui pour faire de cet établissement, comme ça a été acté à plusieurs reprises par notre Assemblée, le fer-de-lance du thermalisme en Corse et un outil pour le territoire.

Donc tout simplement, cette motion elle prévoit de répondre à l'inquiétude des élus communautaires par rapport à cette éventuelle perte d'agrément et pour qu'ils aient un retour sur les travaux qui sont menés par notre Assemblée sur ces bains, donc l'organisation d'une réunion de concertation à la fois avec le maire de la commune et avec les élus communautaires en présence des représentants du Conseil exécutif, du conseil d'exploitation afin de coordonner les actions et de mettre en place le plus rapidement ce programme de travaux et ces investissements, qui sont quand même conséquents, puisqu'une autorisation de programme à hauteur de 500 000 € avait été prévue.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Donc, est-ce que quelqu'un veut intervenir contre cette motion ou pour éventuellement ? Vous avez la parole M. Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Deux mots uniquement.

Vous avez vu que lors des interventions sur le compte administratif de Petrapola, je vous ai donné un certain nombre d'éléments. Je peux ajouter, bien entendu, qu'il y a des travaux qui sont prévus et financés et que donc, on est tout à fait favorables à ce qu'une réunion se tienne, d'abord pour vous informer et ensuite éventuellement pour recueillir vos réflexions. Il n'y a aucun problème là-dessus.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, nous allons demander à Anne TOMASI de faire une dernière fois l'appel nominal et nous allons voter.

Mme Anne TOMASI

Une dernière fois, c'est vraiment dommage !

Le Président TALAMONI

Une dernière fois pour aujourd'hui, nous allons nous retrouver bientôt.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.¹³

Je vais vous donner le résultat de ce vote :

Pour (58) : Femu a Corsica (17), Corsica Libera (13), PNC (10), Per l'Avvene (8), Andà per dumane (6), La Corse dans la République (4).

Absents (5) : MM. Pierre GHIONGA, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI et Louis POZZO DI BORGO et Camille de ROCCA SERRA.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés ! C'est un vote aussi qui est important.

Nous avons épuisé l'ordre du jour et nous sommes même un peu épuisés.

Je vous souhaite de bonnes vacances, pour ceux qui en prennent et à très bientôt !

¹³ Délibération N° 20/126 AC

Le Président SIMEONI

Bone vacanze à tutte è à tutti !

La séance est levée à 19 h 55.

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 ET 31 JUILLET**

**SCHEMA D'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DE LA CORSE
ACQUA NOSTRA 2050**

Rapport n°204

**AMENDEMENT DE
SYNTHESE**

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Nouvelle rédaction de la délibération :

ARTICLE PREMIER :

AFFIRME son attachement au principe fondamental de maîtrise publique de l'eau et de sa gestion.

ARTICLE 2 :

DIT que ce principe devra être intégré et décliné dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des orientations contenues dans le rapport Acqua Nostra 2050.

ARTICLE 3 : Sans changement

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 ET 31 JUILLET

**SCHEMA D'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DE LA CORSE
ACQUA NOSTRA 2050**

Rapport n°204

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Après l'article 1, insérer un nouvel article ainsi rédigé :

« **DEMANDE** *une étude complémentaire comparative sur la réalisation de retenues collinaires pourvues de STEP solaires* ».

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

RETIRE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 ET 31 JUILLET****SCHEMA D'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DE LA CORSE
ACQUA NOSTRA 2050*****Rapport n° 204*****AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »****EXPOSE DES MOTIFS**

Le rapport pose en son introduction, le principe d'une « souveraineté hydraulique »
Le caractère précieux de l'eau fait l'objet de toutes les convoitises, et il n'est pas étonnant que les grands groupes financiers se positionnent fortement sur ce secteur. L'expérience démontre pourtant que la captation privée de la gestion de la ressource en eau ne garantit pas un meilleur service pour l'utilisateur, notamment au regard du prix de l'eau.

La gestion de l'eau potable, qui est notre bien commun, doit donc être publique, à l'instar des autres secteurs à enjeux stratégiques (déchets, transports, énergie).

PROPOSITION D'AMENDEMENT:

Ajouter à l'article 1^{er} de la délibération, un item rédigé comme suit :

« recherche d'une maîtrise publique de l'eau, et notamment de l'eau potable (assistance aux collectivités communales et intercommunales ayant fait le choix d'une gestion en régie ou en positionnement systématique de l'OEHC en cas d'affermage ».

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE****TOMBE**

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 ET 31 JUILLET****MORATOIRE SUR LE DEPLOIEMENT DE LA
5G***Rapport n° 210***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****EXPOSE DES MOTIFS :**

La Corse souffre d'un retard structurel en termes d'infrastructures numériques et de téléphonie mobile et la Collectivité de Corse est pleinement engagée pour que ce retard puisse être rattrapé au plus vite.

L'éventuel déploiement de la 5G conditionne en partie les mesures à mettre en œuvre pour permettre l'élargissement et la qualité de la couverture de l'ensemble du territoire insulaire par la 4G. Il convient donc que les citoyens et les élus disposent au plus vite de tous les éléments du choix concernant les décisions à prendre.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**Insérer un nouvel ARTICLE 2 :**

« **SOUHAITE** que le calendrier et les modalités de restitution des études et de l'organisation du débat soient fixés au plus vite ».

L'ARTICLE 2 initial devient L'ARTICLE 3.*** DECISION DE L'ASSEMBLEE****ADOPTE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 ET 31 JUILLET

RAPPORT D'ETAPE RELATIF À
L'EXPERIMENTATION DU REVENU
UNIVERSEL EN CORSE

Rapport n° 211

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ET LE PRESIDENT DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans le rapport

A la Page 7

Concernant le LIBER

Modifier : « *Un tel revenu remplacerait les minima sociaux et une partie des prestations familiales et les bourses de l'enseignement supérieur* ».

Remplacer « les bourses de l'enseignement supérieur » par « des bourses de l'enseignement supérieur ».

Dans le rapport

A la Page 8

Concernant le RUA

Supprimer : « *Sans remplacer la réflexion liée à l'expérimentation du revenu universel, il conviendra nécessairement d'intégrer à l'expérimentation et à l'action de la Collectivité de Corse, les paradigmes de RUA, selon les évolutions de cette démarche.* »

Concernant l'innovation sociale

Modifier : « *Si le caractère perfectible du système actuel et la prégnance de la précarité doivent conduire les acteurs publics à innover en manière de réponse sociale, il semble difficile, voire contre-productif d'envisager un point de rupture brutale entre plusieurs modèles, qui risquerait de se traduire pour les usagers par une détérioration de leurs droits.* »

Supprimer : « il semble difficile, voire contre-productif d'envisager un point de rupture brutale entre plusieurs modèles, qui risquerait de se traduire pour les usagers par une détérioration de leurs droits. »

Remplacer par : « ...il n'est pas envisageable de diminuer le montant des aides et de réduire les droits sociaux »

Dans le rapport

A la page 9

Supprimer les deuxième et troisième tirets :

« - la prise en compte des préconisations formulées

[...]

aux fins d'en analyser les avantages et les inconvénients ; »

Dans le rapport

A la Page 9

Quatrième tiret :

« *la capacité des acteurs et organisations administratives existants à mettre en oeuvre la mesure sans rupture ni dégradation dans le service rendu* ».

Supprimer « ... rupture ni... »

Supprimer « ...dans le.. » **remplacer par** « du »

Nouvelle rédaction : « la capacité des acteurs et organisations administratives existants à mettre en oeuvre la mesure, sans dégradation du service rendu ».

Dans le rapport**Aux pages 9 et 10****Supprimer le passage suivant :**

De la phrase : « L'AMO serait chargée de proposer le cadre d'expérimentation le plus adapté... »

A la phrase : « ...Les modalités de financement d'une expérimentation menée à l'échelle de la Corse devront également être précisées. »

Dans le rapport**A la Page 10****Concernant le comité de pilotage et de suivi**

Supprimer : « *Un comité de suivi sera constitué pour suivre les travaux de l'AMO, dont la composition sera arrêtée par le Président du Conseil exécutif de Corse et qui comprendra notamment le Président de l'Assemblée de Corse et les autres membres de la commission ad hoc déjà constituée.* »

Remplacer par : « **Un comité de pilotage et de suivi sera constitué dès le démarrage de la prestation pour suivre les travaux de l'AMO, dont la composition sera arrêtée par le Président du Conseil exécutif de Corse et qui comprendra, notamment, le Président de l'Assemblée de Corse, les représentants des différents groupes politiques de l'Assemblée à la commission ad hoc déjà constituée, les Conseillers exécutifs et les services de la Collectivité de Corse concernés par le sujet** ».

* AVIS DE LA COMMISSION

--

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 ET 31 JUILLET

RAPPORT D'ETAPE RELATIF À
L'EXPERIMENTATION DU REVENU
UNIVERSEL EN CORSE

Rapport n° 211

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ET LE PRESIDENT DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

En annexe

Remplacer le document « Cahier des charges » annexé au rapport par le document joint au présent amendement.

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE



Cahier des charges

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une expérimentation du revenu universel en Corse

Date limite de réception des offres :

Cullettività di Corsica / Collectivité de Corse
DGA en charge des affaires sociales et sanitaires
22 cours GRANDVAL
BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 01
Tél : 0495555555

Sommaire du cahier des charges :

- 1) Objet du cahier des charges
- 2) Contexte et objectif de la mission
- 3) Description de la prestation attendue
- 4) Déroulement et conditions de la mission
- 5) Suivi de la mission

- 6) Présentation de l'offre
- 7) Modalités de remise des offres
- 8) Sélection des offres et critères de jugement
- 9) Renseignements complémentaires
- 10) Désignation des représentants de la collectivité

Objet du cahier des charges

Le marché régi par le présent cahier des charges est un marché de prestations intellectuelles relatif à la mise en place d'une expérimentation du revenu universel en Corse, étudiant et rapportant avec précision les incidences organisationnelles, techniques et financières du projet.

Il est passé sous forme de marché en procédure adaptée.

1. Contexte et objectif de la mission

La Collectivité de Corse s'est engagée avec détermination dans la lutte contre la précarité et la pauvreté, en axant dès 2015 son projet d'action politique autour de cet objectif prioritaire, décliné selon une feuille de route précisée en 2018.

C'est dans le contexte de la crise sanitaire qu'un rapport présenté par le Président de l'Assemblée de Corse le 30 avril 2020 a rendu compte des travaux de la commission ad hoc chargée, depuis son instauration par délibération du 27 janvier 2017, d'étudier les conditions de faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en oeuvre en Corse.

La présente consultation a pour objet, en tenant compte du contexte et des enjeux ci-après définis, de déterminer les contours précis et les modalités concrètes de l'expérimentation, prévoyant outre un rapport circonstancié, la livraison d'une matrice organisationnelle, de suivi et d'évaluation du dispositif.

Objectifs de la mission:

- déterminer les conditions organisationnelles, juridiques et financières de la mise en œuvre l'expérimentation du revenu universel (RU) tel qu'il a été conçu et voté par l'Assemblée de Corse le 30 avril 2020 (délibération 20/072) ;
- définir les indicateurs permettant de mesurer les effets du RU en fonction des objectifs qui lui ont été attribués ;
- fixer le périmètre et la durée pertinente de l'expérimentation ;
- identifier les acteurs à mobiliser pour la mener à bien.

2. Description de la prestation attendue

Rappel du scénario 1 du rapport voté par l'Assemblée de Corse le 30 avril 2020 : Prélèvement à la source d'un acompte pour l'impôt sur le revenu calculé ainsi : 30% du revenu imposable (RFR) du mois écoulé moins un crédit d'impôt individuel (environ 500 euros par mois). Les minima sociaux perçus le mois précédent (RSA, ASS, PA, AAH, ASPA...) sont déduits du versement éventuel, à concurrence des 500 euros.

Le prestataire sera chargée de proposer le cadre d'expérimentation le plus adapté à la Corse, en proposant des indicateurs permettant de mesurer les impacts du revenu universel (RU) au regard des objectifs politiques définis par l'Assemblée de Corse :

- 1 – Eviter une évolution de la société vers un capitalisme ultra-libéral.
- 3 – Diminuer les inégalités dans la population.

- 4 – Atténuer les inégalités entre les territoires.
- 5 – Remplacer un système d'aides sociales complexe.
- 6 – Aider les jeunes à se préparer à entrer sur le marché du travail.
- 7 – Eviter aux chômeurs d'être confrontés à des freins à la reprise d'activité.
- 8 – Aider les plus âgés qui ont de petites retraites.

Devront également être définis et mesurés, au moyen de simulations et d'indicateurs de suivi :

- la durée pertinente de l'expérimentation et l'organisation administrative des services de la Collectivité de Corse ;
- un schéma organisationnel articulante et coordonnant les différents acteurs participant à l'action sociale et fiscale sur le territoire insulaire ;
- le panel de tests et de comparaisons des effets concrets de différentes modalités d'un revenu de base sur plusieurs segments de la société, en particulier les 18-25 ans et les 50-65 ans ;
- le nombre de bénéficiaires suffisant pour que les résultats obtenus soient significatifs ;
- l'incidence sur l'offre de travail ;
- l'incidence sur l'organisation du travail telle qu'actuellement mise en place ;
- l'effet du revenu de base sur les salaires ;
- les effets redistributifs.

L'AMO comportera quatre volets : choix du périmètre de l'expérimentation, l'organisation, le financement et l'aspect juridique.

1/Le périmètre et la durée

Le rapport présenté le 30 avril était construit dans l'hypothèse d'une expérimentation à l'échelle de l'ensemble de la Corse. Cependant, la solution de revenu universel fiscal peut en théorie s'appliquer à un territoire plus restreint, selon la granularité pertinente pour l'administration fiscale. On peut imaginer que l'expérimentation soit réalisée sur le territoire d'une intercommunalité représentative où tous les foyers fiscaux seraient concernés (expérimentation par saturation du territoire).

Dans les deux scénarios (totalité de la Corse ou territoire pertinent), seules seraient éligibles à l'expérimentation les personnes déclarant leur résidence principale fiscale en Corse.

L'AMO devra donc envisager les deux options :

Soit en considérant la totalité de la population insulaire ;

Soit en proposant un territoire facilement délimitable et suffisamment représentatif de la diversité sociale et économique de l'île.

Elle déterminera la durée pertinente de l'expérimentation.

2/Le volet financier

Le rapport de la commission ad hoc a évalué le coût annuel de l'expérimentation à 129 M€ pour l'ensemble de la Corse. Ce budget net (hors coûts de gestion du projet d'expérimentation lui-même) devra être réestimé selon le périmètre choisi pour l'expérimentation (population totale ou population d'un territoire délimité).

Au cours d'une de ses réunions, le groupe de travail avait évoqué trois pistes de financement :

- un budget dédié négocié avec le Ministère des finances ;

- la mobilisation des fonds européens (FEDER et/ou autres au titre de l'innovation sociale) notamment la possibilité d'intégrer l'expérimentation du RU dans la maquette du PO FEDER FSE 2021-2027 ;
- la recherche de recettes propres en établissant une fiscalité particulière intégrée au statut fiscal et social de la Corse.

L'AMO devra étudier les possibilités de financement de l'expérimentation notamment celles offertes par l'Union européenne (FEDER FSE ou autres) et envisager les pistes appropriées en élargissant sa réflexion au cadre d'une fiscalité adaptée aux particularités de la Corse.

3/ Le volet organisationnel

Le fait que le RU soit portable aura des impacts sur l'organisation des services de la CdC et de la MPHCC. Il permettra de libérer du temps de travail habituellement dédié au suivi du RSA, pour augmenter la qualité de l'accompagnement social car il ne s'agit en aucun cas de perdre de vue un public en difficulté.

L'AMO devra déterminer et quantifier ces impacts et faire des propositions d'organisation et de réorientation du travail des services de la Collectivité aux fins d'améliorer l'accompagnement social, selon les deux scénarios.

4/ Le volet juridique

L'aménagement du système fiscal est au centre de la proposition de l'AC. Une loi doit autoriser l'expérimentation.

L'AMO devra travailler avec la DGFIP pour définir les contours de la mise en œuvre technique du RU sur le périmètre identifié.

Elle devra identifier les obstacles juridiques et proposer les moyens législatifs de les lever, en vertu notamment de l'expérimentation législative locale de l'article 72 al. 4 de la Constitution.

Des indicateurs d'évaluation devront être élaborés, prenant en compte et modifiant, le cas échéant, ceux élaborés par l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA).

En fonction de l'évolution et de l'orientation des projets, l'AMO pourra accompagner la collectivité jusqu'à la préfiguration dans le montage d'un dispositif juridique spécifique.

4. Modalités d'exécution et délais

Un comité de pilotage et de suivi sera constitué dès le démarrage de la prestation pour suivre les travaux de l'AMO, dont la composition sera arrêtée par le Président du Conseil exécutif de Corse et qui comprendra, notamment, le Président de l'Assemblée de Corse, les représentants des différents groupes politiques de l'Assemblée à la commission ad hoc déjà constituée, les Conseillers exécutifs et les services de la Collectivité de Corse concernés par le sujet.

Ce groupe se réunira au début, au cours et en fin d'étude et sur la demande du prestataire, en tant que de besoin.

Il appartiendra à l'AMO d'en assurer l'organisation matérielle en concertation avec la Directrice Générale Adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires : élaboration des convocations, tenue d'un procès-verbal daté, d'une liste d'émargement et recensant les remarques, observations et décisions du comité.

L'AMO sera un cabinet d'études ou de consultants disposant d'une solide expertise dans les domaines social et fiscal, maîtrisant les aspects financiers et le contexte juridique du fonctionnement des collectivités territoriales, et ayant une connaissance du revenu universel.

L'offre d'intervention qu'il présentera comprendra une proposition de programme de travail complète et détaillera la méthodologie suivie, abordant notamment les points suivants:

- Présentation de la démarche de travail envisagée (note explicative détaillée,...), des méthodes/outils proposées, l'adaptation des moyens ;
- présentation des moyens humains et techniques notamment en animation, nécessaires à la réalisation de la mission,
- planning prévisionnel et détail du nombre d'heures affectées à la mission,
- organisation et animation du comité de pilotage, des temps d'échange, de présentation et de rendus,
- rédaction des documents (intermédiaires, comptes rendus, courriers...) et des présentations, soumis à la validation préalable de la Directrice Générale Adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires sous format informatique (format Word et powerpoint).

Tout ce qui est produit par l'AMO appartient à la Collectivité de Corse.

Il est convenu que le prestataire dispose d'un délai total de 4 mois pour la réalisation, de cette mission hors délais de validation.

Des pénalités seront appliquées en cas de retard (cf. cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles).

Il est par ailleurs, rappelé ci-après le contenu d'articles du CCAG-PI sur l'obligation de confidentialité et Protection des données à caractère personnel.

Extraits du CCAG PI :

5.1 Obligation de confidentialité

5. 1. 1. Le titulaire et le pouvoir adjudicateur qui, à l'occasion de l'exécution du marché, ont connaissance d'informations ou reçoivent communication de documents ou d'éléments de toute nature, signalés comme présentant un caractère confidentiel et relatifs, notamment, aux moyens à mettre en œuvre pour son exécution, au fonctionnement des services du titulaire ou du pouvoir adjudicateur, sont tenus de prendre toutes mesures nécessaires afin d'éviter que ces informations, documents ou éléments ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître. Une partie ne peut demander la confidentialité d'informations, de documents ou d'éléments qu'elle a elle-même rendus publics.

5. 1. 2. Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

5. 1. 3. Ne sont pas couverts par cette obligation de confidentialité les informations, documents ou éléments déjà accessibles au public, au moment où ils sont portés à la connaissance des parties au marché.

5. 2. Protection des données à caractère personnel :

5. 2. 1. Chaque partie au marché est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution du marché.

5. Suivi de la mission

Le déroulement de la prestation fera l'objet d'un dialogue permanent avec l'équipe de la Direction Générale Adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires:

- Des temps d'échange (à minima par mail ou par téléphone) seront programmés régulièrement, et notamment 10 jours avant les présentations auprès du Comité de Pilotage sur la base d'une présentation type powerpoint ou autre fournie par l'AMO. Il devra fournir les versions définitives pour chaque réunion.

- Des temps de présentation et de rendus auprès des membres du Comité de pilotage devront être prévus. L'AMO effectuera le rendu de ses études après validation du représentant de la collectivité, au fil de l'eau au fur et à mesure de l'achèvement de celles-ci.

- Un bilan accompagné de préconisations sera livré à chaque échéance.

6. Présentation de l'offre :

L'AMO détaillera son offre et pourra être force de proposition en explicitant clairement sa vision de l'expérimentation.

La composition et les compétences de l'AMO devront être mentionnées et détaillées.

L'AMO devra présenter de solides compétences et pourra présenter ses expériences dans les domaines suivants :

- techniques, juridiques et financiers : mise à disposition d'outils, et de techniques de gestion de projet public, travail sur les simulations financières et organisationnelles ;

- connaissance transversale des questions sociales, d'insertion, d'habitat, des problématiques économiques notamment ;

- médiation / concertation territoriale / développement local ;

- compétence en méthode d'animation et d'animation de projets, conduite de réflexions stratégiques ;

- capacité d'écoute et de travail partenarial.

Le prestataire est responsable de la bonne exécution des prestations ainsi que des personnels qu'il a désignés. Ceux-ci doivent assurer personnellement et intégralement la réalisation des prestations.

Si, pour une raison indépendante de leur volonté, un ou des personnels désignés dans la proposition du titulaire sont dans l'impossibilité d'assurer eux-mêmes la réalisation des prestations, le titulaire en avise sans délais la Directrice Générale Adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires.

Le prestataire prend alors toutes les dispositions nécessaires pour que la bonne exécution des prestations ne s'en trouve ni compromise, ni altérée. A cet effet, obligation est faite au titulaire de désigner prioritairement un remplaçant et de communiquer le nom, les titres, qualifications et références à la Collectivité de Corse.

La composition de l'équipe (curriculum vitae) et les références personnelles de ses membres ainsi que leurs niveaux d'expérience (senior, junior) devront être fournis.

Le chef de projet devra avoir un rôle d'animation et assurer la qualité des prestations de sous-traitants éventuels.

Dans un souci de qualité, le prestataire s'engage à n'adjoindre aucune démarche commerciale concernant des biens ou services au cours de son intervention.

7. Modalités de remise des offres :

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur.

La date limite de réception des offres est indiquée en page de garde du présent cahier des charges.

A l'appui de sa candidature, le candidat devra fournir les documents ou renseignements suivants :

- 1) des renseignements et des pièces permettant de justifier des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ;
- 2) la décomposition du Prix Global et Forfaitaire ;
- 3) un mémoire justificatif qui détaillera les modalités pratiques de réalisation de la mission, le candidat restant libre d'intégrer dans son mémoire toutes précisions utiles et nécessaires à la compréhension de son offre.

8. Sélection des offres et critères de jugement

Le présent marché est un marché à prix global et forfaitaire.

Le prix du marché est forfaitaire et exprimé en euros TTC et HT. Les variantes ne sont possibles pas autorisées.

Le prix intègre les frais de déplacements, la fourniture des rapports de phase et la reproduction des documents dans le cadre des réunions d'étape, la présence aux réunions du comité de pilotage, de concertation, etc.

Les offres seront examinées au regard des critères suivants :

1. Pertinence de la proposition du candidat et moyens mis en œuvre pour respecter les délais (40 %) ;
2. Prix de la prestation (30 %) ;
3. Qualité et compétences de l'équipe et de son organisation proposée (30 %).

9. Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent adresser des demandes de renseignements complémentaires via la plateforme marchés.

10. Désignation des représentants de la collectivité

Dès la notification du marché, le Pouvoir Adjudicateur désignera les personnes physiques, habilitées à le représenter auprès du titulaire, pour les besoins de l'exécution du marché.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 ET 31 JUILLET****N° 2020/E6/019****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DÉPOSÉE PAR : LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE****OBJET : DEMANDE DE CREATION D'UN CHU EN CORSE**

CONSIDERANT que la création d'un Centre Hospitalier Régional (CHR) constitue la première étape d'un processus dont l'objectif final est la création d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHR-U) en Corse,

CONSIDERANT qu'un CHR-U en Corse permettrait :

- de fédérer et de conforter les moyens hospitaliers,
- d'offrir à la jeunesse insulaire des formations complètes dans le domaine sanitaire et des perspectives d'emplois,
- de renforcer le secteur ambulatoire,
- de développer et de transformer, au sein de l'Université di Corsica Pasquale Paoli, l'institut universitaire de santé en un nouveau pôle d'enseignement et de recherche fondé sur les spécificités et potentialités insulaires.

CONSIDERANT que par la nature de ses missions, un CHR-U améliore l'offre de soins sur le territoire où il est implanté grâce, notamment, à un plateau technique performant et au fait qu'il concentre autour du soin, de l'enseignement et de la recherche, des praticiens de haut niveau dans une unité de lieu, de temps et d'action,

CONSIDERANT que le CHR-U dispose des moyens nouveaux et adaptés,

CONSIDERANT que le CHR-U est également plus attractif pour les personnels de santé puisque les plans de carrière y sont plus avantageux,

CONSIDERANT que l'implantation d'un CHR-U en Corse permettrait de lutter efficacement contre la désertification médicale puisque que 60% des internes exerçant en milieu libéral, s'installent là où ils ont été formés,

CONSIDERANT que la création d'un CHU est une demande constamment formulée par les acteurs de santé de l'île, comme l'atteste aujourd'hui l'action menée par le Collectif CHU Corse,

CONSIDERANT la délibération 18/280 de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2018 prenant acte des orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé pour la période 2018-2021 notamment en s'inscrivant dans une trajectoire de création d'un CHR en Corse,

CONSIDERANT que la demande de la création d'un CHR-U est régulièrement exprimée par les institutions comme la solution à un grand nombre de problèmes qui se posent au système de santé insulaire,

CONSIDERANT les carences récurrentes du système de santé en Corse qui sont dénoncées depuis des années tant par le personnel soignant que par les élus corses,

CONSIDERANT que les réponses apportées par l'Etat n'ont eu qu'une portée limitée et n'ont donc pas été de nature à améliorer le système,

CONSIDERANT que la création d'un CHR-U en Corse n'est que la réparation d'une anomalie flagrante ; en effet, en France, les CHU sont implantés dans les trente capitales régionales dont ils portent le nom : Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Fort-de-France, Grenoble, La Réunion, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Paris, Pointe-à-Pitre, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse, Tours,

CONSIDERANT les caractéristiques géographiques de la Corse,

CONSIDERANT les surcoûts importants supportés par les Corses en raison des déplacements médicaux hors de l'île,

CONSIDERANT que dans ce contexte dégradé, aux vulnérabilités structurelles se sont ajoutés les problèmes révélés par la crise de la COVID-19, en particulier,

CONSIDERANT que pendant la crise, ces faiblesses ont été palliées grâce à la réactivité et l'engagement du personnel soignant insulaire mais que la politique de santé publique ne saurait reposer exclusivement sur le dévouement de ce personnel, dans la mesure où elle consiste, entre autres choses, à le doter d'une organisation, de structures et de moyens lui permettant d'accomplir sa mission, dans les meilleures conditions possibles,

CONSIDERANT que la santé est d'autant plus un enjeu de justice sociale que le taux de précarité en Corse est élevé et que celui du renoncement aux soins y est préoccupant,

CONSIDERANT que l'île a connu une forte croissance démographique entre 1999 (260 152 habitants) et 2020 (344 679 habitants),

CONSIDERANT, de surcroît, que la démographie est soumise à la pression saisonnière ; la Corse accueillant en effet près de 3 millions de touristes par an, concentrés à 72% sur la période allant de mai à septembre, le système de santé est confronté à une tension permanente,

CONSIDERANT que la population est vieillissante et compterait 21 000 seniors potentiellement dépendants à l'horizon 2030 contre 15 000 en 2015 ; ce qui aura des répercussions sur le système de santé en raison de la prise en charge de pathologies liées à l'âge,

CONSIDERANT que la structuration en Assistance Publique (AP) donnerait la possibilité d'avoir une vision globale et décloisonnée du moyen à disposition, du moyen à améliorer pour mettre en œuvre le projet de santé, de supprimer les fausses sécurités, de réaliser une vraie collaboration à laquelle les structures publiques ne peuvent échapper tandis que les établissements privés ont grand intérêt à s'associer pour ne pas se marginaliser et rater le train de la réforme,

CONSIDERANT que la création de l'Assistance Publique Corse permettrait un maillage essentiel pour la proximité des soins et la prise en charge de la première urgence sanitaire,

CONSIDERANT, comme d'autres l'ont fait par le passé (Metz-Thionville par exemple) ou plus récemment depuis 2012 (CHR Poitiers-Montmorillon, CHR Martinique : Fort de France-Trinité, Louis Domergue), il serait possible de constituer avec les 6 structures publiques, une Assistance Publique Corse à Conseil de Surveillance unique, laquelle serait érigée en CHR et disposerait, à ce titre de la personnalité morale et des moyens qui vont avec,

CONSIDERANT que les circonstances politiques post COVID-19 peuvent constituer des opportunités à saisir si l'on se réfère à la volonté exprimée par le Président Macron le 14 juin 2020, à savoir « *donner des libertés et des responsabilités inédites* » notamment aux élus locaux et aux hôpitaux,

CONSIDERANT l'exemple de la création du CHR puis du CHU sur l'île de la Réunion,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la Conférence des Présidents du 20 juillet 2020 élargie aux acteurs de santé de l'île, la perspective de création d'un CHU en Corse a semblé faire consensus très largement,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

PREND ACTE des initiatives engagées par le Conseil exécutif de Corse pour la création d'un CHU en Corse.

PREND ACTE de la création du Cullettivu per un CHU in Corsica et des actions engagées par ce collectif.

EXPRIME son soutien aux démarches initiées afin d'inscrire la Corse dans une trajectoire de création d'un CHR-U.

DEMANDE solennellement la création d'un CHU en Corse en passant par l'étape de la structuration d'un CHR multi-sites.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité

(Délibération N° 20/124 AC du 31 Juillet 2020)

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 ET 31 JUILLET****N° 2020/E6/022****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DÉPOSÉE PAR : Mme Laura Maria POLI-ANDREANI et Mme Marie SIMEONI AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA ».

OBJET : PLAN DE LUTTE ET DE PREVENTION CONTRE TOUTE FORME DE HARCELEMENT.

VU l'article 22-33-2-2 du Code pénal, créé par la loi 2014-873 du 04 août 2014 concernant le cyber-harcèlement ou cyberharcèlement ou harcèlement en ligne ou cyberintimidation,

VU l'article 222-33 du Code pénal, modifié par la loi du 3 août 2018, qui définit le harcèlement sexuel et fixe les peines encourues,

VU l'article L. 1152-1 du Code du travail qui définit le harcèlement moral comme des agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet d'entraîner une dégradation des conditions de travail,

VU la circulaire n°2006-125 du 16 août 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la violence en milieu scolaire,

VU la circulaire n°2013-100 du 13 août 2013 actant le renforcement des dispositifs déjà place,

VU les motions de l'Assemblea di a Giuventù et di u Partitu di a Nazione Corsa en février et septembre 2019,

CONSIDERANT la multiplication des actes de harcèlement et de violence sous différentes formes, qu'ils soient d'ordre professionnel, scolaire, moral, sexiste, physique, sexuel ou cybernétique,

CONSIDERANT la banalisation du harcèlement sexuel dont les dispositifs en place ne permettent pas d'assurer de manière lisible un plan de lutte et de prévention au sens le plus large,

CONSIDERANT les risques psychosociaux qu'une telle situation peut engendrer, le stress, les violences internes, les violences externes le syndrome d'épuisement professionnel,

CONSIDERANT l'étude coordonnée par la DARÈS publiée en novembre 2016 sur les conditions de travail et la santé au travail,

CONSIDERANT qu'aucune strate de la société n'est épargnée par ce fléau,

CONSIDERANT que la Corse n'est pas épargnée par les phénomènes sociétaux que sont le harcèlement, la discrimination et les violences,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE la mise en œuvre d'une politique de lutte et de prévention contre toute forme de harcèlement s'articulant autour des axes suivants :

PREVENTION

- Lancement d'un recensement autour des faits de discrimination et de violence à caractère sexuel.
- Lancement d'une grande concertation entre les partenaires institutionnels, associatifs et privés dans la prévention et la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes.

SENSIBILISATION

- La mise en place d'une campagne de sensibilisation plus ciblée à l'attention des collèges et lycées du territoire.
- Le déploiement de cellules d'écoute réparties sur les 13 sites accueillant les pôles territoriaux de la Collectivité de Corse (13 sites).

FORMATION

- La mise en place d'un plan de formation des travailleurs sociaux et de santé à l'identification des risques précurseurs, à la prise en charge et à l'accompagnement des victimes.

- La mise en place de journée de sensibilisation sur la thématique du harcèlement en milieu professionnel à l'attention des encadrants de la Collectivité de Corse.

DEMANDE la mise en place d'une cellule d'accueil accessible sur l'ensemble de notre territoire.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité

(Délibération N° 20/125 AC du 31 Juillet 2020)

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 ET 31 JUILLET****N° 2020/E6/024****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : MM. Francis GIUDICI, François BENEDETTI, Julien PAOLINI ET A LAQUELLE S'ASSOCIENT LES GROUPES « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »

OBJET : STATION THERMALE DE PETRAPOLA LES BAINS.

CONSIDERANT la délibération N° 1820 adoptée à l'unanimité par les élus intercommunaux de la Communauté de Commune du Fiumorbu Castellu, lors de la séance du 17 juillet 2020,

CONSIDERANT que le marché des cures thermales connaît une croissance continue et que le vieillissement de la population va favoriser l'émergence d'un potentiel de séniors supplémentaires à accueillir dans des stations thermales, qu'il y aura 20 millions de séniors en 2030, soit 4 millions de plus qu'en 2015, et un potentiel de curistes supplémentaires oscillant entre 150 000 et 200 000,

CONSIDERANT les attentes croissantes de la population en matière de bien-être et la nécessité de disposer de programmes adaptés d'éducation sanitaire et préventive pour les curistes et les accompagnants : mal de dos, stress, burn-out, bore-out, fatigue, surpoids, nutrition, anti-âge, etc...

CONSIDERANT que la France est la première destination touristique mondiale en nombre de visiteurs avec 83 millions de touristes en 2016 et une prévision de 100 millions en 2022, que le tourisme transfrontalier est conséquent (11,4 millions d'allemands,

10,7 millions de belges, 6,2 millions d'italiens), et que le potentiel de curistes étrangers est insuffisamment exploité (en Italie, sur 1,8 millions de touristes, on compte 380 000 étrangers, en Allemagne, 250 000 étrangers sur 5,7 millions de curistes, alors qu'en France les curistes étrangers ne représentent que 2%, soit 15 000 personnes seulement) et que l'espace méditerranéen draine à lui seul , les trois quart des flux touristiques,

CONSIDERANT l'existence en Corse de nombreuses sources thermales aux caractéristiques physiques et chimiques très variées, et qu'à ce jour, cette ressource est largement sous-exploitée, et qu'une relance du thermalisme en Corse présente un intérêt socio-économique incontestable dans des territoires ruraux qui trouveraient là un vecteur de revitalisation,

CONSIDERANT la convergence de multiples études sur l'opportunité, la faisabilité et la viabilité du projet de remise en service de la station de PETRAPOLA, fleuron thermal de la Corse et levier important pour la commune d'Isulacciu et la Communauté de Communes du Fiumorbu Castellu,

CONSIDERANT que les Bains de PIETRAPOLA comptent actuellement 7 emplois qualifiés qu'il conviendrait de pérenniser,

CONSIDERANT le délai de 3 ans au-delà duquel l'agrément sera perdu, alors que l'activité a été suspendue pendant une période de deux années par la Collectivité afin de réaliser des travaux de mise en conformité de l'établissement suite à une série d'alertes sanitaires (contaminations bactériennes),

CONSIDERANT les actions d'ores et déjà engagées par la Collectivité de Corse pour pérenniser et développer les Bains de Petrapola (réalisation d'études en vue de la réhabilitation de l'établissement, notamment pour sécuriser la ressource en eaux thermales au niveau sanitaire),

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOLLICITE le Président de l'Exécutif, le Conseiller en charge du thermalisme et la Présidente du Conseil d'Exploitation pour organiser dans les plus brefs délais une réunion sur l'avenir des Bains de Petrapola.

DEMANDE que la Communauté de Commune Fium'Orbu Castellu et la Commune d'Isulacciu di Fium'Orbu soient associées de manière pérenne aux réflexions et travaux liés à la réhabilitation et à la réouverture des Bains de Petrapola.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité

(Délibération N° 20/126 AC du 31 Juillet 2020)